



Pays Interrégional

Bresle Yères



**ELABORATION
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL
DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES**

**PHASE 1
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET SPATIAL**



**DOCUMENT DE
TRAVAIL**

VERSION 1 – AVRIL 2015

AVERTISSEMENT

Ce document constitue la première version du Diagnostic socio-économique et spatial, préfiguration du Chapitre 1 du Rapport de présentation du SCoT du Pays Interrégional Bresle-Yères.

En l'état, il constitue une version de travail, issue des travaux de collecte et d'analyse des données, des débats et des enseignements des réunions thématiques ou territoriales auxquelles les élus et les partenaires des collectivités ont participé

Il sera soumis au débat du Copil du 12 mai 2015, pour recueil des avis et ajustements ou compléments éventuels.

Il a pour finalité la définition de la grille des enjeux soit le cadre des besoins auxquels le projet politique PADD devra répondre.

Il fera l'objet d'ajustements et d'enrichissements successifs en fonction des enseignements des travaux sur le projet (Phase PADD) et de ceux relatifs à l'évaluation environnementale.

Il ne sera définitif qu'une fois validé lors de l'approbation du SCoT, soit à la toute fin de la démarche d'élaboration.

Sommaire

Sommaire	3
1. Préambule	5
1.1. Le SCoT, objectifs et contenu matériel	5
1.2. Historique, périmètre du SCoT.....	8
1.3. Les territoires de comparaison avec le SCoT.....	12
2. Démographie, logement et prospective associée	13
2.1. Observations sur les périodes passées : constats et analyses	13
2.2. Les perspectives régionales et départementales.....	28
2.3. Une prospective démographique pour le SCoT du PIBY à 20 ans	29
2.4. Synthèse, questions et enjeux démographiques	33
3. Infrastructures, mobilités et transports	34
3.1. Le réseau routier structurant	35
3.2. La desserte ferroviaire du territoire.....	36
3.3. L’offre en transport.....	37
3.4. Les modes actifs	39
3.5. Synthèse, questions et enjeux des mobilités	40
4. Armature urbaine : une approche socio-économique	41
4.1. L’intérêt de la structuration urbaine du territoire	41
4.2. Les polarités en matière de population et d’emplois	43
4.3. Les polarités en matière de services, commerces de détail et équipements	47
4.4. Synthèse sur l’armature urbaine existante et ses polarités.....	52
4.5. Population et structuration urbaine : les pôles en perte de vitesse	55
4.6. Synthèse, questions et enjeux de l’armature urbaine	56
5. Consommation d’espace	57
5.1. L’espace urbanisé en 2012.....	57
5.2. Analyse de l’évolution de l’emprise urbaine depuis 1951	59
5.3. La consommation d’espace depuis 10 ans.....	64
5.4. Synthèse, questions et enjeux de la consommation d’espace.....	81
6. Emploi, économie, commerce et numérique	82
6.1. Les contextes départementaux.....	82
6.2. L’emploi du territoire du Pays Interrégional Bresle-Yères	84
6.3. Les déplacements domicile-travail : où vont travailler les habitants ? Qui vient travailler dans le Pays ?	87
6.4. Les domaines d’activités	88
6.5. Les zones d’activités.....	103
6.6. L’aménagement commercial.....	106
6.7. L’aménagement numérique.....	108

6.8. Synthèse, questions et enjeux économique	111
7. Annexes	112
7.1. Tableau de la population par communes.....	112
7.2. Tableau de la part et de l'évolution de la population par communes	114
7.3. Domaine et gamme d'équipements, pondérations associées	116
7.4. Méthodologie de la consommation d'espace à partir des fichiers fonciers MAJIC	121
7.5. Les secteurs d'activités caractéristiques du tourisme.....	122

1. Préambule

1.1. Le SCoT, objectifs et contenu matériel

Les articles L110 et L121-1 du code de l'Urbanisme définissent les principes communs à tous les documents d'urbanisme. L'article L121-1 a été modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR).

- Article L110

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement ».

- Article L121-1

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- d) Les besoins en matière de mobilité.

1° bis La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Le cadre général et la composition du dossier du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Interrégional Bresle Yères sont régis par les articles L122-1-1 à 4.

- Article L122-1-1

« Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

- Article L122-1-2

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L. 123-1-2.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs.

Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux I et II de l'article L. 111-1-1 et à l'article L. 122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »

- Article L122-1-3

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Lorsque le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale recouvre en tout ou partie celui d'un pays ayant fait l'objet d'une publication par arrêté préfectoral, le projet d'aménagement et de développement durables du schéma de cohérence territoriale prend en compte la charte de développement du pays.

- Article L122-1-4

« Dans le respect des orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbanisés, de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages et de prévention des risques.

Le document d'orientation et d'objectifs assure la cohérence d'ensemble des orientations arrêtées dans ces différents domaines. »

La loi définit également le « contenu matériel » du Schéma de cohérence territoriale en imposant trois documents successifs (R*122-1 à 5) :

- ✓ Le rapport de présentation dont l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale.
- ✓ Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).
- ✓ Le document d'orientations générales (DOO).

- Article R*122-1

«Le schéma de cohérence territoriale comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientations générales assortis de documents graphiques.

Les documents et décisions mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 122-1 doivent être compatibles avec le document d'orientations générales et les documents graphiques dont il est assorti.

En zone de montagne, il comporte, s'il y a lieu, les études prévues au a du III de l'article L. 145-3 et au troisième alinéa de l'article L. 145-5. Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent respecter les conclusions de cette étude.»

- Article R*122-2

« Le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;

2° Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;

3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

Lorsque le schéma de cohérence territoriale comprend un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer, le rapport de présentation du schéma de cohérence territoriale décrit les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral, indique les perspectives d'évolution de ce milieu et explique les orientations retenues, en matière de développement, de protection et d'équipement. »

Le présent document constitue donc le matériel de la 1ère partie du Rapport de Présentation et le socle de la réflexion, pour le projet.

Ainsi, le SCoT doit définir un ensemble de conditions permettant :

- ✓ L'équilibre entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels, ce qui supposera de définir les modalités du renouvellement urbain, de la maîtrise des extensions urbaines et de la protection-valorisation des espaces naturels, ruraux et forestiers.
- ✓ La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat.
- ✓ L'utilisation économe de l'espace.
- ✓ Etc...

1.2. Historique, périmètre du SCoT

Le Pays Interrégional Bresle Yères et son périmètre ont été reconnus par arrêté inter-préfectorale le 7 juillet 2008. Il a été géré ensuite par une fédération d'EPCI et des communes isolées qui n'appartenait pas à une communauté de communes (elles en ont toutes rejointes une depuis). La Convention constitutive de la Fédération d'EPCI avait été signée le 20 juin 2006.

Son périmètre couvre 77 communes et 4 communautés de communes dont deux sont interrégionales, soit 22 communes situées dans le Département de la Somme et 55 communes situées dans celui de la Seine-Maritime.

Le Pays est organisé en Syndicat Mixte fermé depuis le 8 septembre 2009 par arrêté inter-préfectoral.

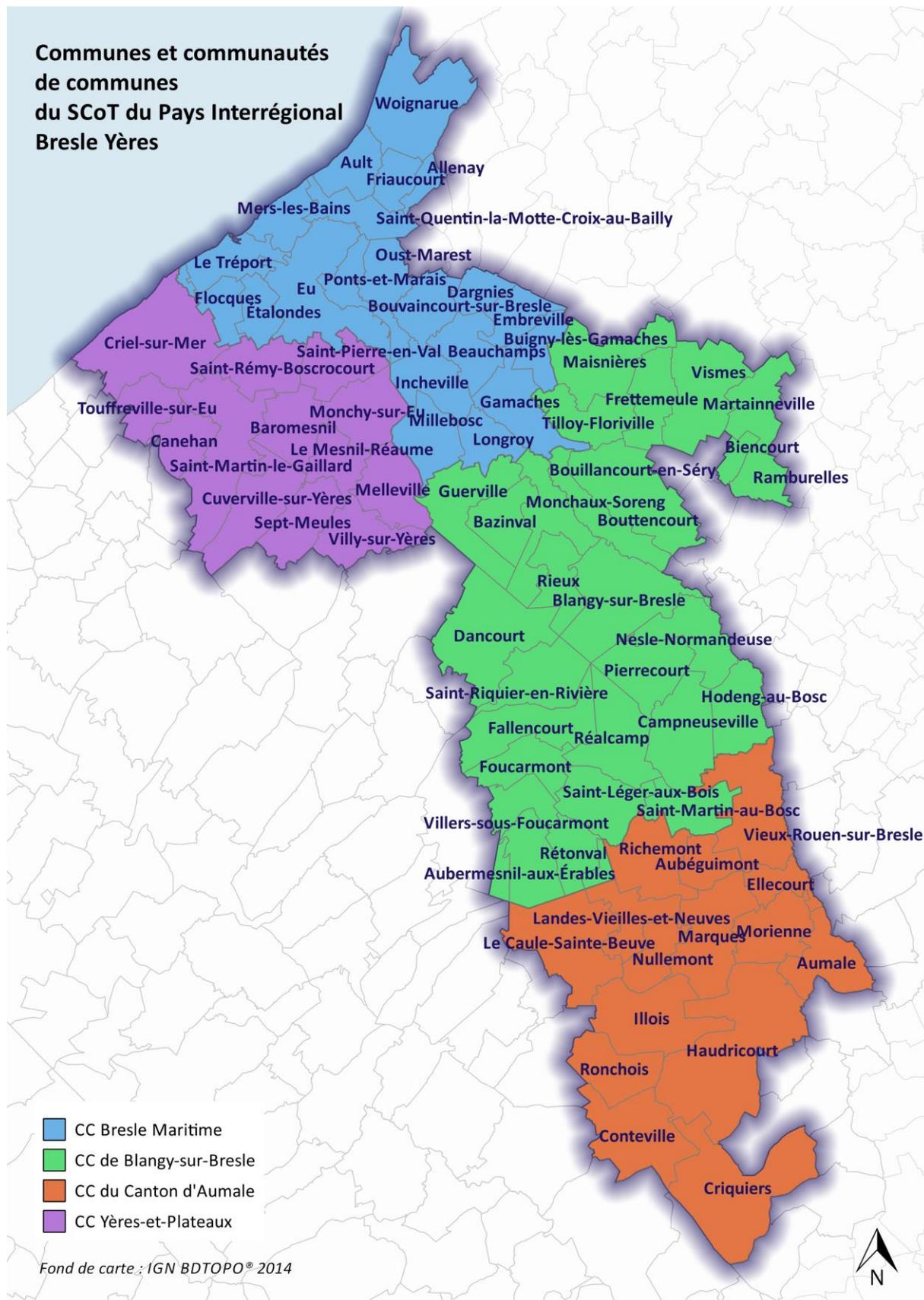
La délibération de prescription du SCoT a été prise par arrêté inter-préfectoral en date des 11 et 22 janvier 2013 afin de poursuivre les objectifs suivants (délibération du Comité Syndical en date du 31 octobre 2013) :

- Inscrire le territoire dans une perspective commune afin de renforcer la cohésion territoriale;
- Disposer d'un cadre de référence des politiques d'aménagement du territoire;
- Permettre la traduction spatiale des orientations stratégiques de la Charte de Développement du Pays Bresle Yères;
- Veiller à maîtriser l'étalement urbain et la pression foncière, à favoriser un développement respectueux de son identité et à préserver les risques qui concernent le territoire.

1.2.1. Les communes du SCoT

Code INSEE	Commune	Communauté de communes
80018	Allenay	CC Bresle Maritime
80039	Ault	CC Bresle Maritime
80063	Beauchamps	CC Bresle Maritime
80127	Bouvaincourt-sur-Bresle	CC Bresle Maritime
80148	Buigny-lès-Gamaches	CC Bresle Maritime
80235	Dargnies	CC Bresle Maritime
80265	Embreville	CC Bresle Maritime
76252	Etalondes	CC Bresle Maritime
76255	Eu	CC Bresle Maritime
76266	Flocques	CC Bresle Maritime
80364	Friaucourt	CC Bresle Maritime
80373	Gamaches	CC Bresle Maritime
76374	Incheville	CC Bresle Maritime
76711	Le Tréport	CC Bresle Maritime
76394	Longroy	CC Bresle Maritime
80533	Mers-les-Bains	CC Bresle Maritime
76438	Millebosc	CC Bresle Maritime
80613	Oust-Marest	CC Bresle Maritime
76507	Ponts-et-Marais	CC Bresle Maritime
80714	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	CC Bresle Maritime
80826	Woignarue	CC Bresle Maritime
76029	Aubermesnil-aux-Erables	CC de Blangy-sur-Bresle
76059	Bazinval	CC de Blangy-sur-Bresle
80104	Biencourt	CC de Blangy-sur-Bresle
76101	Blangy-sur-Bresle	CC de Blangy-sur-Bresle
80120	Bouillancourt-en-Séry	CC de Blangy-sur-Bresle
80126	Bouttencourt	CC de Blangy-sur-Bresle
76154	Campneuseville	CC de Blangy-sur-Bresle
76211	Dancourt	CC de Blangy-sur-Bresle
76257	Fallencourt	CC de Blangy-sur-Bresle
76278	Foucarmont	CC de Blangy-sur-Bresle
80362	Frettemeule	CC de Blangy-sur-Bresle
76333	Guerville	CC de Blangy-sur-Bresle
76363	Hodeng-au-Bosc	CC de Blangy-sur-Bresle
80500	Maisnières	CC de Blangy-sur-Bresle
80518	Martainneville	CC de Blangy-sur-Bresle
76441	Monchaux-Soreng	CC de Blangy-sur-Bresle
76460	Nesle-Normandeuse	CC de Blangy-sur-Bresle
76500	Pierrecourt	CC de Blangy-sur-Bresle
80662	Ramburelles	CC de Blangy-sur-Bresle
76520	Réalcamp	CC de Blangy-sur-Bresle
76523	Rétonval	CC de Blangy-sur-Bresle

Code INSEE	Commune	Communauté de communes
76528	Rieux	CC de Blangy-sur-Bresle
76598	Saint-Léger-aux-Bois	CC de Blangy-sur-Bresle
76612	Saint-Martin-au-Bosc	CC de Blangy-sur-Bresle
76645	Saint-Riquier-en-Rivière	CC de Blangy-sur-Bresle
80760	Tilloy-Florville	CC de Blangy-sur-Bresle
76744	Villers-sous-Foucarmont	CC de Blangy-sur-Bresle
80809	Vismes	CC de Blangy-sur-Bresle
76028	Aubéguimont	CC du Canton d'Aumale
76035	Aumale	CC du Canton d'Aumale
76186	Conteville	CC du Canton d'Aumale
76199	Criquiers	CC du Canton d'Aumale
76233	Ellecourt	CC du Canton d'Aumale
76344	Haudricourt	CC du Canton d'Aumale
76372	Illois	CC du Canton d'Aumale
76381	Landes-Vieilles-et-Neuves	CC du Canton d'Aumale
76166	Le Caule-Sainte-Beuve	CC du Canton d'Aumale
76411	Marques	CC du Canton d'Aumale
76606	Morienne	CC du Canton d'Aumale
76479	Nullemont	CC du Canton d'Aumale
76527	Richemont	CC du Canton d'Aumale
76537	Ronchois	CC du Canton d'Aumale
76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle	CC du Canton d'Aumale
76058	Baromesnil	CC Yères-et-Plateaux
76155	Canehan	CC Yères-et-Plateaux
76192	Criel-sur-Mer	CC Yères-et-Plateaux
76207	Cuverville-sur-Yères	CC Yères-et-Plateaux
76435	Le Mesnil-Réaume	CC Yères-et-Plateaux
76422	Melleville	CC Yères-et-Plateaux
76442	Monchy-sur-Eu	CC Yères-et-Plateaux
76619	Saint-Martin-le-Gaillard	CC Yères-et-Plateaux
76638	Saint-Pierre-en-Val	CC Yères-et-Plateaux
76644	Saint-Rémy-Boscrocourt	CC Yères-et-Plateaux
76671	Sept-Meules	CC Yères-et-Plateaux
76703	Touffreville-sur-Eu	CC Yères-et-Plateaux
76745	Villy-sur-Yères	CC Yères-et-Plateaux

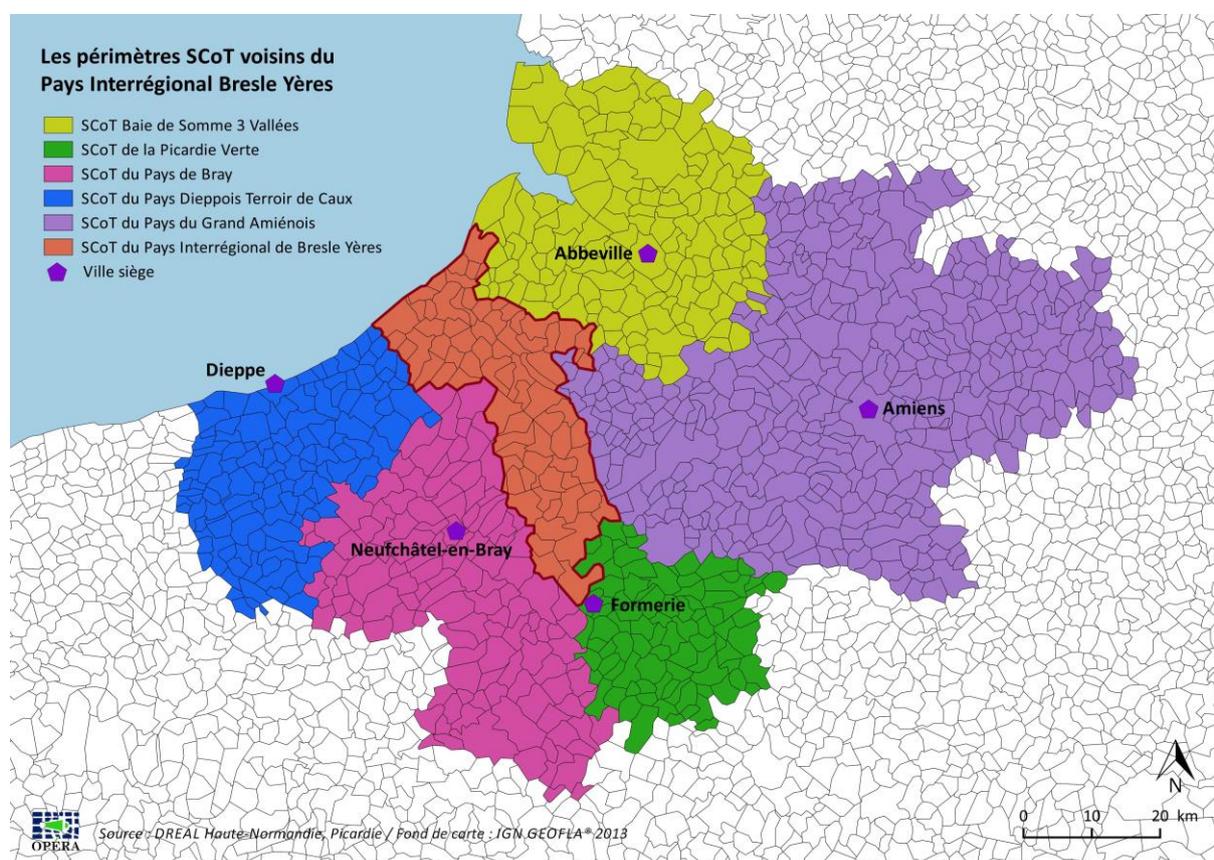


1.3. Les territoires de comparaison avec le SCoT

Pour mettre en perspective les analyses présentées ci-après, les territoires de comparaisons suivants ont été choisis :

- Les échelons régionaux : Picardie et Haute-Normandie ;
- Les échelons départementaux : Somme et Seine-Maritime ;
- Les 5 périmètres SCoT autour du territoire, à des stades d'avancements différents :

Nom	Ville « siège »	Etat au 1 ^{er} avril 2015
SCoT Baie de Somme 3 Vallées	Abbeville	En réflexion
SCoT Grand Amiénois	Amiens	Approuvé le 21/12/2012
SCoT Picardie Verte	Formerie	Approuvé le 20/03/2014
SCoT du Pays de Bray	Neufchâtel-en-Bray	En réflexion
SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux	Saint-Aubin-sur-Scie	En élaboration (PADD)

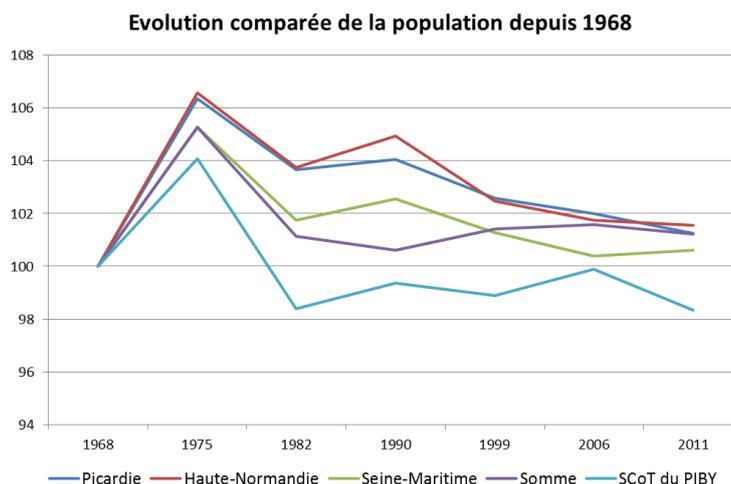


2. Démographie, logement et prospective associée

2.1. Observations sur les périodes passées : constats et analyses

2.1.1. Une démographie en baisse

La population totale du PIBY selon le recensement de l'INSEE s'élève à 62 377 habitants en 2011¹. Depuis 1968, le territoire a perdu 740 habitants soit -1,2%. La perte est limitée mais le Pays est le seul territoire à connaître une évolution négative. En effet, la Somme et Seine-Maritime (+12%), la Haute-Normandie (+22,8%) et la Picardie (+21,5%), et les territoires SCoT limitrophes ont progressé : +3,2% pour le SCoT Baie de Somme 3 Vallées, +13,2% pour le SCoT du Pays Dieppois).



L'observation de cette dynamique en moyenne annuelle intercensitaire (TCAM²) montre des périodes diverses :

- Entre 1968 et 1975, le territoire gagne 2 567 habitants,
- S'en suit une période de baisse jusqu'en 1999 à raison de 90 habitants en moins par an,
- Une stabilité de courte durée entre 1999 et 2006 (-10 hab. par an environ),
- La dernière période 2006-2011 de baisse importante, soit plus de 200 habitants en moins par an.

Population	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	1999-2011
Picardie	1 578 508	1 678 644	1 740 321	1 810 687	1 857 481	1 894 355	1 918 155	
<i>TCAM</i>		<i>0,9%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>
Haute-Normandie	1 497 362	1 595 695	1 655 362	1 737 247	1 780 192	1 811 055	1 839 393	
<i>TCAM</i>		<i>0,9%</i>	<i>0,5%</i>	<i>0,6%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>
Seine-Maritime	1 113 977	1 172 743	1 193 108	1 223 429	1 239 138	1 243 834	1 251 282	
<i>TCAM</i>		<i>0,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,1%</i>
Somme	511 491	538 462	544 570	547 825	555 551	564 319	571 211	
<i>TCAM</i>		<i>0,7%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>	<i>0,2%</i>
SCoT du PIBY	63 117	65 684	64 621	64 211	63 505	63 429	62 377	
<i>TCAM</i>		<i>0,6%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>-0,1%</i>	<i>0,0%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>-0,1%</i>

¹ La population des 77 communes du Pays est jointe en annexe

² Taux de croissance annuel moyen

Des dynamiques intercommunales différenciées

Entre 1999 et 2011, les quatre intercommunalités du Pays connaissent des différences d'évolution :

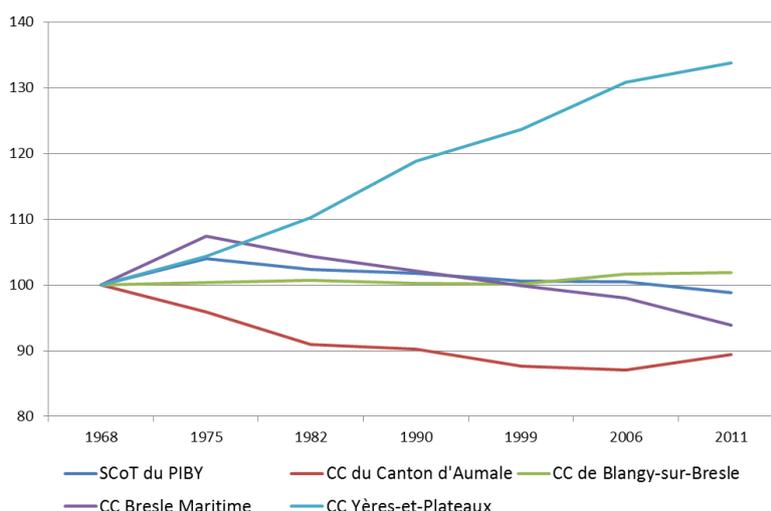
- Une augmentation en CC Yères-et-Plateaux (+ 588 habitants)
- Une stabilité en CC de Blangy-sur-Bresle et du Canton d'Aumale (respectivement +256 et +139 habitants)
- Une forte diminution en CC Bresle Maritime (- 2 111 habitants)

La diminution de population du Pays est exclusivement imputable à la plus peuplée des intercommunalités.

Territoire	Population 1999	Population en 2011	Evolution 1999-2011
SCoT du PIBY	63 505	62 377	-1,8%
CC du Canton d'Aumale	6 979	7 118	+2,0%
CC de Blangy-sur-Bresle	14 402	14 658	+1,8%
CC Bresle Maritime	34 953	32 842	-6,0%
CC Yères-et-Plateaux	7 171	7 759	+8,2%

Le détail par commune illustre bien cette baisse (carte à la page suivante). Par rapport à leur population de 1999, les villes littorales de la CC Bresle Maritime ont perdu des habitants : Ault -19%, Mers -14%, Le Tréport -10%, Eu -9%... A contrario, les communes limitrophes aux villes sœurs en ont gagné : Flocques +15%, Etalondes +10%, Saint-Pierre-en-Val +9%...

Evolution comparée de la population depuis 1968



On remarque aussi une augmentation sur les coteaux le long du massif du Triage, sur les communes du Vimeu autour de Vismes, du massif du Grand Marché (Réalcamp, Richemont), et ausud de la CC du canton d'Aumale.

Les communes qui ont le plus gagné par rapport à 1999 :

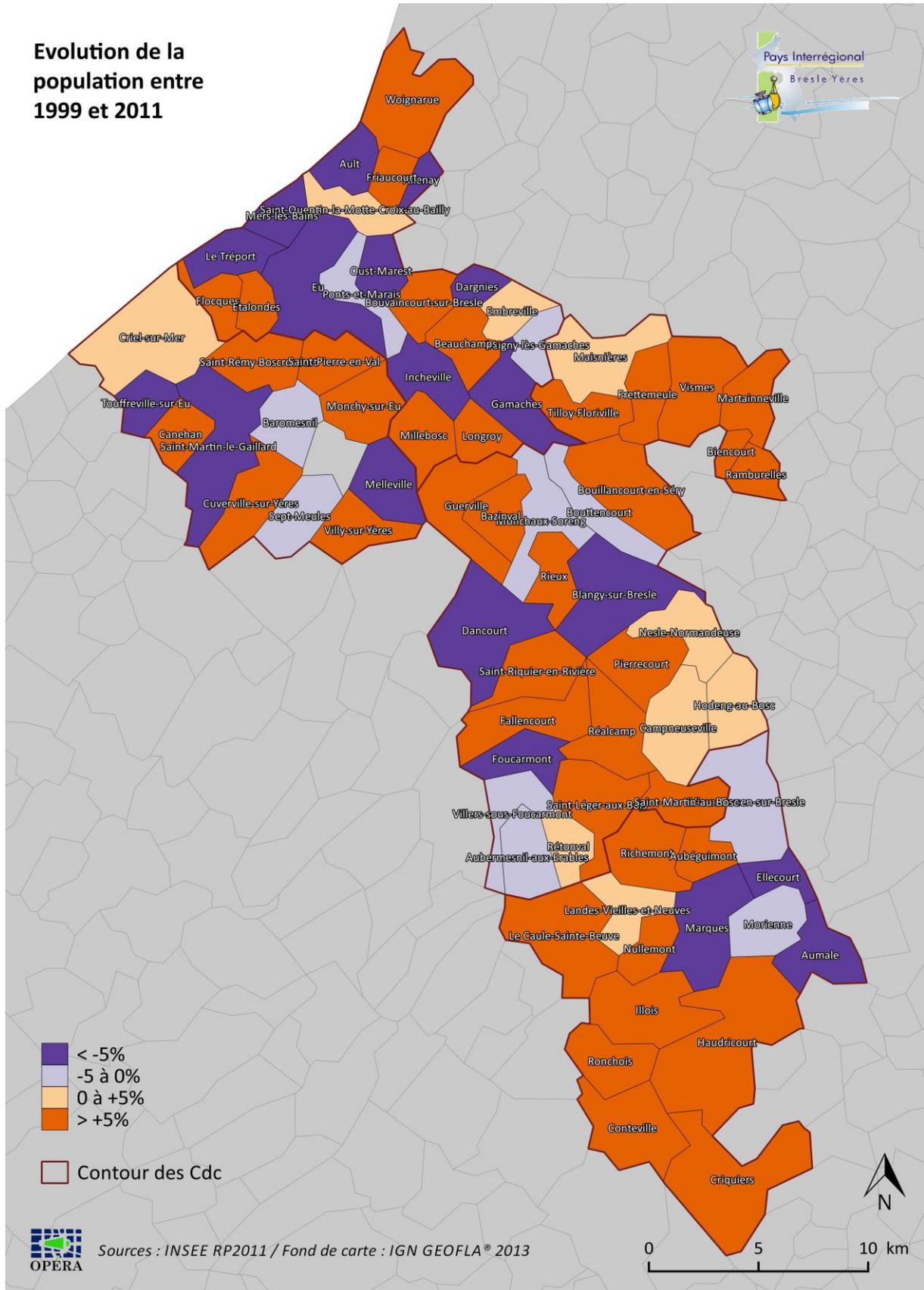
- Le Mesnil-Réaume et Vismes : +44%
- Villy-sur-Yères : +43%
- Nullemont : +36%

Les communes qui ont le plus perdu par rapport à 1999 :

- Ault : -19%
- Ellecourt et Blangy-sur-Bresle : -14,5%
- Marques et Mers-les-Bains : -14%

Toutes les villes centre ont perdu de la population.

Evolution de la population entre 1999 et 2011



2.1.2. Une natalité moins dynamique et un solde migratoire négatif : constat nuancé par intercommunalité

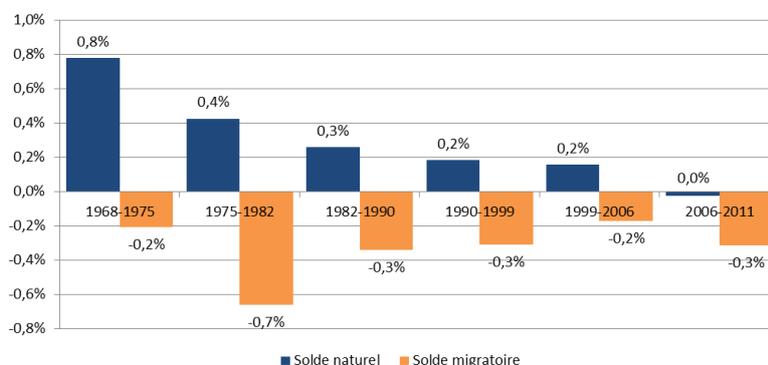
Premier enseignement de l'observation des soldes naturels³ et des soldes migratoires⁴, le Pays souffre toujours d'un déficit migratoire. **Le solde naturel a été le moteur démographique mais il ne suffit pas à faire progresser la population du territoire, voire même à la maintenir.**

Ce solde naturel a continuellement baissé depuis 1968, dans une tendance plus rapide que les départements et régions comparés, ce qui provient sans nul doute d'une diminution des tranches d'âges des habitants en âge d'avoir des enfants. Sur la dernière période 2006-2011, le solde est nul. Dans le même temps, le solde migratoire du Pays est négatif mais est resté stable autour de 0,2 - 0,3% depuis 1982.

La combinaison des deux soldes montre bien que la population a inévitablement diminué depuis 40 ans.

Variation annuelle moyenne de la population	% 1968-1975	% 1975-1982	% 1982-1990	% 1990-1999	% 1999-2006	% 2006-2011	% 1999-2011
→ due au solde naturel							
Picardie	0,7%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Haute-Normandie	0,9%	0,6%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
Seine-Maritime	0,9%	0,6%	0,7%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
Somme	0,7%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
SCoT du PIBY	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,0%	0,1%
CC du Canton d'Aumale	0,5%	0,4%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
CC de Blangy-sur-Bresle	0,8%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
CC Bresle Maritime	0,8%	0,5%	0,3%	0,2%	0,1%	-0,1%	0,0%
CC Yères-et-Plateaux	0,8%	0,5%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,3%
→ due au solde migratoire							
Picardie	0,1%	0,0%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,2%
Haute-Normandie	0,1%	-0,1%	0,0%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Seine-Maritime	-0,1%	-0,4%	-0,3%	-0,3%	-0,4%	-0,3%	-0,3%
Somme	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,1%
SCoT du PIBY	-0,2%	-0,7%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	-0,3%	-0,2%
CC du Canton d'Aumale	-1,1%	-1,1%	-0,3%	-0,4%	-0,2%	0,5%	0,1%
CC de Blangy-sur-Bresle	-0,8%	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,1%	-0,1%	0,0%
CC Bresle Maritime	0,2%	-0,9%	-0,6%	-0,4%	-0,4%	-0,7%	-0,5%
CC Yères-et-Plateaux	-0,2%	0,3%	0,7%	0,2%	0,4%	0,3%	0,3%

Facteur d'évolution de la population du Pays



³ Différence entre les naissances et les décès

⁴ Différences entre les entrants et les sortants

Comme vu précédemment, on observe une différenciation selon les Communautés de communes. Les deux CC d'Aumale et de Blangy connaissent deux soldes stables depuis 1999 aux alentours de 0%. Toutefois, on aperçoit une reprise de la natalité en CC d'Aumale sur 2006-2011.

La CC Yères-et-Plateaux fait figure d'exception dans le Pays de par son solde naturel et migratoire dynamique (0,3 % chacun entre 1999 et 2011).

Quant à la CC Bresle Maritime, elle cumule à la fois un solde naturel nul et un solde migratoire largement négatif entre 1999 et 2011. La tendance s'accélère même sur la dernière période 2006-2011 avec plus de décès que de naissances et une proportion plus forte d'habitants qui partent. **C'est donc la seule partie du Pays qui se trouve en situation de « panne démographique », alors même qu'elle concentre la majorité de la population.**

2.1.3. Origine/destinations des migrations

Une analyse des flux migratoires entrants et sortants a été produite dans le diagnostic du Programme global de l'habitat du Pays en 2013.

Elle montre qu'entre 2004 et 2008, le flux était de 5 000 personnes par an soit 8% de la population chaque année. **Le déficit de l'ordre de 250 personnes par an confirme que les sortants sont plus nombreux que les entrants.**

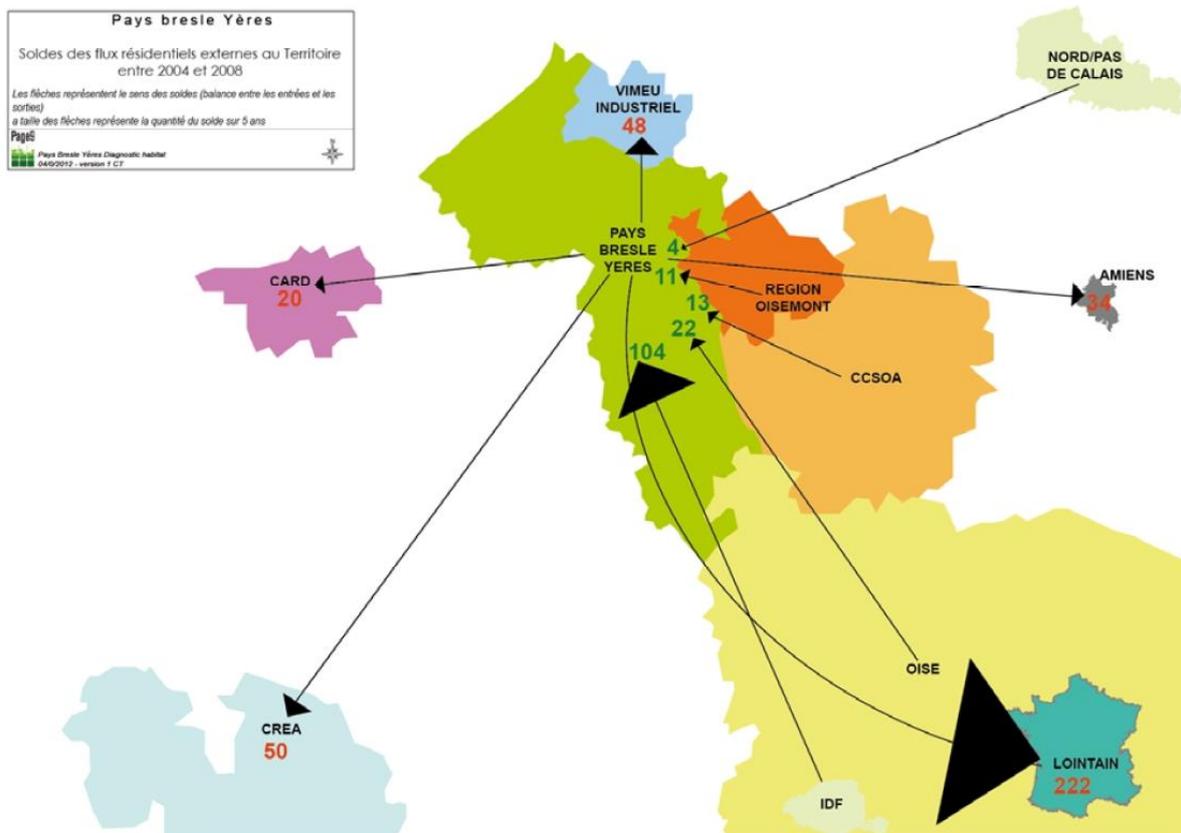
28% des flux concerne la CC Bresle Maritime. Les migrations depuis ce territoire vers les autres communautés de communes du Pays sont les plus importantes en leur apportant environ 70 habitants par an. A l'inverse, près de 60 personnes par an quittent la CC Yères et Plateaux.

BALANCE DES ARRIVEES ET DEPARTS RESIDENTIELS ANNUELS / PAYS BRESLE YERES
Insee 2004-2008

	Arrivées		Départs		Balance	Part du flux	Total flux
CCBM	756	30,9%	682	25,3%	74	28%	1438
CCBB	281	11,5%	292	10,8%	-11	11%	574
Lointain	148	6,1%	371	13,7%	-222	10%	519
Cc Vimeu industriel	138	5,7%	186	6,9%	-48	6%	324
CCYP	132	5,4%	190	7,0%	-58	6%	321
Idf	180	7,4%	76	2,8%	104	5%	256
CREA	75	3,1%	125	4,6%	-50	4%	200
Oise	100	4,1%	78	2,9%	22	3%	178
CCA	66	2,7%	77	2,8%	-10	3%	143
NPdC	61	2,5%	57	2,1%	4	2%	118
CC Sud Ouest Amiénois	60	2,4%	47	1,7%	13	2%	107
Amiens	31	1,3%	65	2,4%	-34	2%	97
CARD	34	1,4%	54	2,0%	-20	2%	88
CC Région Oisemont	42	1,7%	31	1,2%	11	1%	73

Source Insee 2004/2008 Exploitation des fichiers détail à la commune par Page9

L'apport de population le plus important provient de la région parisienne avec 100 personnes par an, certainement pour établir leur résidence principale au moment de leur retraite, où en transformant leur résidence secondaire. La majorité des flux sont lointains (hors Idf, territoire limitrophes au Pays...). Les échanges avec le Vimeu et la Métropole Rouen Normandie sont les plus nombreux. Il y a peu d'échanges résidentiels avec Dieppe, Amiens et Abbeville.



Le solde des départs définitifs vers des territoires lointains est le plus fort. Les départs vers le Vimeu et la Métropole Rouen Normandie sont de l'ordre de 50 personnes par an.

Toujours sur la même période 2004-2008, la carte de la page suivante montre bien la prédominance des départs de Eu vers sa première couronne : Monchy, Saint-Pierre-en-Val ou Pont-et-Marais, du Tréport vers Saint-Quentin.

Néanmoins Mers-les-Bains constitue un cas particulier puisque les départs résidentiels ont pour destination majoritaire Eu ou le Tréport.

Une grande partie de la population d'Ault est partie à Friville-Escarbotin, mais rejoint également Mers-les-Bains et Eu.

La plupart des habitants qui déménagent de Blangy vont ainsi à Moncheaux-Soreng tandis que quelques départs sont recensés vers Amiens depuis Aumale.

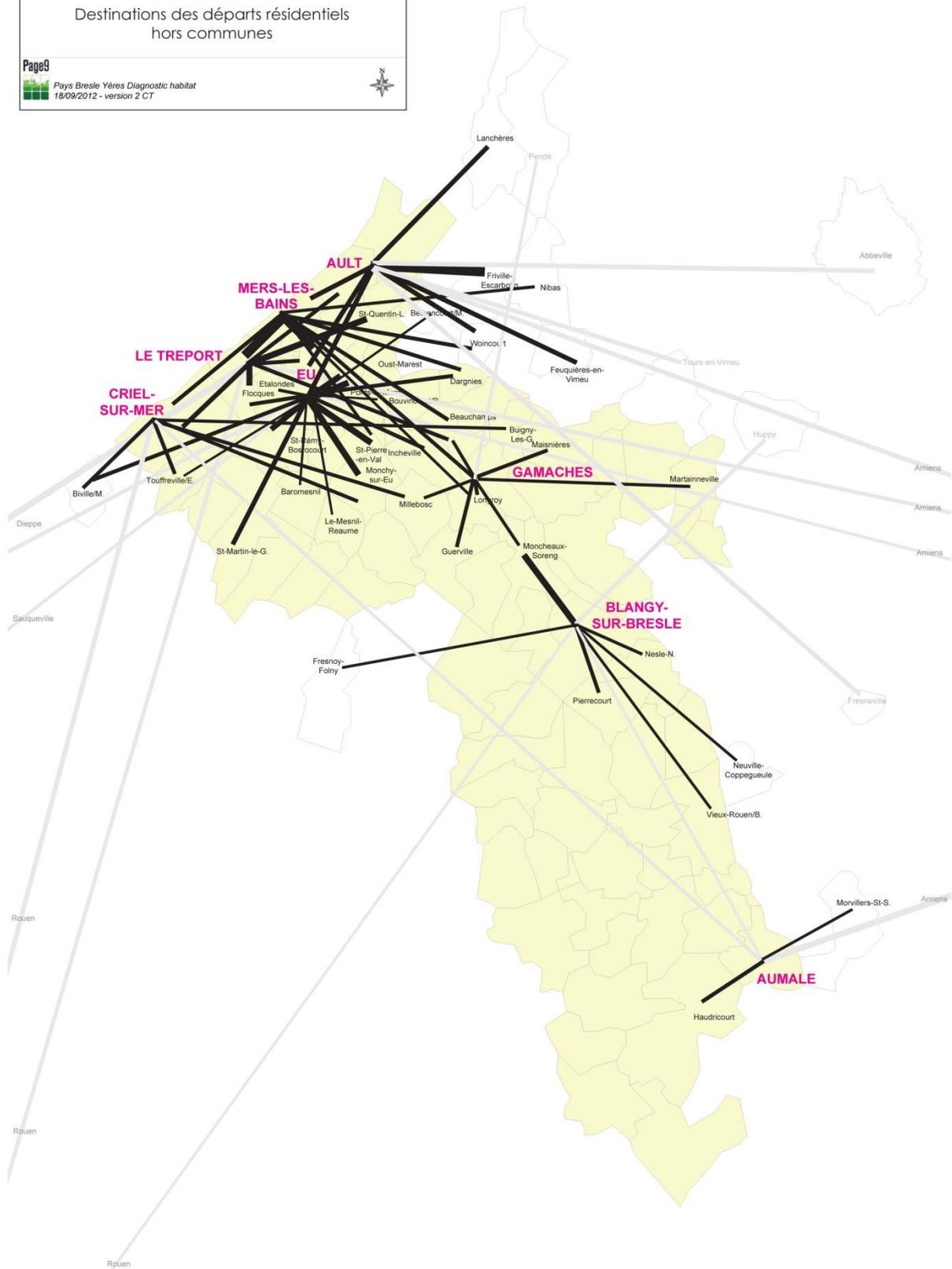
Les migrations depuis les pôles urbains profitent aux communes rurales environnantes mais elles-mêmes subissent des départs définitifs vers les bassins de vie proches (Vimeu, Amiens, Dieppe).

Pays bresle Yères

Destinations des départs résidentiels
hors communes

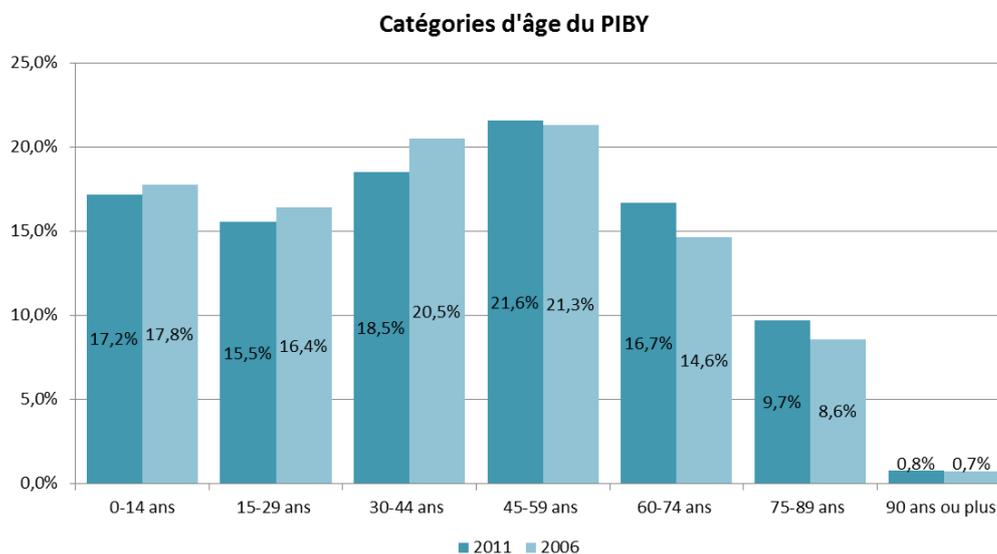
Page 9

Pays Bresle Yères Diagnostic habitat
18/09/2012 - version 2 CT

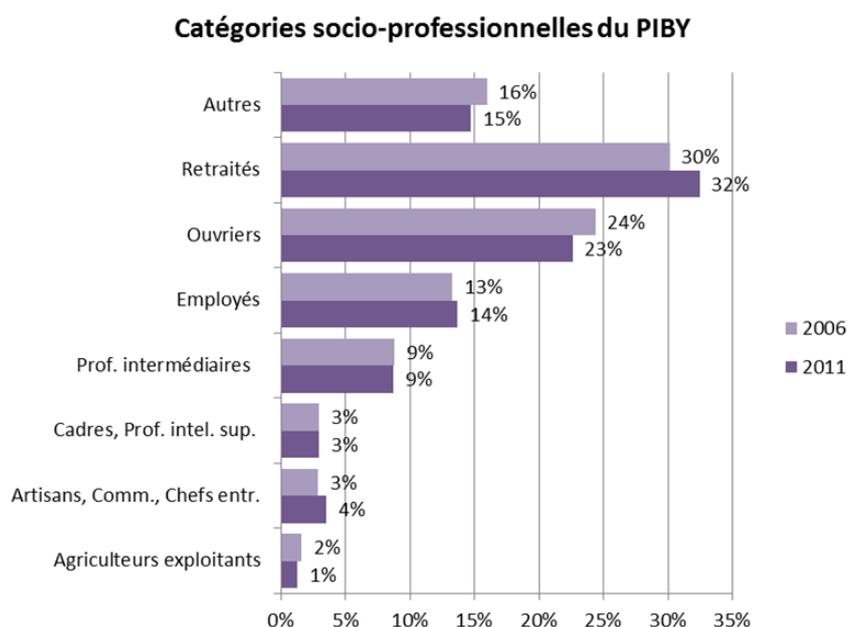



2.1.4. Un vieillissement certain de la population

Entre 2006 et 2011, comme sur le territoire national, la population vieillit sensiblement. La part des 60-74 ans augmente de 2 points tandis que celle des 30-44 ans diminue d'autant. La diminution du poids de cette tranche « en âge de procréer » est préjudiciable au renouvellement naturel de la population (voir ci-dessus).



Confirmation de ce vieillissement, la part des retraités progresse de 2 points. La population ouvrière diminue d'un point, ce qui est certainement dû à la rétractation de l'emploi industriel (> 50% de l'emploi total du Pays).



2.1.5. Le desserrement continu des ménages

Comme dans la très grande majorité des territoires français, on observe un découplage entre l'évolution de la population et l'évolution du nombre de ménages correspondants.

Le nombre d'enfants par femme ne diminue que très peu en France, mais ce que l'on nomme le desserrement des ménages se poursuit principalement sous l'effet du vieillissement, des séparations qui augmentent. En effet, l'espérance de vie augmente régulièrement et cette espérance concerne aujourd'hui les dernières générations du Baby-Boom de l'après-guerre, soit des générations actuellement un peu surreprésentées.

Plus de personnes âgées, c'est forcément plus de personnes seules puisque le décalage de temps entre le décès du 1^{er} conjoint et celui du deuxième augmente mécaniquement avec l'allongement de la durée de vie moyenne.

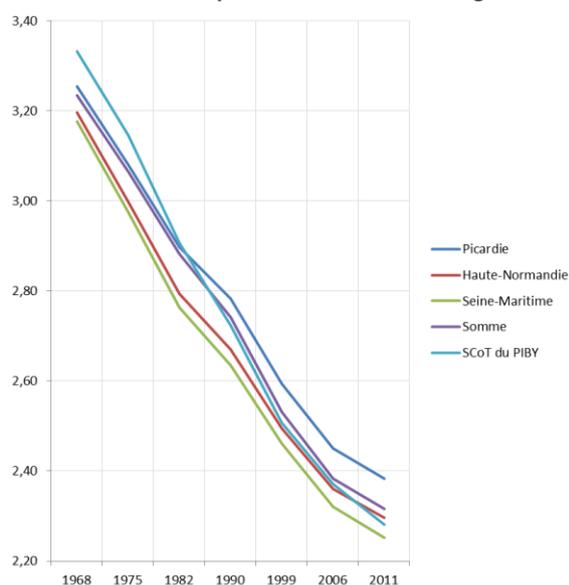
A cela s'ajoute aussi l'augmentation des divorces, ou encore les départs des jeunes du foyer familial. Ces facteurs change le nombre de personnes par logement.

SCoT du PIBY	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
Population	63 117	65 684	64 621	64 211	63 505	63 429	62 377
Population des ménages	62 217	64 880	63 947	63 450	62 824	62 798	61 704
Nombre de personnes par ménage	3,33	3,15	2,91	2,72	2,51	2,37	2,28
Nombre de ménages	18 668	20 625	22 001	23 293	25 054	26 492	27 051

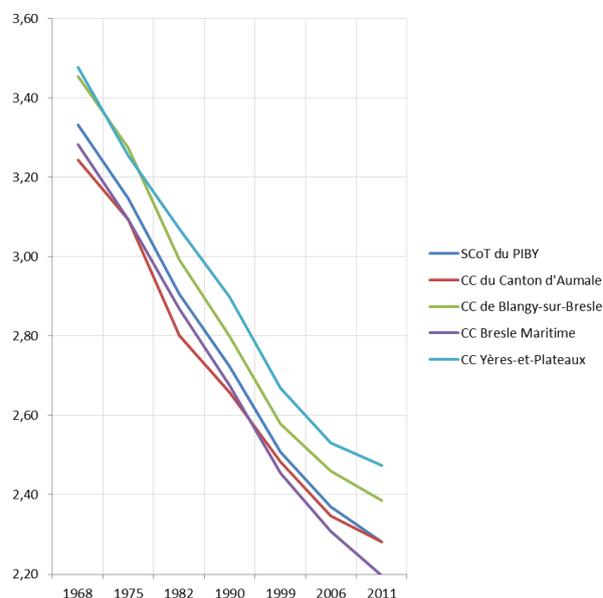
L'entre-deux du Pays est ici bien illustré. La taille des ménages du Pays en 2011 est moins importante que pour la Picardie et la Somme mais plus élevée que la Haute-Normandie et la Seine-Maritime. Elle se situe néanmoins proche de la moyenne française (2,26 pers./ménages).

Des différences apparaissent aussi entre intercommunalités. L'écart est important entre les CC Yères-et-Plateaux (2,47) et Bresle Maritime (2,20) ainsi qu'entre les CC de Blangy (2,39) et d'Aumale (2,28).

Evolution comparée de la taille des ménages



Evolution comparée de la taille des ménages par CC



2.1.6. Le rythme de construction s'accélère, la vacance aussi

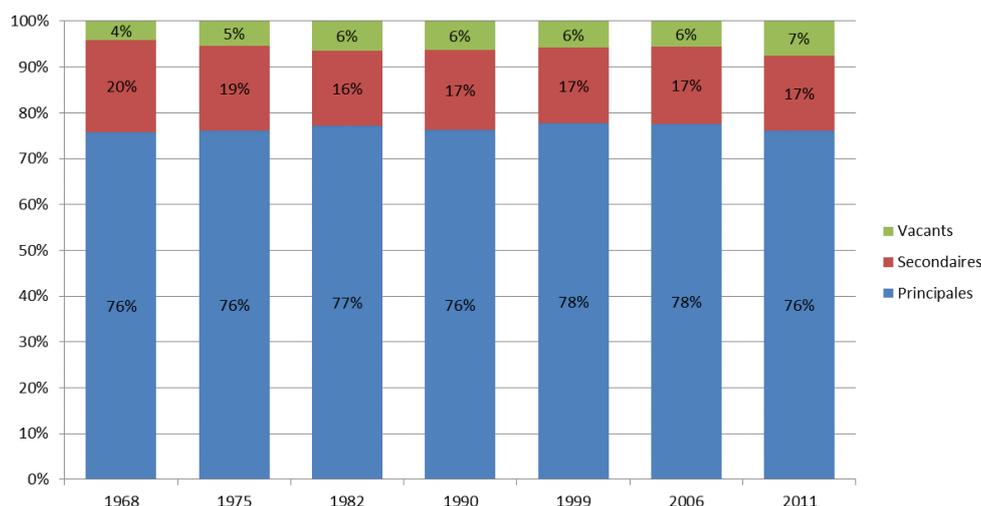
Avec un parc de 35 582 logements en 2011, l'augmentation a été de 10 965 unités depuis 1968 soit +45%, avec la CC Bresle Maritime qui a représenté la moitié de l'accroissement sur cette période.

Le rythme annuel de construction s'amplifie sauf sur la CC Bresle Maritime où il ralentit (de 0,8 à 0,5% contre de 0,9 à 1,6% pour Yères-et-Plateaux). **La tendance semble se pondérer car la part de la croissance 2006-2011 de la CC Bresle Maritime n'est plus que de 37% (58% entre 1999-2006) contre 24% respectivement pour les CC de Blangy et de Yères-et-Plateaux.**

Logement	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	1999-2011
SCoT du PIBY	24 617	27 120	28 534	30 502	32 261	34 130	35 582	
<i>TCAM</i>		1,4%	0,7%	0,8%	0,6%	0,8%	0,8%	0,8%
<i>TCAM population</i>		0,6%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,0%	-0,3%	-0,1%
CC du Canton d'Aumale	2 609	2 751	3 035	3 222	3 290	3 445	3 657	
<i>TCAM</i>		0,8%	1,4%	0,8%	0,2%	0,7%	1,2%	0,9%
CC de Blangy-sur-Bresle	4 476	4 833	5 468	5 809	6 154	6 537	6 892	
<i>TCAM</i>		1,1%	1,8%	0,8%	0,6%	0,9%	1,1%	0,9%
CC Bresle Maritime	14 851	16 584	16 761	17 878	18 975	20 065	20 603	
<i>TCAM</i>		1,6%	0,2%	0,8%	0,7%	0,8%	0,5%	0,7%
CC Yères-et-Plateaux	2 681	2 952	3 270	3 593	3 842	4 083	4 430	
<i>TCAM</i>		1,4%	1,5%	1,2%	0,7%	0,9%	1,6%	1,2%

La part des 3 catégories de logements (principales, secondaires et vacants) restent stables depuis 1968, avec **¾ des logements en résidences principales**. 55% sont localisés en CC Bresle Maritime, 22% en CC Blangy et 23% réparti équitablement sur les 2 autres CC ; ceci dans les mêmes proportions que la population.

Poids des catégories de logements du Pays en 2011



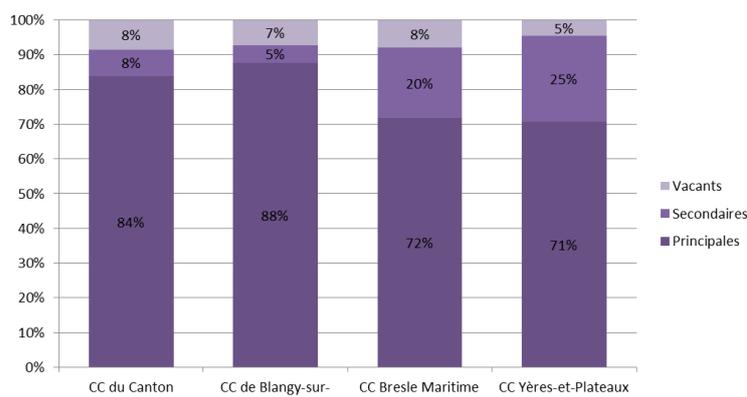
En 2011, les intercommunalités littorales concentrent logiquement 90% des résidences secondaires du Pays. ¼ des logements sont recensés secondaires en CC Yères-et-Plateaux et 1/5 en CC Bresle Maritime.

Entre 2006 et 2011, la vacance⁵ n'a jamais autant progressé sur tous les territoires du Pays qu'auparavant : 755 unités en plus dont +381 en CC Bresle Maritime et +205 en CC Blangy. La part est pourtant similaire au niveau national et picard et d'un point plus élevé que le niveau normand et seinomarin. Elle augmente en CC Bresle Maritime passant de 7% en 1999 à 8% en 2011 alors qu'elle avait légèrement diminué entre deux pour représenter 6% en 2006.

8 communes ont un taux de vacance supérieur à 10%, seuil à partir duquel il est considéré comme important. Parmi elles, Ellecourt en comporte 16,5% suivi de Fallencourt (14%) et Blangy-sur-Bresle (12,4%).

Toutes les communes du Pays ont plus de 50% de résidences principales. Ault fait figure d'exception avec 37% en principales et 54% en secondaires et donc 9% de logements vacants.

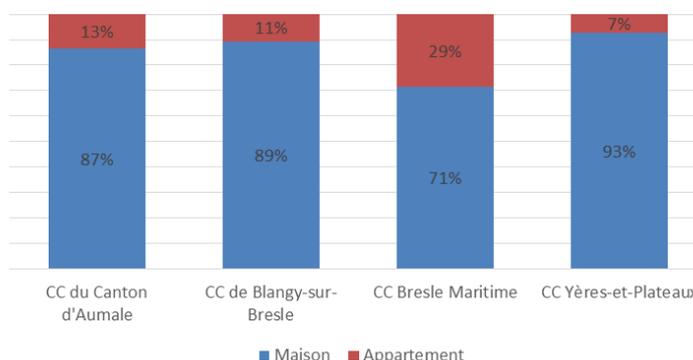
Poids des catégories de logements par CC en 2011



La part des maisons, qui se maintient à son niveau de 2006, atteint 79% des logements en 2011. Leur prépondérance est forte en CC Yères-et-Plateaux.

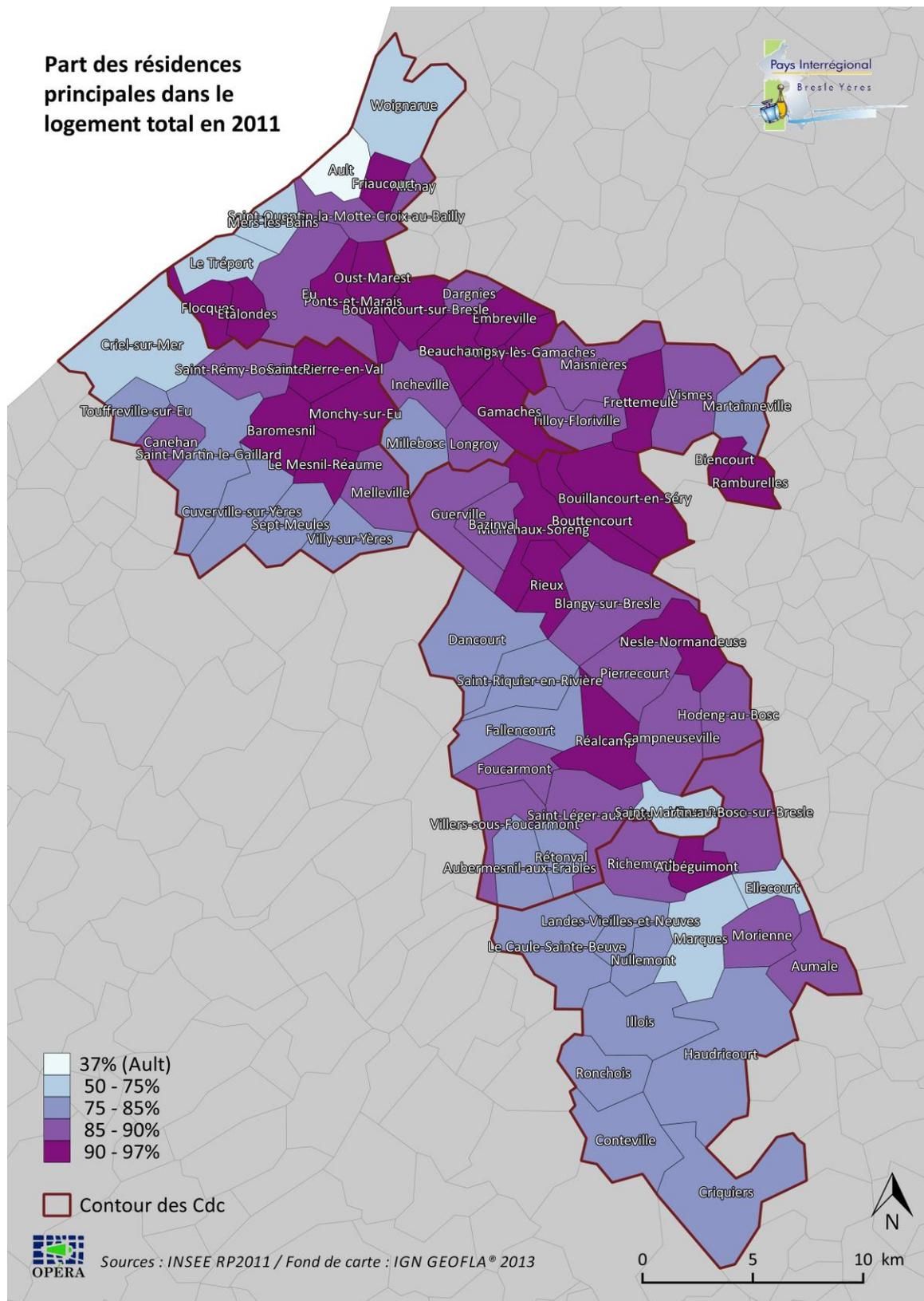
La part des logements loués HLM des résidences principales atteint 8 %. Aumale et Blangy en comporte respectivement 20 et 21% et Le Tréport et Incheville 19%.

Part des maisons et appartements dans le logement total

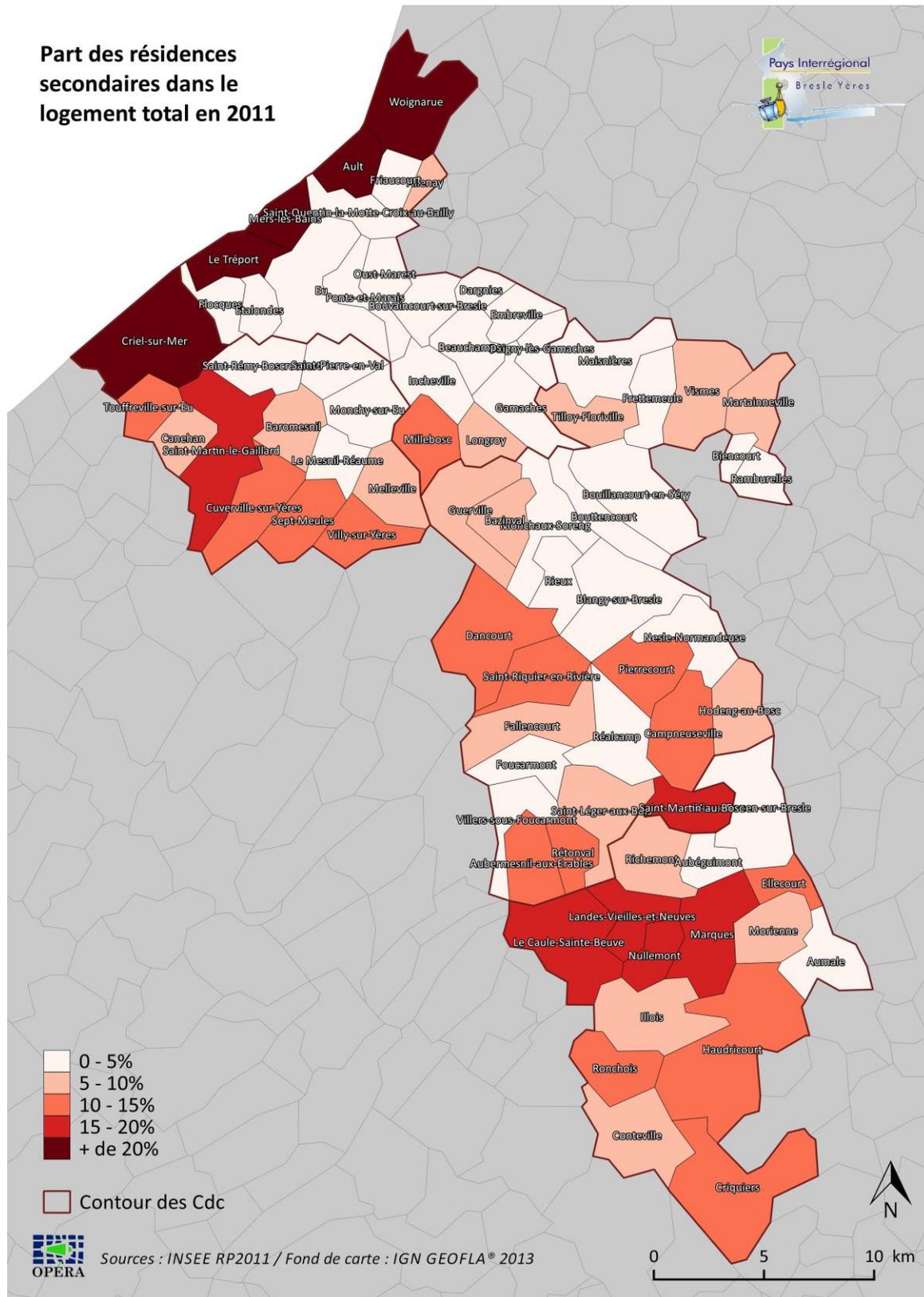


⁵ Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

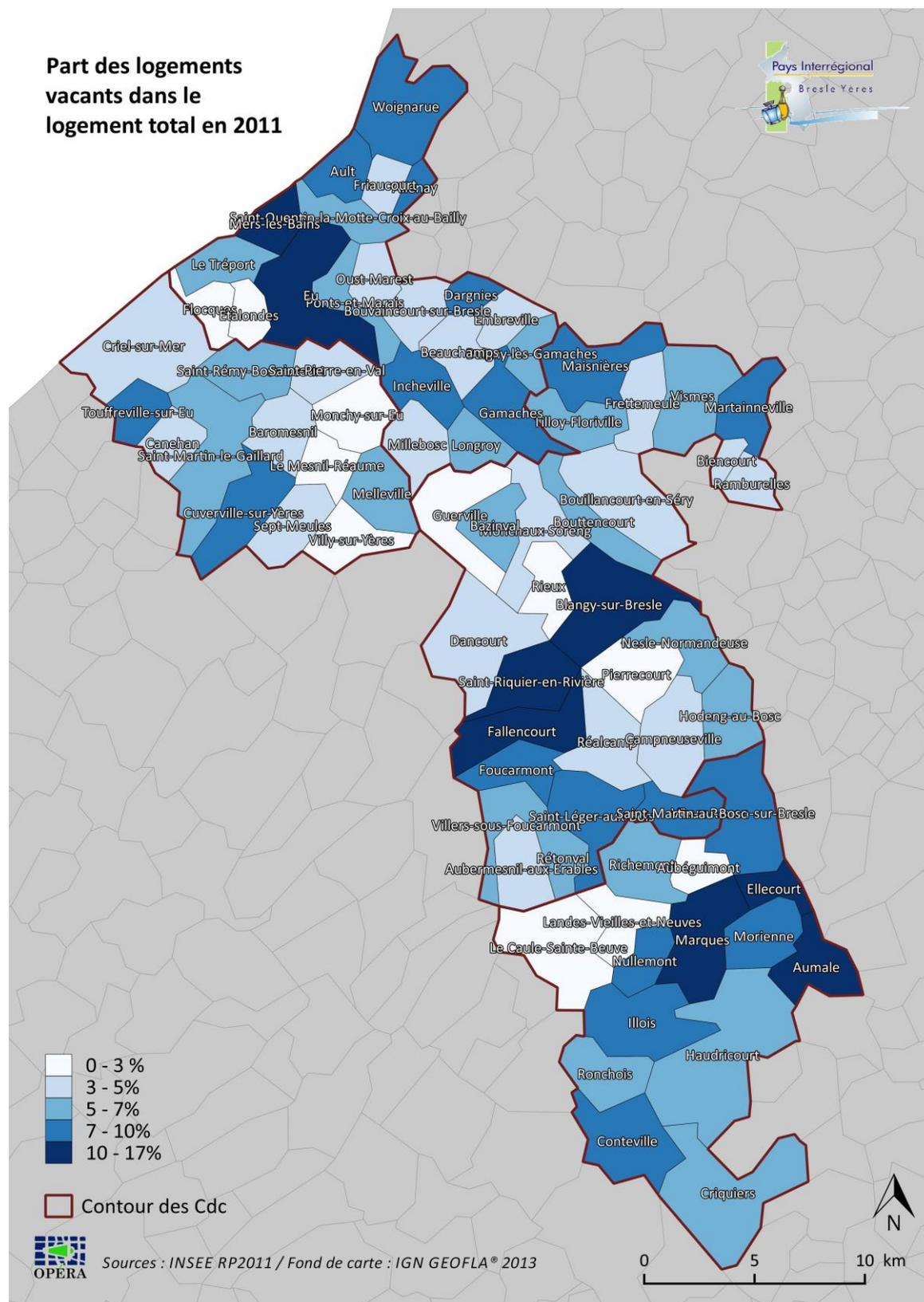
- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).



La vallée de la Bresle, lieu d'activité, concentre la majorité des résidences principales.



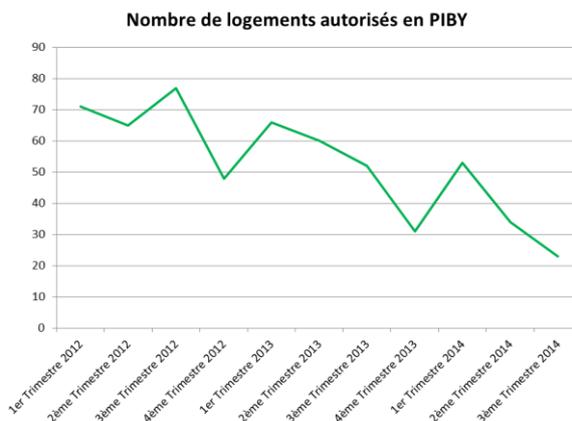
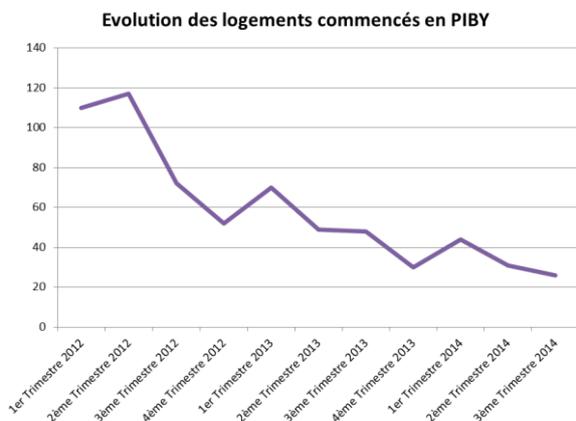
Compte tenu de leur attractivité touristique, on distingue bien un taux de résidences secondaires importants dans les communes littorales (55% à Ault) mais aussi dans la vallée de l'Yères et la vallée d'Auchy (de la Caule à Marques).



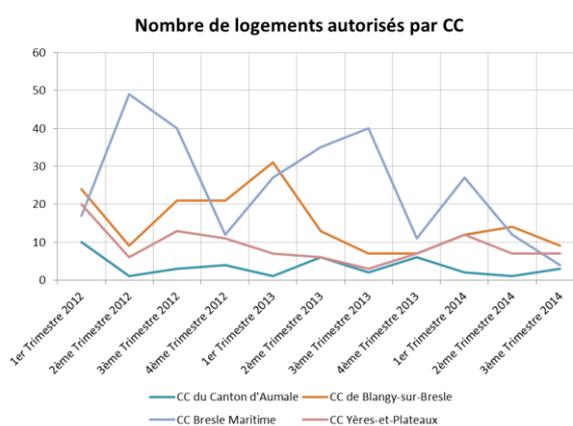
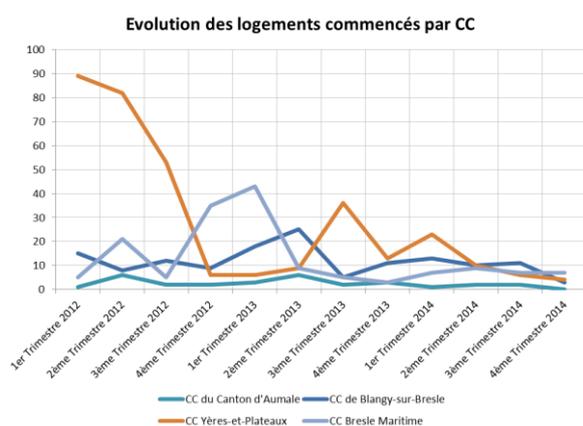
La vacance la plus importante est localisée sur les pôles urbains, le long de la vallée de la Bresle dans les communes industrielles.

2.1.7. La dynamique récente de construction : une baisse amorcée

L'analyse conjoncturelle fine à partir de la base Sita@del2⁶ fait apparaître une baisse significative du rythme de construction. Ainsi, **110 logements ont été mis en travaux au 1^{er} trimestre 2012 contre seulement 29 au 3^{ème} trimestre 2014. Les permis de construire autorisés sont en baisse, passant de 68 à 23 autorisations.**



Dans le détail, 3 Communautés de communes voient leur rythme ralentir. Le rythme très élevé de la CC Yères-et-Plateaux en début 2012 s'est effondré en fin d'année. On remarque que depuis le début 2013, le nombre d'autorisations chute.



⁶ Sit@del2 est la base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales de l'équipement et par les communes (ou groupements de communes) autonomes.

2.2. Les perspectives régionales et départementales

De par sa position interrégionale, le Pays doit se nourrir des perspectives démographiques des deux régions et des deux départements. En décembre 2010, l'INSEE Haute-Normandie et l'INSEE Picardie ont chacun publié une analyse de prospective démographique⁷ obtenu avec l'utilisation du scénario central du modèle OMPHALE 2010⁸.

2.2.1. Pour la Seine-Maritime

Si les tendances récentes en termes de fécondité, mortalité et de migrations sont prolongées, la région Haute-Normandie devrait approcher les 2 millions d'habitants en 2040 contre 1.839.000 en 2011 et la population de la Seine-Maritime devrait atteindre les 1.278.0000 habitants en 2040 contre 1.251.000 au dernier recensement. Le taux de croissance annuel moyen devrait être de +0.08%, valeur très faible comparée à celle de la France (+0,43% par an). La croissance resterait positive mais se tasserait progressivement et serait quasiment nulle en approchant 2040.

Le solde naturel serait le seul moteur de la croissance démographique, mais se tasserait progressivement tandis que les départs du département devraient être petit à petit moins importants.

	entre 2007 et 2020			entre 2020 et 2030			entre 2030 et 2040		
	Taux de croissance annuel moyen	Contribution du solde naturel	Contribution du solde migratoire	Taux de croissance annuel moyen	Contribution du solde naturel	Contribution du solde migratoire	Taux de croissance annuel moyen	Contribution du solde naturel	Contribution du solde migratoire
France entière	+0,52	+0,35	+0,17	+0,40	+0,24	+0,16	+0,33	+0,15	+0,18
Haute-Normandie	+0,29	+0,39	-0,10	+0,18	+0,23	-0,05	+0,13	+0,15	-0,02
Seine-Maritime	+0,13	+0,35	-0,22	+0,06	+0,18	-0,12	+0,03	+0,09	-0,06
Eure	+0,63	+0,45	+0,18	+0,42	+0,32	+0,10	+0,31	+0,20	+0,11

Source : Insee, Omphale 2010 - scénario central Unité : en %

À l'horizon 2040, la population haut-normande âgée entre 30 et 60 ans diminuerait tandis que les personnes âgées de plus de 60 ans seraient beaucoup plus nombreuses. Le vieillissement sera plus que prononcé puisque le nombre de personnes âgées de plus que 80 ans devrait doubler.

2.2.2. Pour la Somme

Toujours selon les mêmes hypothèses de départ que pour la Haute-Normandie, la Picardie devrait croître de 140.000 habitants d'ici à 2040 pour atteindre, aussi, 2 millions d'habitants.

La population de la Somme devrait grimper de 40.000 personnes pour atteindre près de 606.000 habitants en 2040 contre 566.000 en 2007 (population de base retenu pour la prospective) soit un taux de croissance annuel moyen de +0,21%. Celui-ci augmenterait jusqu'en 2020 puis ralentirait jusqu'en 2040. La contribution du solde naturel baisserait tandis que celle du solde migratoire deviendrait positive en progressant petit à petit.

La population de la Somme devrait également vieillir. Le nombre des plus de 60 ans devrait progresser de 41% alors que celui des moins de 20 ans devrait diminuer de -4% environ et celui des 20-59 ans chuter de près de 8%.

Population	TCAM (%)	Solde naturel (%)	Solde migratoire (%)
1999-2007	0,23	0,31	-0,08
2007-2040	0,21	0,18	0,03
2007-2020	0,28	0,26	0,01
2020-2030	0,19	0,16	0,03
2030-2040	0,13	0,05	0,08

Le dynamisme de la Somme serait donc plus important, ceci dû en partie grâce à un solde migratoire positif que n'aurait pas la Seine-Maritime.

⁷ INSEE Haute-Normandie, Aval, n°100, décembre 2010 et INSEE Picardie, Analyses, n°49, décembre 2010

⁸ http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=IMET124&nivgeo=0

2.3. Une prospective démographique pour le SCoT du PIBY à 20 ans

2.3.1. Introduction : généralités et intérêts de la prospective

L'avenir est incertain, ou plutôt il est multiple

L'un des grands intérêts, objectifs pourrait-on dire, d'une démarche SCoT est d'encadrer, dans le temps, les politiques publiques de développement d'aménagement et d'urbanisme.

Encore faut-il encore le faire de façon raisonnable, sans obérer de potentialités et en laissant toutes leurs chances aux opportunités.

Pour cette raison, la prospective est adaptée à une démarche de SCoT et permet de créer le cadre de la planification à l'échelle du périmètre du SCoT tout en laissant la latitude nécessaire aux collectivités (communes, communautés de communes) pour mettre en œuvre leurs politiques publiques.

Le cadre de la planification doit être structuré (stratégie claire) et simultanément souple. En effet, prospective n'est pas prévision. La prévision figerait les politiques publiques en prétendant prévoir ce qui va se passer puis à essayer, dans une logique de résistance, de contrecarrer l'avenir promis au territoire.

Mais, les prévisionnistes se trompent très souvent et leurs visions figées sont donc peu contributrices d'une démarche SCoT.

Au contraire, la prospective est faite pour l'action

Il ne s'agit pas de fermer mais d'ouvrir... Il ne s'agit pas de prévoir mais d'imaginer – la différence est essentielle – les futurs possibles, les avènements souhaitables et les voies éventuelles.

Comme toujours, la démarche prospective n'est pas affaire que d'experts. Les élus et les acteurs du territoire doivent y être associés puisque la nature même d'une démarche prospective aboutie est d'être construite collectivement pour être partagée.

Dans cette logique de prospective, nous vous proposons, pour préparer ces temps de co-construction du projet, des éléments potentiels de scénarii dont :

- L'évolution tendancielle soit la prolongation des dynamiques des 20 dernières années, elles-mêmes inscrites dans l'évolution départementale et régionale, proposée comme la base du scénario de référence (alimenté par les travaux de diagnostic, d'état initial et des tendances repérées notamment les perspectives OMPHALE de l'INSEE,
- Les pistes de renouvellement et de renforcement des conditions d'attractivité et d'une dynamique endogène de développement.

Bien sûr, cette logique de prospective doit « embrasser » plus largement que le SCoT et notamment :

- au plan spatial, compte tenu des échanges du territoire avec ses voisins,
- au niveau temporel : la stratégie mise en œuvre par le SCoT pourrait s'échelonner sur une période de 18 années au lieu de 12 ans⁹. Ce point est à valider.
- au plan des thématiques concernées par la prospective territoriale qui ne trouvent pas de déclinaison aboutie dans le SCoT et qui feront références à d'autres démarches (Leader¹⁰, ...).

Cadre choisi d'une planification, prospective élargie à 20 ans, stratégie du SCoT PIBY à 12 ans, voilà ce que permettra la démarche prospective proposée.

⁹ A l'inverse de la Loi SRU (qui prévoyait une portée de 10 ans), la Loi Grenelle ne fixe plus de portée réglementaire pour le SCoT. Aujourd'hui, les périodes de 12 et 18 années (ou 24 années) sont aujourd'hui préférés à celles de 10 et 20 années pour mieux inscrire la périodicité des évaluations réglementaires des PLU et des SCoT qui sont fixées à 6 années. Mais en tout état de cause, le Syndicat Mixte du Pays Interrégional Bresle Yères, maître d'ouvrage devra valider ou choisir la période qu'il souhaite définir pour le SCoT.

¹⁰ Programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales.

2.3.2. La Prospective pour le territoire Inter-Régional Bresle-Yères

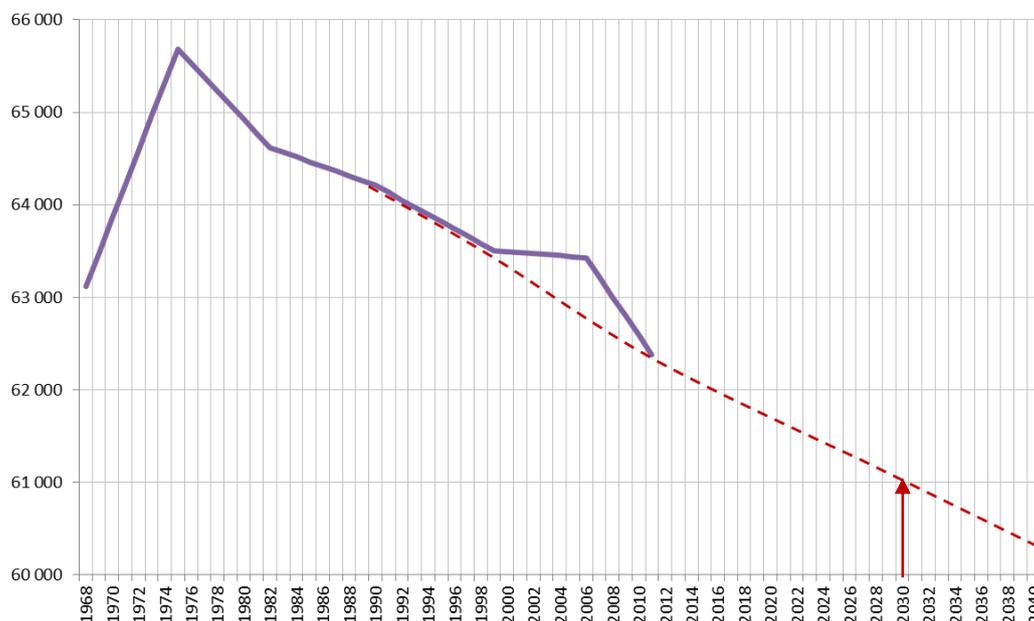
Par comparaison avec les territoires SCoT voisins¹¹ et les 2 départements, la démographique du PIBY est la seule à connaître une évolution globalement négative. Cette situation inédite constitue un cas particulier dans la prospective démographique d'un SCoT, base de déclinaison en projet, en accueil d'habitants et donc en production de nouveaux logements.

Pourtant, la décroissance de population du Pays est due à la situation sur la CC Bresle Maritime.

Territoire	Population 1999	Population en 2011	Evolution 1999-2011
SCoT PIBY	63 505	62 377	-1,8%
CC du Canton d'Aumale	6 979	7 118	+2,0%
CC de Blangy-sur-Bresle	14 402	14 658	+1,8%
CC Bresle Maritime	34 953	32 842	-6,0%
CC Yères-et-Plateaux	7 171	7 759	+8,2%
SCoT Baie de Somme 3 Vallées	104 839	108 756	3,7%
SCoT du Pays du Grand Amiénois	330 237	338 781	2,6%
SCoT de la Picardie Verte	28 451	32 332	13,6%
SCoT du Pays de Bray	58 194	64 052	10,1%
SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux	102 662	106 225	3,5%

En première approche, on peut imaginer que la dynamique démographique va connaître une progression tendancielle : ce qui équivaldrait à mettre en perspective une diminution d'environ 1 400 habitants :

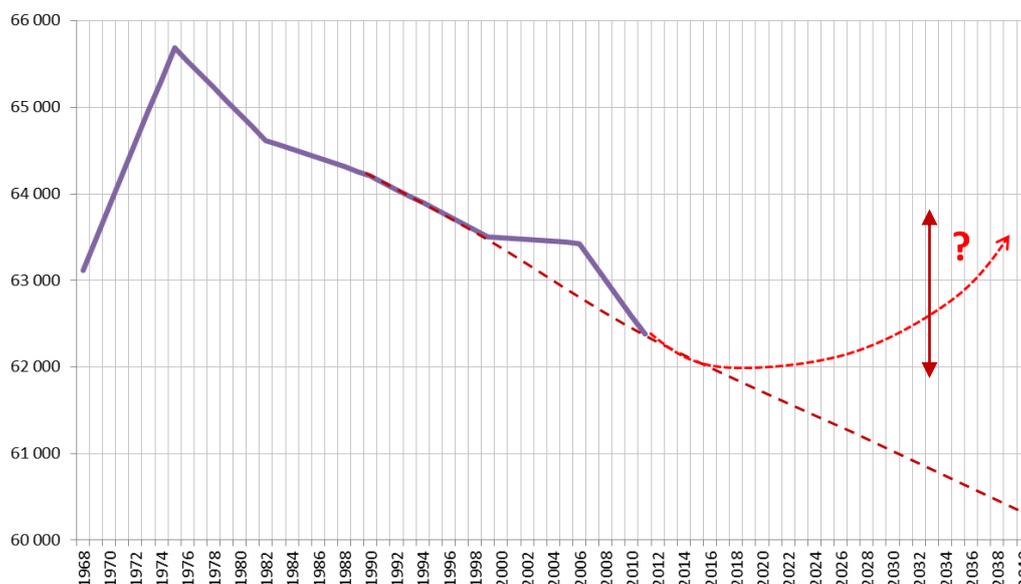
Simulation de l'évolution de la population du PIBY à 2040



La question se pose alors du projet à retenir pour le Pays Interrégional Bresle-Yères.

¹¹ Cf. Annexes : carte des périmètres SCoT voisins

Simulation de l'évolution de la population du PIBY à 2040



Quelle serait alors les scénarii pour une reprise démographique, signe d'attractivité ?

On peut simuler un cadre global d'évolution en partant des hypothèses de l'INSEE pour 2020, 2030 et 2040 pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et en prenant en compte les participations départementales respectives au Pays Interrégional Bresle-Yères.

	% 1968-1975	% 1975-1982	% 1982-1990	% 1990-1999	% 1999-2006	% 2006-2011	% 1999-2011
Perspectives Somme	0,70%	0,20%	0,30%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Perspectives Seine-Maritime	0,70%	0,20%	0,10%	0,20%	0,20%	0,20%	0,20%
Perspectives 69% Seine-maritime et 31% somme	0,70%	0,20%	0,16%	0,17%	0,17%	0,17%	0,17%
SCoT BRESLE-YERES	0,60%	-0,20%	-0,10%	-0,10%	0,00%	-0,30%	-0,10%

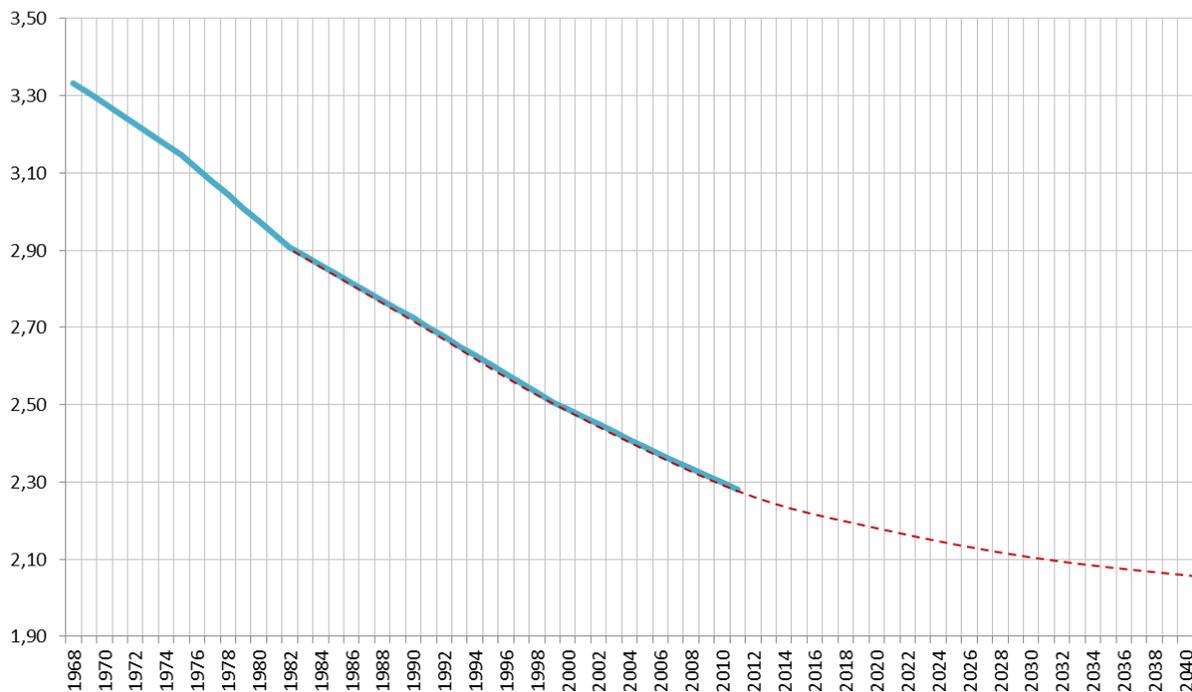
On observe une grande déconnexion entre le cadre inter départemental et le territoire du SCoT.

Il faudra donc choisir entre un « avenir tendanciel » de prolongation de la baisse et une ambition politique de redynamisation démographique, à partir de la création d'emplois et de conditions d'accueil (logements, ...).

Ce sera l'objectif de l'exercice de prospective de l'étape 2 de la phase 1 de l'élaboration du SCoT.

Si la démographie continue de chuter, le besoin en logement ne répondra qu'au desserrement des ménages, la taille des ménages passant vraisemblablement de 2,28 en 2011 à 2,10 en 2030.

Simulation de la taille des ménages du PIBY à 2040



Si aucune ambition politique ne permet de corriger la baisse démographique du territoire, **le besoin en logements est donc évalué à l'échelle du SCoT à 1.700 logements entre 2011 et 2030 soit 90 résidences principales par an.**

	2011	2030	Ecart /besoin
Population totale	62 377	61 030	- 1 347
Population des ménages	61 704	60 372	- 1 332
Nombre de ménages	27 051	28 749	+ 1698
Taille des ménages	2,28	2,10	

Bien sûr, pour étayer une ambition politique de redynamisation, des besoins bien supérieurs devront être mis en perspective.

2.4. Synthèse, questions et enjeux démographiques

Chiffres clés, synthèse

- Le PIBY est le seul territoire à perdre des habitants, comparé au niveau départemental et au territoire des SCoT voisins.
- Une baisse de - 1 100 habitants depuis 1999, en grande partie sur la partie littorale du territoire et les villes centre (Mers, Blangy-sur-Bresle, Aumale...), et due aussi à un solde migratoire négatif.
- Un gain d'habitants au profit des communes de moins de 1 000 habitants, par effet de départ des zones « urbaines » du territoire (cas de la CC Yères-et-Plateaux) vers les communes rurales limitrophes.
- Une vacance qui augmente petit à petit.
- Des mises en chantier qui déclinent sur les derniers trimestres d'observation.
- Une perspective tendancielle de population à la baisse, qu'une ambition politique volontariste pourra choisir de corriger !

Questions, enjeux

- ➔ **Peut-on laisser la tendance démographique « à la baisse » perdurer ? Quels sont les moyens de retrouver une dynamique ? ou autrement dit, quel scénario pour recouvrer l'attractivité territoriale ?**
- ➔ **Quels emplois et surtout quelle formation pour répondre à la demande locale ?**
- ➔ **Quels projets structurants en termes d'équipements, d'infrastructures ?**
- ➔ **Comment prendre en compte les besoins spécifiques des populations des jeunes, jeunes actifs et jeunes ménages ? Atouts d'attractivité, accessibilité au logement ou au foncier ?**
- ➔ **Comment prendre en compte les besoins liés au vieillissement de la population ?**
 - Nouveaux services = « silver économie »
 - Parcours résidentiels
 - Mutations du marché du logement et problématique spécifique des communes rurales
- ➔ **Les logements vacants sont nombreux dans les pôles urbains. Comment les remobiliser et les adapter à l'évolution des modes de vie de la population du Pays ?**

3.1. Le réseau routier structurant

Le Pays Interrégional Bresle Yères bénéficie d'une liaison avec les autoroutes A28 (Abbeville-Rouen) et A29 au niveau d'Aumale pour rejoindre Le Havre-Saint Quentin, le reliant aux deux capitales régionales en une heure (Amiens et Rouen).

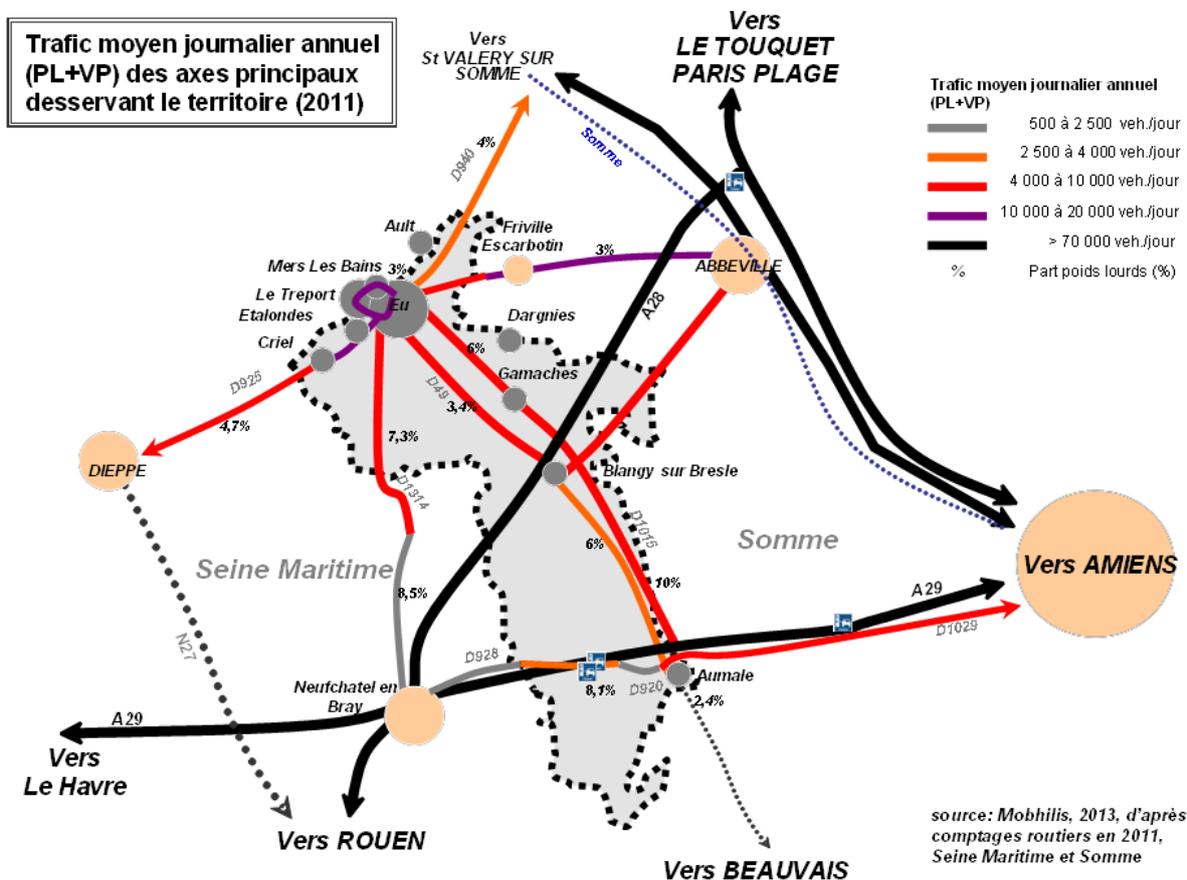


La D49



L'A29 au niveau d'Aumale

Le long de la Vallée de la Bresle, la RD 49 dite « La Normande » et la RD 1015 dite « La Picarde » passent au cœur des villages. Egalement, la RD 925 qui relie Abbeville à Dieppe constitue un axe structurant du territoire et remplit également plusieurs autres fonctions : desserte locale et cabotage, desserte des entreprises du Vimeu, transit entre Abbeville et Dieppe. Mise à part le trafic des autoroutes, la section entre Criel-sur-Mer et les villes sœurs est la plus circulée du Pays avec plus de 10 000 véhicules par jour.



3.2. La desserte ferroviaire du territoire

Le territoire est desservi par des lignes régionales de natures différentes : aux liaisons ferroviaires s’ajoutent également des liaisons routières qui viennent compléter le dispositif.

Deux lignes ferroviaires irriguent le Pays :

- Le Tréport-Beauvais : colonne vertébrale ferroviaire du territoire, la ligne dessert les gares et haltes d’Eu, Longroy-Gamaches, Blangy-sur-Bresle et Aumale. L’arrêt à la halte d’Eu La Mouillette a été supprimé en 2013. La fréquence est très faible : seulement 3 allers retours en semaine. Elle permet des correspondances vers Paris à Beauvais et vers Amiens ou Rouen à Abancourt. Le week-end une relation directe met Le Tréport à 2h55 de Paris gare du Nord.
- Le Tréport-Abbeville : cette ligne dessert au passage le Vimeu industriel avec comme seule possibilité 2 allers le matin et 2 retours le soir depuis Abbeville. Elle permet néanmoins des correspondances pour Amiens et Boulogne



Le réseau ferré autour du Pays (source : SNCF Réseau)

Les 2 relations sont assurées en TER Picardie. Les fréquences des trains sont limitées par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Un entretien insuffisant d’une infrastructure vieillissante et des travaux de régénération qui deviennent urgent ;
- Conséquence : la mise en place de ralentissement provoquant des temps de parcours en constante augmentation ;
- Une voie unique sans possibilité de croisement (entre Eu et Aumale par exemple).

Origine-Destination	Nombre d’aller quotidien (horaires 2015 semaine) en mode fer	Nombre de retour quotidien (horaires 2015 semaine) en mode fer	Meilleur temps de parcours (semaine 2015)
Le Tréport- Beauvais	3	2 4 via Abancourt	1h53
Le Tréport-Abbeville	2	2	41 min
Le Tréport-Amiens (via Abbeville ou Abancourt)	5	6	1h29
Le Tréport-Rouen (via Abancourt)	2	3	2h20
Le Tréport-Paris (via Beauvais)	3	2 1 via Abancourt	3h20
Le Tréport-Paris (via Abbeville)	1	1	2h51
Eu-Blangy	3	4	17 min
Blangy-Aumale	3	4	15 min

La gare de Blangy-sur-Bresle devrait être réaménagée à court terme pour devenir un pôle d'échange multimodal.

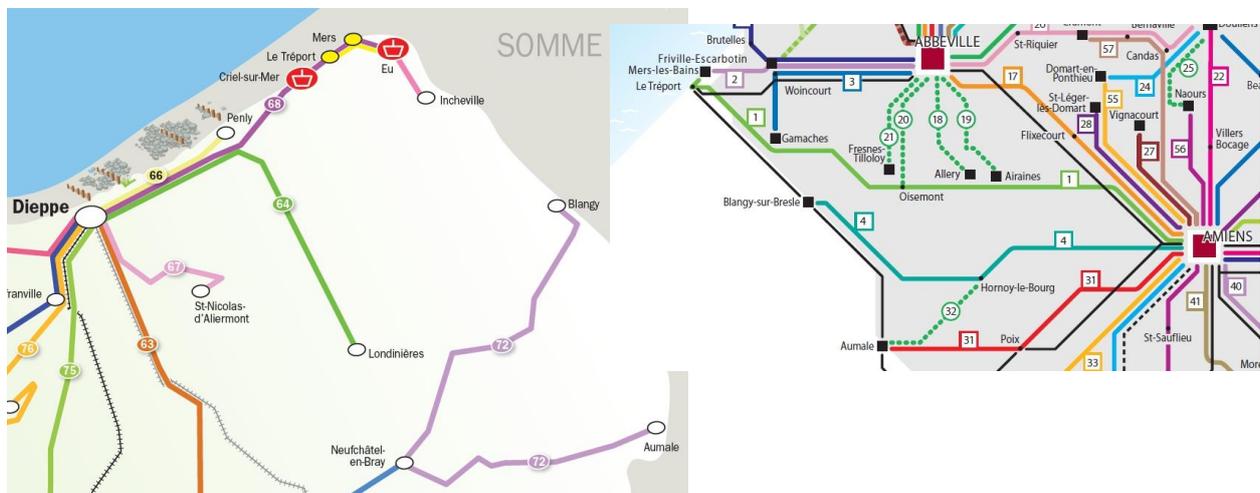
Les voies au niveau de la gare de Blangy-sur-Bresle



3.3. L'offre en transport

3.3.1. Les services départementaux

Le Pays est desservi par 10 lignes dépendantes pour partie du département de la Seine-Maritime et pour l'autre du département de la Somme.



La ligne la plus importante est sans conteste celle qui relie les villes sœurs à Dieppe (n°68). Cette liaison est réalisée en une heure avec 13 allers retours par jour en semaine. La politique tarifaire avantageuse de la Seine-Maritime (2€ le billet) accroît l'attractivité de cette ligne.

Côté Somme, la ligne 2 propose des fréquences intéressantes depuis Eu vers Abbeville. Elle double la ligne ferroviaire mais dessert plus finement le Vimeu.

L'offre est complétée par une ligne permettant d'accéder aux marchés de Criel, Le Tréport, Mers et Eu.

Le Pays étant à cheval sur deux départements, l'offre de transport séparé en deux est difficilement lisible à l'échelle du territoire.

3.3.2. Le service urbain des Villes Sœurs

C'est une particularité de la région, la desserte en interne des 3 villes sœurs est réalisée par les cars du département de la Seine-Maritime.

La ligne fait une boucle Le Tréport-Eu-Mers-Le Tréport dans chaque sens en desservant au passage la gare du Tréport, l'hôtel de ville, le lycée Hurlevent, les zones d'activités et commerciales d'Eu et de Mers. Les véhicules sont de types urbains et fonctionnent du lundi au samedi à raison de 11 à 14 allers retours toutes les heures de 6h25 à 18h15 (au départ du Lycée Hurlevent).



Un bus de la ligne des Villes Sœurs au Tréport

La ville du Tréport dispose d'un funiculaire qui a rouvert en 2006. Le premier a été exploité de 1908 à 1941 et n'a pas été remis en service après la seconde guerre mondiale.

Fonctionnant comme un ascenseur, il relie le quartier de Terrasse au quartier du Port en contrebas. Il est gratuit et est ouvert toute l'année de 7h45 à 20h45 (0h45 en période estivale).

Un parking de 470 places a été aménagé sur le haut, payant l'été, afin que les visiteurs puissent stationner sans encombrer les rues de la ville basse.

180 000 voyages ont ainsi été effectués dès la première année de mise en service.



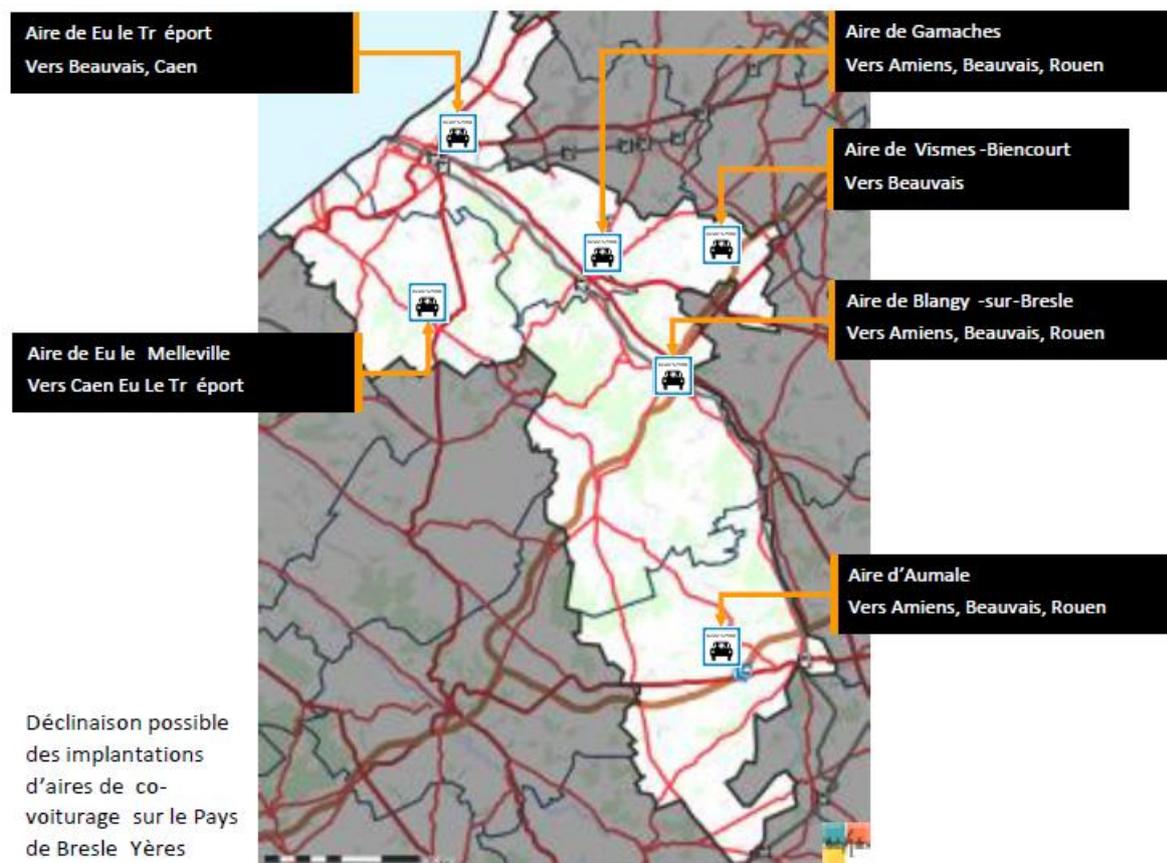
La station haute du funiculaire du Tréport

3.3.3. Les aires de covoiturage

En 2015, il n'y a pas d'aire de covoiturage aménagée sur le Pays. La plus proche est située à Neufchâtel-en-Bray qui répond plutôt au besoin des trajets vers Rouen.

Pourtant un potentiel pourrait être trouvé au niveau de l'échangeur d'Haudricourt sur l'A29 pour des trajets vers Amiens et au niveau de l'échangeur de Bouttencourt sur l'A28 pour des trajets vers Abbeville.

Le schéma local des déplacements propose une implantation de 6 aires de covoiturage sur le territoire du SCoT offrant 20 places chacune. Elles seraient positionnées à proximité de polarité, des 2 échangeurs des 2 autoroutes et destinées à compléter l'offre ferroviaire.



3.4. Les modes actifs

Le territoire du SCoT est le point de départ de quelques « itinéraires verts » :

- Le Chemin Vert du Petit Caux relie Eu à Dieppe en réutilisation de l'ancienne voie ferrée déposée en 1982. 17 kilomètres sont aménagés jusqu'à Saint-Quentin-au-Bosc accessible uniquement aux randonneurs et cyclistes. Les communautés de communes de Bresle-Maritime, Yères-et-Plateaux et du Petit Caux sont propriétaires de la voie depuis décembre 2008.



- La Véloroute du Littoral de la Côte d'Albâtre démarre du Tréport et relie le Havre, empruntant des petites routes (voie partagée). Elle fait partie intégrante de l'itinéraire européen EuroVélo 4 qui reliera Kiev, en Ukraine, à Roscoff en Bretagne.



- Le chemin des Etangs parcourt la vallée de la Bresle sur une quinzaine de kilomètres entre Le Tréport et Longroy-Gamaches.



Des aménagements cyclables sont présents dans les communes. Il s'agit en majorité de bandes cyclables, souvent discontinues. Ces circulations incomplètes sont peu sécurisées et peuvent être perçues comme anxiogènes par les utilisateurs car elles nécessitent un partage de la voirie avec les véhicules motorisés.

Le plan d'action du schéma local des déplacements se décompose en phasage suivant :

- Phase 1 : aménagement de certaines rues des centres bourgs en aires piétonnes et/ou zones de rencontres.
- Phase 2 : Aménagements des péricentres en contresens cyclables + trottoirs et implantation de zones 30 ;
- Phase 3 : Implantation de stationnements cycles sur l'ensemble des points d'arrêts (car, gares) et zones de stationnements (parc relais, aires de covoiturages en zones urbaines).

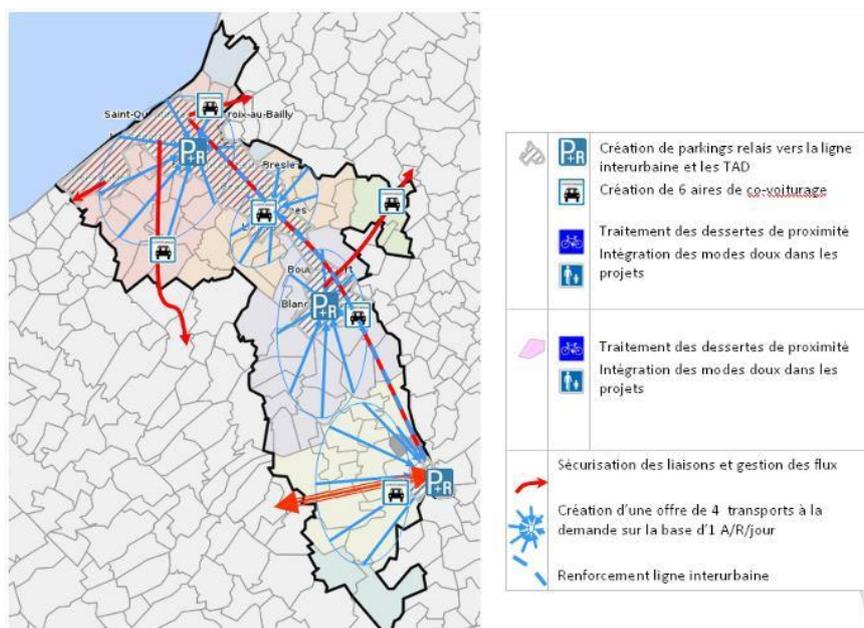
3.5. Synthèse, questions et enjeux des mobilités

Les conclusions du schéma local des déplacements sont ici reprises :

	ATOUS	FAIBLESSES
LE RESEAU REGIONAL	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de lignes - Présence de gares et de haltes ferroviaires - Localisation de la gare à Le Tréport (<i>projet de délocalisation / Valorisation par l'économique</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'interconnexion avec les autres réseaux du territoire - Les stations ferroviaires sont majoritairement des haltes, peu de services ni d'informations suffisantes - Localisation de la gare à Le Tréport (<i>projet de délocalisation</i>)
LES LIGNES REGULIERES INTERURBAINES	<ul style="list-style-type: none"> - Une pluralité de services - Une tarification attractive 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'interconnexion avec les autres réseaux - Lignes souvent dédiées « scolaires » et souvent consacrées à des populations qui n'ont pas d'autres solutions (jeunes, personnes âgées) - Pas de prise en compte des services publics actuels - Fréquences de passage limitées (horaires, desserte) - Organisation et information complexes pour le néophyte
TRANSPORT A LA DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"> - Présent à l'échelle départementale - Présent à proximité du territoire et dans les PTU - Présent sous la forme de TPMR en direction des établissements spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne maille pas l'ensemble du territoire actuellement
SERVICES LOCAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Des navettes locales (souvent estivale) - La présence du funiculaire au Tréport 	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions ponctuelles en cours
SERVICES PRIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches envisagées au niveau de certaines entreprises - Services de covoiturage - Transports solidaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de coordination des initiatives privés, peu de lisibilité des actions menées et pas de mutualisation des moyens

Le scénario de développement de l'offre en mobilité du Pays est le suivant :

- L'intensification des réseaux de transports collectifs (création d'un Transport à la Demande (TAD) et renforcement de l'offre urbaine) ;
- La réalisation d'aménagements favorisant l'utilisation des modes doux dans une logique de desserte locale ;
- Des actions en faveur du développement du covoiturage ;
- La création de centres de télétravail pour favoriser la non-mobilité.



QUESTIONS ET ENJEUX

Ces questions et enjeux s'expriment à 3 échelles complémentaires :

MOBILITES VERS ET DEPUIS L'EXTERIEUR

- Comment renforcer l'accessibilité vers (et depuis) Abbeville, Le Vimeu et la Baie de Somme au Nord est, vers Dieppe à l'Ouest ?
- Quelle logique de rabattement vers les autoroutes ?
- Quelle place pour la voie ferrée dans le développement du Pays ? fréquence, intermodalités, ...
- Quel renforcement des fonctions pour le port du Tréport ? Tourisme, pêche, commerce, plaisance ?

MOBILITES ENTRE LES BASSINS DE VIE DE PROXIMITE

- La vallée de la Bresle Peut-elle être considérée comme l'épine dorsale ? Si oui, quelles conséquences ?
- Quels axes et quels modes faut-il renforcer ? quelle place pour les Transports Collectifs ?

MOBILITES INTERNES AUX BASSINS DE VIE DE PROXIMITE

- Quelle politique de déplacement à mettre en place, quels effets recherchés ?
- Quelle place pour les modes doux ?

4. Armature urbaine : une approche socio-économique

4.1. L'intérêt de la structuration urbaine du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a pour objet d'encadrer les politiques publiques en matière d'infrastructures (voirie, réseaux, Zones d'Activités Economiques (ZAE)) et de grands équipements, en matière de commerces et de services notamment.

Ainsi, le SCOT s'intéresse à l'armature urbaine correspondant à différents niveaux de polarités. Puis, il considère les interrelations entre ces polarités, c'est-à-dire d'une part, les réseaux et, d'autre part, les échanges (les trafics).

L'identification de l'armature urbaine est intéressante à plus d'un titre :

- Pour structurer les transports collectifs
- Pour appuyer un maillage des services et commerces de proximité
- Pour une répartition équilibrée du logement
- Pour rechercher des économies d'échelle dans le fonctionnement des services publics.

Au plan pratique, l'armature urbaine constitue la résultante de nombreux éléments :

- Population et densités
- Offre d'emplois
- Présence de services et de commerces

Si l'identification des différents critères paraît assez immédiate, la question de leur combinaison est plus délicate. Aussi, il est toujours difficile d'identifier la prééminence de tel ou tel critère sur les autres en matière de polarité. Pour cette raison, il est considéré que chacun des critères est d'influence égale.

Ainsi, chaque critère sera pondéré pour une valeur correspondante comprise entre 0 (mini) et 10 (Maxi).

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	...	Critère n	Critère « n+1 »	...	SYNTHESE
Pole A	10	10	10	10	10	10	...	10
Pole B	5	3	1	4	10	6	...	5
Pole C	3	2	1	4	8	3	...	3.5
Pole D	3	3	0	4	3	2	...	2.5
Pole E	2	3	0	2	2	2	...	2
Pole F	1	1	0	1	0	0	...	0.5

Matrice d'identification des polarités existantes d'un territoire

Par exemple : Le pôle C a obtenu la note de 2 au critère 2, 1 au critère 3, etc... En moyenne le pole C obtient au final la note de 3,5.

4.2. Les polarités en matière de population et d'emplois

On s'intéresse en premier lieu aux critères démographiques et emplois puisque la concentration de population et celle des emplois pourraient justifier à elle seule un 1er niveau de la structuration de l'espace.

Les chiffres du recensement de la population INSEE 2011 sont alors utilisés :

COMMUNE	Population en 2011	Emploi au LT en 2011	Indicateur population	Indicateur emploi
Allenay	253	38	0,3	0,1
Aubéguimont	205	19	0,3	0,0
Aubermesnil-aux-Érables	199	24	0,3	0,1
Ault	1674	392	2,3	1,0
Aumale	2334	1530	3,2	3,7
Baromesnil	247	69	0,3	0,2
Bazinval	370	38	0,5	0,1
Beauchamps	1043	269	1,4	0,7
Biencourt	126	10	0,2	0,0
Blangy-sur-Bresle	2911	1834	4,0	4,5
Bouillancourt-en-Séry	563	227	0,8	0,6
Bouttencourt	998	458	1,4	1,1
Bouvaincourt-sur-Bresle	832	63	1,1	0,2
Buigny-lès-Gamaches	390	38	0,5	0,1
Campneuseville	490	46	0,7	0,1
Canehan	324	42	0,4	0,1
Conteville	535	129	0,7	0,3
Criel-sur-Mer	2780	493	3,8	1,2
Criquiers	675	91	0,9	0,2
Cuverville-sur-Yères	213	32	0,3	0,1
Dancourt	232	50	0,3	0,1
Dargnies	1324	191	1,8	0,5
Ellecourt	128	11	0,2	0,0
Embreville	578	239	0,8	0,6
Étalondes	1131	423	1,5	1,0
Eu	7351	4112	10,0	10,0
Fallencourt	192	21	0,3	0,1
Flocques	707	133	1,0	0,3
Foucarmont	945	888	1,3	2,2
Fretteville	296	23	0,4	0,1
Friaucourt	739	131	1,0	0,3
Gamaches	2774	1492	3,8	3,6
Guerville	469	121	0,6	0,3
Haudricourt	471	75	0,6	0,2
Hodeng-au-Bosc	574	1548	0,8	3,8
Illois	355	100	0,5	0,2
Incheville	1312	279	1,8	0,7
Landes-Vieilles-et-Neuves	136	10	0,2	0,0

COMMUNE	Population en 2011	Emploi au LT en 2011	Indicateur population	Indicateur emploi
Le Caule-Sainte-Beuve	463	104	0,6	0,3
Le Mesnil-Réaume	634	72	0,9	0,2
Le Tréport	5261	2561	7,2	6,2
Longroy	673	312	0,9	0,8
Maisnières	517	46	0,7	0,1
Marques	204	28	0,3	0,1
Martainneville	410	103	0,6	0,3
Melleville	267	33	0,4	0,1
Mers-les-Bains	2917	2332	4,0	5,7
Millebosc	270	23	0,4	0,1
Monchaux-Soreng	650	75	0,9	0,2
Monchy-sur-Eu	578	101	0,8	0,2
Morienne	171	50	0,2	0,1
Nesle-Normandeuse	592	121	0,8	0,3
Nullemont	139	16	0,2	0,0
Oust-Marest	642	392	0,9	1,0
Pierrecourt	482	76	0,7	0,2
Ponts-et-Marais	814	245	1,1	0,6
Ramburelles	255	46	0,3	0,1
Réalcamp	665	76	0,9	0,2
Rétonval	195	34	0,3	0,1
Richemont	483	67	0,7	0,2
Rieux	636	95	0,9	0,2
Ronchois	181	47	0,2	0,1
Saint-Léger-aux-Bois	513	81	0,7	0,2
Saint-Martin-au-Bosc	191	44	0,3	0,1
Saint-Martin-le-Gaillard	294	85	0,4	0,2
Saint-Pierre-en-Val	1111	94	1,5	0,2
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	1327	391	1,8	1,0
Saint-Rémy-Boscrocourt	765	241	1,0	0,6
Saint-Riquier-en-Rivière	161	17	0,2	0,0
Sept-Meules	155	17	0,2	0,0
Tilloy-Floriville	390	27	0,5	0,1
Touffreville-sur-Eu	193	17	0,3	0,0
Vieux-Rouen-sur-Bresle	638	426	0,9	1,0
Villers-sous-Foucarmont	196	40	0,3	0,1
Villy-sur-Yères	198	29	0,3	0,1
Vismes	440	59	0,6	0,1
Woignarue	830	117	1,1	0,3

La présentation des résultats, selon l'indicateur de population ou celui de l'emploi, à l'aide de deux matrices de Bertin¹² montre deux regards différents sur l'armature urbaine du Pays :

Avec le classement obtenu en fonction de la population, on remarque que :

- La ville d'Eu tient la première place dans ce classement démographique, suivie du Tréport.
- Un poids démographique quasi similaire entre Blangy sur Bresle et Mers-les Bains et entre Criel-sur-Mer et Gamaches.

	COMMUNE	Indicateur population	Indicateur emploi
1	Eu	10	10
2	Le Tréport	7,2	6,2
3	Blangy-sur-Bresle	4	4,5
4	Mers-les-Bains	4	5,7
5	Criel-sur-Mer	3,8	1,2
6	Gamaches	3,8	3,6
7	Aumale	3,2	3,7
8	Ault	2,3	1
9	Incheville	1,8	0,7
10	Dargnies	1,8	0,5
11	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-a	1,8	1
12	Étalondes	1,5	1
13	Saint-Pierre-en-Val	1,5	0,2
14	Beauchamps	1,4	0,7
15	Bouttencourt	1,4	1,1
16	Foucarmont	1,3	2,2
17	Ponts-et-Marais	1,1	0,6
18	Bouvaincourt-sur-Bresle	1,1	0,2
19	Woignarue	1,1	0,3
20	Flocques	1	0,3
21	Saint-Rémy-Boscrocourt	1	0,6
22	Friaucourt	1	0,3
23	Criquières	0,9	0,2
24	Longroy	0,9	0,8
25	Le Mesnil-Réaume	0,9	0,2
26	Monchaux-Soreng	0,9	0,2
27	Réalcamp	0,9	0,2
28	Rieux	0,9	0,2
29	Vieux-Rouen-sur-Bresle	0,9	1
30	Oust-Marest	0,9	1
31	Hodeng-au-Bosc	0,8	3,8
32	Monchy-sur-Eu	0,8	0,2

¹² Graphique développé par Jacques Bertin, cartographe français, afin de lire plus facilement l'information contenue dans une matrice rectangulaire.

Classé par emploi et par rapport à la population, on remarque que :

- Les 3 villes sœurs forment le pôle d'emploi majeur du Pays.
- Blangy est en dessous de Mers-les-Bains. Cette dernière forme avec ses 2 villes voisines le pôle d'emplois principal du Pays.
- Hodeng-au-Bosc qui prend la 5^{ème} place alors qu'en termes de population elle était à la 31^{ème} position, grâce aux 1 500 emplois de l'usine Pochet du Courval.
- Foucarmont prend la 8^{ème} place en remontant de 8 rangs.
- En revanche Criel-sur-Mer descend de 4 rangs à la 9^{ème} place, confirmant le caractère plus résidentiel de la commune.

	COMMUNE	Indicateur population	Indicateur emploi
1	Eu	10	10
2	Le Tréport	7,2	6,2
3	Mers-les-Bains	4	5,7
4	Blangy-sur-Bresle	4	4,5
5	Hodeng-au-Bosc	0,8	3,8
6	Aumale	3,2	3,7
7	Gamaches	3,8	3,6
8	Foucarmont	1,3	2,2
9	Criel-sur-Mer	3,8	1,2
10	Bouttencourt	1,4	1,1
11	Ault	2,3	1
12	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-a	1,8	1
13	Étalondes	1,5	1
14	Vieux-Rouen-sur-Bresle	0,9	1
15	Oust-Marest	0,9	1
16	Longroy	0,9	0,8
17	Incheville	1,8	0,7
18	Beauchamps	1,4	0,7
19	Ponts-et-Marais	1,1	0,6
20	Saint-Rémy-Boscrocourt	1	0,6
21	Bouillancourt-en-Séry	0,8	0,6
22	Embreville	0,8	0,6
23	Dargnies	1,8	0,5
24	Woignarue	1,1	0,3
25	Flocques	1	0,3
26	Friaucourt	1	0,3
27	Nesle-Normandeuse	0,8	0,3
28	Conteville	0,7	0,3
29	Le Caule-Sainte-Beuve	0,6	0,3
30	Guerville	0,6	0,3
31	Martainneville	0,6	0,3
32	Saint-Pierre-en-Val	1,5	0,2

Le recensement datant de 2011, il est probable qu'il n'est pas pris en compte les nouveaux emplois créés sur le Parc environnemental d'activités du Gros Jacques (Oust-Marest et Saint-Quentin).

4.3. Les polarités en matière de services, commerces de détail et équipements sportifs, de loisirs et culturels

Pour compléter la précédente analyse, on s'intéresse ensuite aux services, commerces et transports collectifs¹³.

Comme pour les données de population et d'emplois, les chiffres de l'INSEE BPE 2013 (Base Permanente des Equipement) sont inscrits dans la matrice suivante :

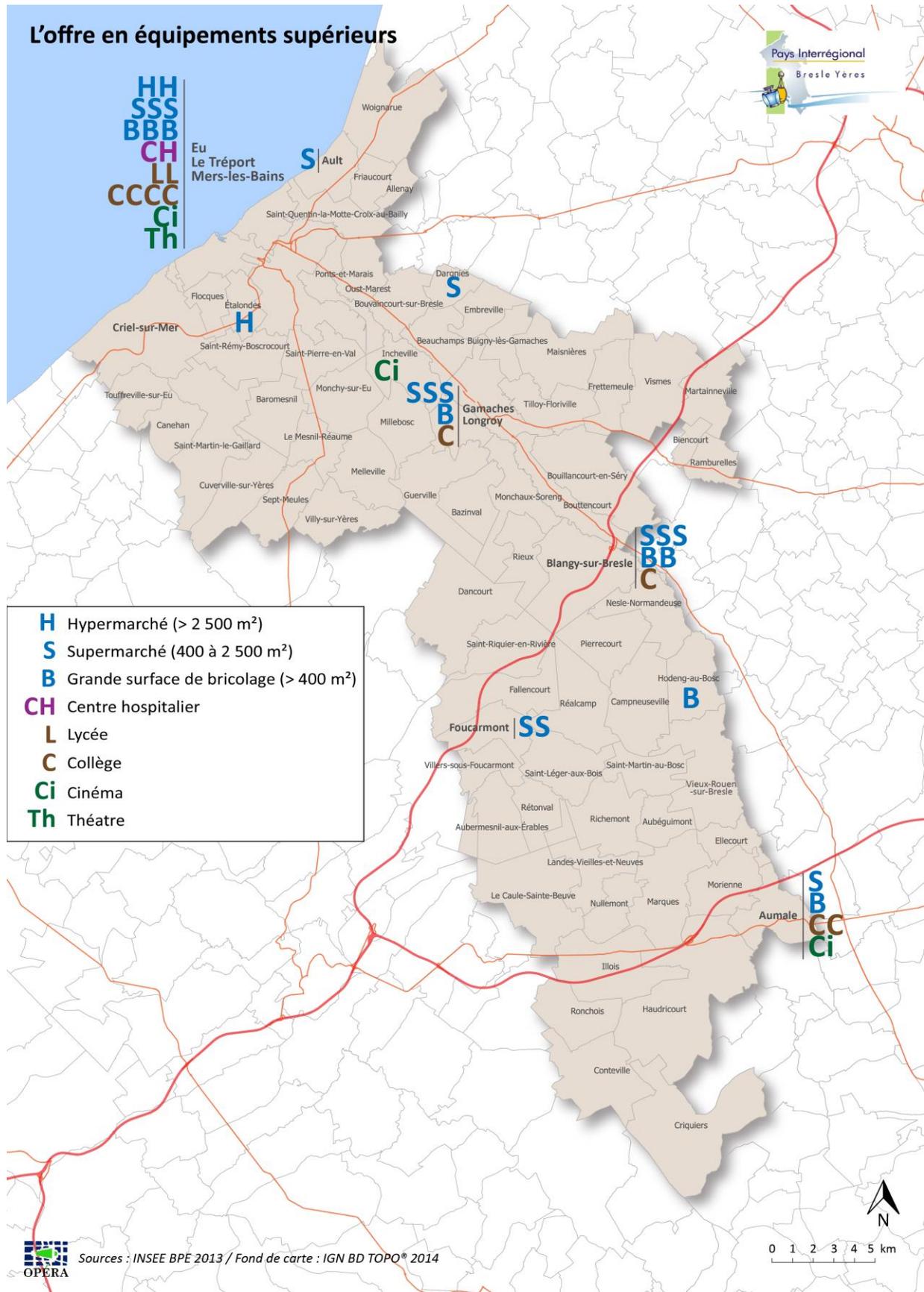
COMMUNE	Total	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	Tourisme
Aubéguimont	5	4	0	1	0	0	0	0
Aubermesnil-aux-Erables	10	7	0	1	0	0	2	0
Aumale	160	56	47	5	35	5	8	4
Baromesnil	9	7	0	1	0	0	1	0
Bazinval	8	5	0	1	0	1	1	1
Blangy-sur-Bresle	128	47	35	5	29	2	9	2
Campneuseville	11	3	3	1	0	0	4	0
Canehan	3	0	0	1	0	0	2	0
Le Caule-Sainte-Beuve	13	4	1	1	1	0	6	0
Conteville	8	4	0	1	0	0	3	0
Criel-sur-Mer	106	50	16	2	15	2	16	6
Criquiers	13	10	0	1	0	0	2	0
Cuverville-sur-Yères	4	2	0	1	1	0	0	0
Dancourt	9	4	1	1	0	0	3	0
Ellecourt	1	0	0	0	0	0	1	0
Etalondes	30	16	9	1	1	1	3	0
Eu	316	126	85	10	75	3	12	6
Fallencourt	4	0	0	1	0	1	2	0
Flocques	6	2	0	1	0	2	2	0
Foucarmont	64	30	12	2	16	1	4	0
Guerville	6	3	0	1	0	0	2	0
Haudricourt	10	6	0	1	0	0	3	0
Hodeng-au-Bosc	4	1	1	1	1	0	0	0
Illois	9	5	0	1	1	0	2	0
Incheville	36	20	4	1	5	0	5	1
Landes-Vieilles-et-Neuves	1	1	0	0	0	0	0	0
Longroy	17	12	0	1	0	1	3	0
Marques	2	1	0	1	0	0	0	0
Melleville	5	1	0	1	0	0	3	0
Le Mesnil-Réaume	16	8	2	1	0	0	4	1
Millebosc	3	1	0	1	0	0	1	0
Monchaux-Soreng	9	8	0	1	0	1	0	0
Monchy-sur-Eu	4	2	0	1	0	0	1	0
Nesle-Normandeuse	10	4	1	1	1	0	3	0
Nullemont	5	2	0	1	0	0	2	0
Pierrecourt	9	6	0	1	0	0	2	0
Ponts-et-Marais	12	9	0	1	0	0	2	0
Réalcamp	10	6	1	1	0	0	2	0
Rétonval	6	2	0	1	0	1	2	0
Richemont	11	5	2	1	0	0	3	0

¹³ La liste des équipements compris dans les regroupements du tableau est disponible en annexe.

COMMUNE	Total	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	Tourisme
Rieux	9	2	0	1	1	1	4	0
Ronchois	5	3	1	1	0	0	0	0
Saint-Léger-aux-Bois	4	1	0	1	0	1	1	0
Morienne	4	2	0	0	1	0	1	0
Saint-Martin-au-Bosc	2	1	0	1	0	0	0	0
Saint-Martin-le-Gaillard	7	5	0	1	0	0	1	0
Saint-Pierre-en-Val	18	10	0	1	1	0	6	0
Saint-Rémy-Boscrocourt	13	9	0	1	0	1	2	0
Saint-Riquier-en-Rivière	4	4	0	0	0	0	0	0
Sept-Meules	1	0	0	1	0	0	0	0
Touffreville-sur-Eu	4	2	0	1	0	0	0	1
Le Tréport	191	94	46	6	25	4	9	7
Vieux-Rouen-sur-Bresle	13	6	1	1	0	1	4	0
Villers-sous-Foucarmont	5	4	0	1	0	0	0	0
Villy-sur-Yères	4	1	1	1	0	0	1	0
Allenay	5	4	0	0	0	1	0	0
Ault	62	22	13	2	7	1	14	3
Beauchamps	30	17	3	1	4	1	4	0
Biencourt	4	1	0	1	0	0	2	0
Bouillancourt-en-Séry	12	7	1	1	0	0	3	0
Bouttencourt	34	15	6	2	2	1	7	1
Bouvaincourt-sur-Bresle	16	8	1	1	0	0	5	1
Buigny-lès-Gamaches	4	4	0	0	0	0	0	0
Dargnies	23	8	4	1	6	0	4	0
Embreville	10	5	0	1	1	0	3	0
Fretteville	4	2	0	1	0	0	1	0
Friaucourt	27	4	3	1	14	1	3	1
Gamaches	118	54	27	4	22	1	8	2
Maisnières	9	5	0	1	0	0	3	0
Martainville	7	5	0	1	0	0	1	0
Mers-les-Bains	150	50	52	3	24	1	14	6
Oust-Marest	16	5	0	1	1	1	8	0
Ramburelles	4	1	0	1	0	1	1	0
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	35	20	2	1	3	1	7	1
Tilloy-Floriville	12	8	0	1	1	0	2	0
Vismes	7	3	0	1	0	0	3	0
Woignarue	18	9	1	1	0	1	5	1
PIBY	1984	881	382	102	294	40	248	45
<i>Part des catégories</i>		44%	19%	5%	15%	2%	13%	2%

Il s'en dégage quelques spécificités en analysant les communes ayant plus de 30 équipements:

- La moitié des équipements du Tréport sont des services à la personne avec 59 restaurants comptabilisés et de nombreux artisans. 47% le sont aussi à Criel-sur-Mer et Foucarmont.
- Environ 1/3 des équipements de Mers-les-Bains et Etalondes (Centre commercial et ses boutiques) sont des commerces, ainsi que 30% à Aumale.
- ¼ des équipements de Foucarmont et d'Eu sont des services de santé. On trouve ensuite Blangy, Aumale, Gamaches et Mers-les-Bains au-dessus de la moyenne du Pays.
- Plus de 4% des équipements des communes du Tréport, de Mers-les-Bains, d'Ault et de Criel-sur-Mer correspondent à des services touristiques. Le littoral se distingue bien.



Ensuite, l'équipement est pondéré en fonction de son appartenance à une gamme¹⁴ : proximité, intermédiaire, supérieure, autres, respectivement à 0,5 ; 1 ; 2 et 3.

Par exemple, une boulangerie, un dentiste ou un terrain de tennis sont considérés comme des équipements de proximité. Une gendarmerie, une librairie ou une piscine sont des équipements intermédiaires alors qu'une poissonnerie, un lycée ou un cinéma font partie de la gamme supérieure.

Deux synthèses sont faites. La première prend en compte tous les équipements que l'on appellera « **armature urbaine générale** ». La seconde synthèse comptabilise aussi tous les équipements sauf ceux à destination touristique : agence de voyage, hôtel, camping et office de tourisme. Elle est appelée « **armature urbaine vie quotidienne** ».

4.3.1. Armature urbaine actuelle générale

Comme pour les indicateurs population et emploi, l'utilisation d'une matrice de Bertin permet de mettre en évidence la typologie des pôles du point de vue des commerces et services. On remarque ainsi que :

- Les 3 premières communes conservent leur place du classement population précédent.
- Aumale remonte au 4^{ème} rang (7^{ème} en population) et Foucarmont à la 9^{ème} place (16^{ème} en population)

	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	Tourisme	SYNTHESE générale
1 Eu	10,0	10,0	10,0	10,0	9,5	10,0	10,0	10,0
2 Le Tréport	6,1	3,1	6,3	3,0	10,0	5,7	8,6	6,2
3 Blangy-sur-Bresle	4,8	3,8	9,4	3,1	9,1	3,1	4,3	5,4
4 Aumale	4,2	4,0	3,1	3,1	7,3	7,3	5,9	5,0
5 Mers-les-Bains	2,8	7,2	1,9	1,1	3,6	8,4	7,8	4,7
6 Criel-sur-Mer	2,5	1,3	1,3	0,8	4,1	8,7	8,1	3,9
7 Gamaches	5,2	3,5	2,5	0,9	3,6	3,6	4,3	3,4
8 Ault	2,3	1,1	1,3	0,5	3,6	4,1	3,0	2,3
9 Foucarmont	2,3	1,5	2,5	1,8	3,6	1,4	0,0	1,9
10 Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	1,2	0,1	0,6	0,8	3,6	3,6	0,8	1,6
11 Bouttencourt	0,6	1,2	1,3	0,0	3,6	2,1	1,1	1,4
12 Etalondes	1,3	1,8	1,3	0,0	3,6	1,0	0,0	1,3
13 Longroy	0,6	0,0	1,3	0,0	5,5	0,9	0,0	1,2
14 Beauchamps	1,7	0,2	0,6	0,2	3,6	1,4	0,0	1,1
15 Woignarue	0,4	0,0	0,6	0,0	3,6	1,6	1,1	1,1
16 Friaucourt	0,2	0,2	0,6	0,4	3,6	1,0	1,1	1,0
17 Incheville	1,4	0,2	0,6	0,1	0,0	3,8	1,1	1,0
18 Oust-Marest	0,2	0,0	0,6	0,0	3,6	2,5	0,0	1,0
19 Rieux	0,1	0,0	1,3	0,5	3,6	1,3	0,0	1,0
20 Bazinval	0,3	0,0	1,3	0,0	3,6	0,4	1,1	1,0
21 Rétonval	0,1	0,0	1,3	0,0	3,6	0,8	0,0	0,8
22 Flocques	0,1	0,0	0,6	0,0	4,1	0,6	0,0	0,8
23 Monchaux-Soreng	0,5	0,0	1,3	0,0	3,6	0,0	0,0	0,8
24 Ramburelles	0,1	0,0	1,3	0,0	3,6	0,4	0,0	0,8
25 Saint-Léger-aux-Bois	0,1	0,0	1,3	0,0	3,6	0,4	0,0	0,8

¹⁴ La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Ces regroupements permettent d'élaborer des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires en terme de services à la population.

4.3.2. Armature urbaine actuelle « vie quotidienne »

De cette vision sans l'aspect touristique, les différences se font sentir dans le bas du tableau.

A travers ces chiffres, le poids des activités touristiques n'apparaît pas déterminant dans les premiers niveaux de polarités :

- Les 5 premières communes gardent leur rang ;
- Seules Gamaches et Criel-sur-Mer, Foucarmont et Ault échangent leur place. – néanmoins, pour les communes de Criel et d'Ault ayant un poids touristique important, elles perdent leur rang au bénéfice de Gamaches et Foucarmont.

	Services aux particuliers	Commerces	Enseignement	Santé	Transports et déplacements	Sports, loisirs et culture	SYNTHESE Vie quotidienne
1 Eu	10,0	10,0	10,0	10,0	9,5	10,0	10,0
2 Le Tréport	6,1	3,1	6,3	3,0	10,0	5,7	5,7
3 Blangy-sur-Bresle	4,8	3,8	9,4	3,1	9,1	3,1	5,6
4 Aumale	4,2	4,0	3,1	3,1	7,3	7,3	4,9
5 Mers-les-Bains	2,8	7,2	1,9	1,1	3,6	8,4	4,2
6 Gamaches	5,2	3,5	2,5	0,9	3,6	3,6	3,2
7 Criel-sur-Mer	2,5	1,3	1,3	0,8	4,1	8,7	3,1
8 Foucarmont	2,3	1,5	2,5	1,8	3,6	1,4	2,2
9 Ault	2,3	1,1	1,3	0,5	3,6	4,1	2,2
10 Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	1,2	0,1	0,6	0,8	3,6	3,6	1,7
11 Etalondes	1,3	1,8	1,3	0,0	3,6	1,0	1,5
12 Bouttencourt	0,6	1,2	1,3	0,0	3,6	2,1	1,5
13 Longroy	0,6	0,0	1,3	0,0	5,5	0,9	1,4
14 Beauchamps	1,7	0,2	0,6	0,2	3,6	1,4	1,3
15 Oust-Marest	0,2	0,0	0,6	0,0	3,6	2,5	1,2
16 Rieux	0,1	0,0	1,3	0,5	3,6	1,3	1,1
17 Woignarue	0,4	0,0	0,6	0,0	3,6	1,6	1,1
18 Friaucourt	0,2	0,2	0,6	0,4	3,6	1,0	1,0
19 Incheville	1,4	0,2	0,6	0,1	0,0	3,8	1,0
20 Rétonval	0,1	0,0	1,3	0,0	3,6	0,8	1,0
21 Bazinval	0,3	0,0	1,3	0,0	3,6	0,4	0,9
22 Flocques	0,1	0,0	0,6	0,0	4,1	0,6	0,9
23 Monchaux-Soreng	0,5	0,0	1,3	0,0	3,6	0,0	0,9
24 Ramburelles	0,1	0,0	1,3	0,0	3,6	0,4	0,9
25 Saint-Léger-aux-Bois	0,1	0,0	1,3	0,0	3,6	0,4	0,9

4.4. Synthèse sur l'armature urbaine existante et ses polarités

En cumulant les approches **démographie-emplois et commerces-services y compris tourisme**, on obtient la matrice suivante :

		SYNTHESE générale
1	Niveau 1 Eu	10,0
2	Le Tréport	6,3
3	Blangy-sur-Bresle	5,2
4	Niveau 2 Aumale	4,7
5	Mers-les-Bains	4,7
6	Criel-sur-Mer	3,5
7	Niveau 3 Gamaches	3,5
8	Niveau 4 Ault	2,1
9	Foucarmont	1,9
10	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	1,5
11	Bouttencourt	1,4
12	Étalondes	1,3
13	Incheville	1,1
14	Longroy	1,1
15	Beauchamps	1,1
16	Oust-Marest	1,0
17	Autres Woignarue	1,0
18	commune Rieux	0,9
19	Friaucourt	0,9
20	Bazinval	0,8
21	Flocques	0,8
22	Monchaux-Soreng	0,7
23	Rétonval	0,7
24	Saint-Léger-aux-Bois	0,7
25	Dargnies	0,7
26	Le Caule-Sainte-Beuve	0,6
27	Hodeng-au-Bosc	0,6
28	Le Mesnil-Réaume	0,6
29	Saint-Pierre-en-Val	0,6
30	Saint-Rémy-Boscrocourt	0,6
31	Vieux-Rouen-sur-Bresle	0,6
32	Bouvaincourt-sur-Bresle	0,6
33	Ramburelles	0,6
34	Allenay	0,5

Suivant la proximité des notes obtenues, il se dégage quatre niveaux :

- Un niveau 1 avec Eu et Le Tréport, polarité principale du territoire
- Un niveau 2 composé des pôles relais de Blangy sur Bresle, Aumale ainsi que Mers-les-Bains, dont la note finale la sépare de ses 2 villes sœurs.
- Le niveau 3 avec Criel-sur-Mer et Gamaches, que l'on peut qualifier de pôles complémentaires
- Un niveau 4 comprenant Ault et Foucarmont, communes faisant office de pôle de proximité.

Par souci de cohérence historique et de bassin de vie vécu, et suite aux premiers ateliers du diagnostic du SCOT de décembre 2014, une première armature urbaine générale pourrait être la suivante :

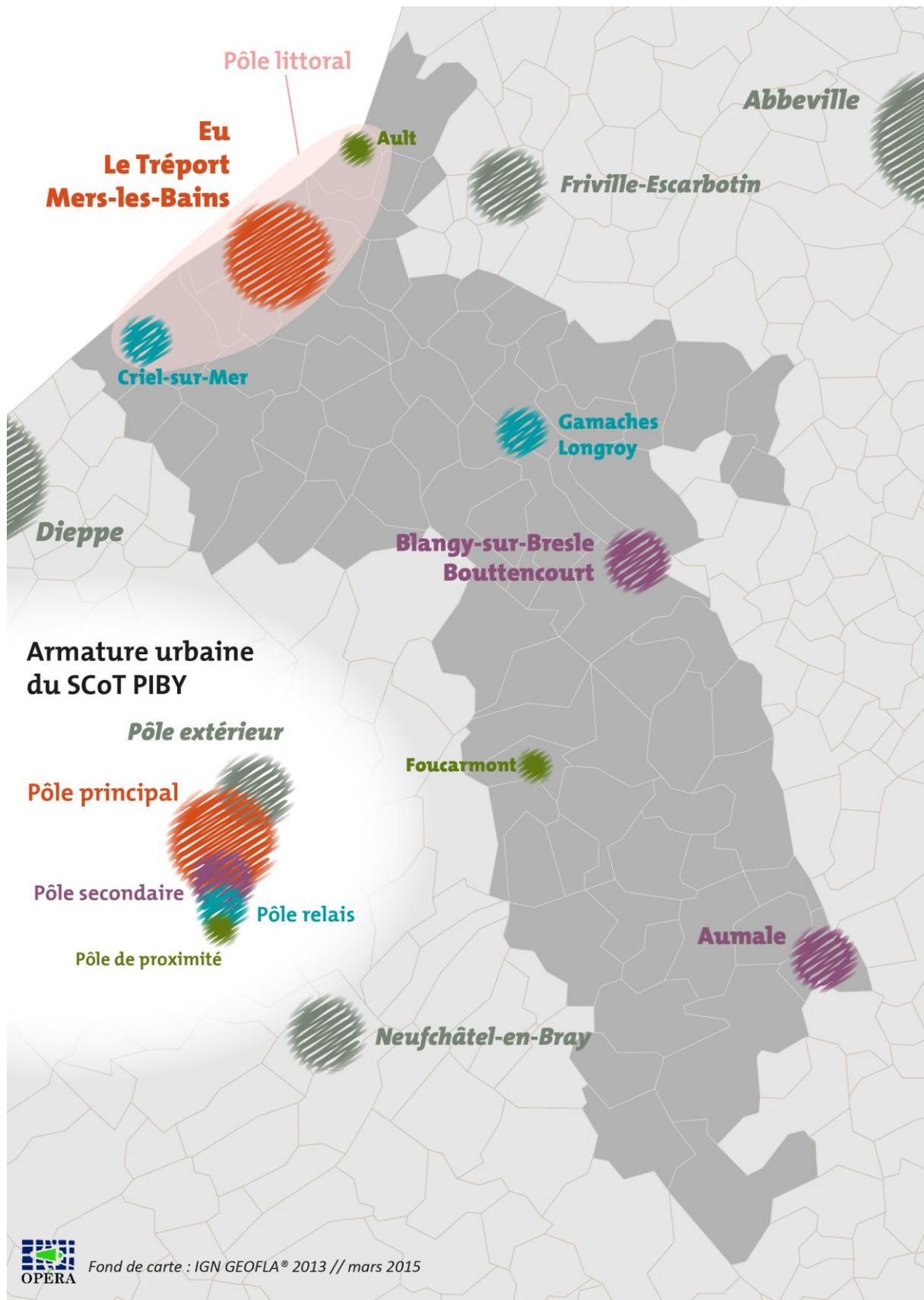
- **Un pôle de niveau 1, principal, regroupant les 3 villes sœurs**
- **2 pôles de niveau 2, secondaire : Blangy avec Bouttencourt, Aumale**
- **2 pôles de niveau 3, relais : Criel-sur-Mer, Gamaches avec Longroy**
- **2 pôles de niveau 4, de proximité : Ault, Foucarmont**

Un ensemble littoral de Criel-sur-Mer à Ault a été aussi identifié.

A cette armature, on ajoute aussi **4 pôles d'influence extérieure**. Certaines communes du Pays sont polarisées par celles-ci tant au niveau des déplacements domicile-travail qu'au niveau des loisirs :

- Abbeville
- Friville-Escarbotin
- Neufchâtel-en-Bray
- Dieppe

Ce qui donnerait la carte de la page suivante comme première structuration urbaine



4.5. Population et structuration urbaine : les pôles en perte de vitesse

La répartition de la population de 1990 à 2011 selon l'armature urbaine précédemment définie amène à ce constat :

- Le pôle principal perd petit à petit en importance. Il passe de 28% de la population totale du Pays en 1990 à 25% en 2011. Il attire moins et il diffuse sur les communes alentours;
- Les pôles secondaires tiennent bien leur rang, malgré la perte d'habitants d'1 point sur la dernière période 2006-2011;
- Les pôles relais restent stables et concentrent toujours 1 habitant sur 10 ;
- Il en est de même pour les deux pôles de proximité qui se stabilisent jusqu'en 2006. Ils représentaient 1 habitant sur 20. Or entre 2006 et 2011, la chute démographique importante (-310 habitants) leur fait perdre 1 point ;
- Les 66 autres communes hors armatures ont vu leur population augmenter de 1925 habitants depuis 1990 et ont gagné 5 points dans la répartition démographique.

Evolution du poids de la population par niveau de polarité :

Niveau	1990	Part	1999	Part	2006	Part	2011	Part	Evolution
1-Pôle principal	18 111	28%	17 375	27%	16 738	26%	15 529	25%	
2-Pôles secondaires	7 078	11%	6 997	11%	6 664	11%	6 243	10%	
3-Pôles relais	6 141	10%	6 230	10%	6 269	10%	6 227	10%	
4-Pôles de proximité	3 047	5%	3 115	5%	2 929	5%	2 619	4%	
5-Autres communes	29 834	46%	29 788	47%	30 829	49%	31 759	51%	
TOTAL	64 211		63 505		63 429		62 377		

Les communes structurantes perdent ainsi de l'importance et du poids, fragilisant de fait leur rôle de pôle de services et d'équipements. Cette sur-répartition atténue l'armature et les fonctionnalités nécessaires aux habitants.

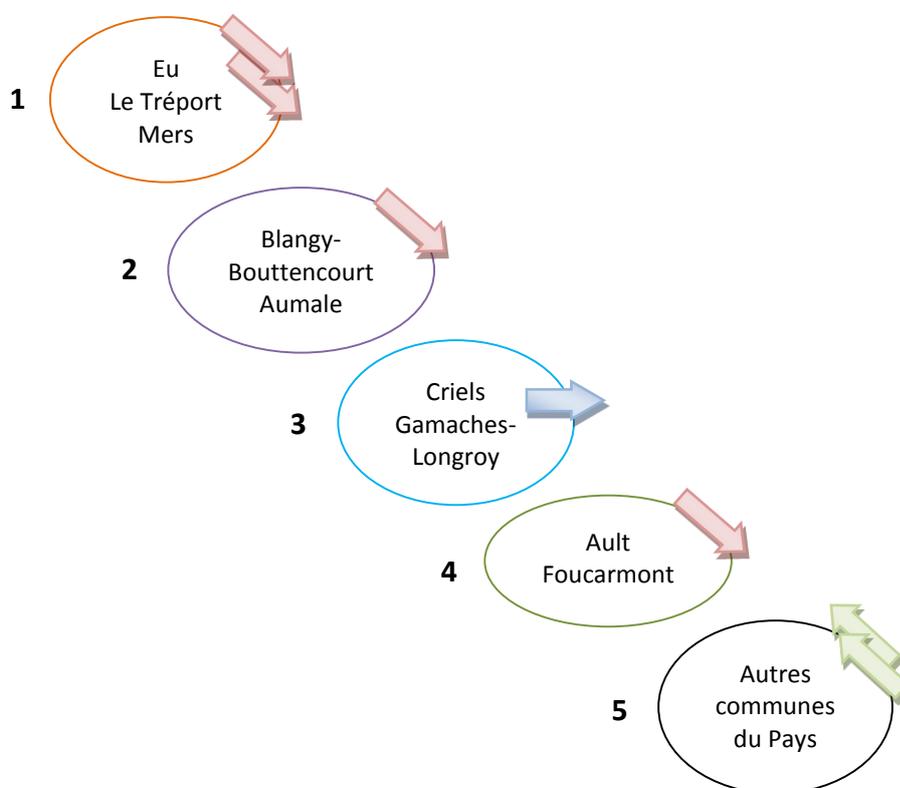
En analysant commune par commune l'évolution de la population entre 1999 et 2011, **les communes qui ont gagné plus de 10% de population ont toutes moins de 1 000 habitants en 2011**. Certaines communes en couronne du pôle principal (Flocques, Etalondes, Monchy...) ou à proximité de Blangy (Rieux, Bouillancourt) captent une partie de la population de ces pôles, attirée à la fois par un foncier plus abordable et des taux d'imposition limités.

Mise à part Longroy et Criel sur Mer qui ont gagné respectivement 10 et 4% de population entre 1999 et 2011, **toutes les communes constituant les niveaux de polarités définis ci-dessus sont en déclin démographique :**

Armature urbaine	Communes	Population 1999-2011
1-Pôle principal	Mers-les-Bains	-14%
1-Pôle principal	Le Tréport	-11%
1-Pôle principal	Eu	-9%
2-Pôle secondaire	Blangy-sur-Bresle	-15%
2-Pôle secondaire	Aumale	-9%
2-Pôle secondaire	Bouttencourt	-2%
3-Pôle relais	Gamaches	-6%
3-Pôle relais	Criel-sur-Mer	4%
3-Pôle relais	Longroy	10%
4-Pôle de proximité	Ault	-19%
4-Pôle de proximité	Foucarmont	-10%

4.6. Synthèse, questions et enjeux de l'armature urbaine

Une armature urbaine à 5 niveaux dont 3 niveaux en perte de vitesse



Le poids des 4 niveaux de polarités diminue, notamment le pôle principal d'Eu-Le Tréport-Mers. Malgré l'attractivité intérieure des communes de moins de 1 000 habitants, le Pays perd de la population à cause des départs importants depuis les 2 premiers niveaux de l'armature actuelle.

- ➔ **L'enjeu de renforcement de l'armature urbaine ainsi défini se pose. La pérennité des services et équipements offerts aux habitants du Pays est en cause.**
- ➔ **Faut-il donc renverser la tendance ? Ou continuer à laisser faire le phénomène ?**
- ➔ **Besoin de rééquilibrage en faveur du pôle secondaire d'Aumale ?**
- ➔ **La question du déclin démographique se pose, le territoire ne gagne plus d'habitants. Par quels leviers d'attractivité peut-on y remédier ?**

Si le projet promeut un regain démographique, faudra-t-il tenter de renforcer les niveaux supérieurs, tout en veillant à l'équilibre du territoire ? Ou alors réfléchir à un autre scénario ?

5. Consommation d'espace

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers communément appelés « MAJIC », millésime 2013. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et retraités par le CEREMA Nord-Picardie.

Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voirie publiques, certains bâtiments publics...).

A ce stade, aucun filtre de taille de parcelles n'a été appliqué. La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA (ex CERTU et CETE)¹⁵.

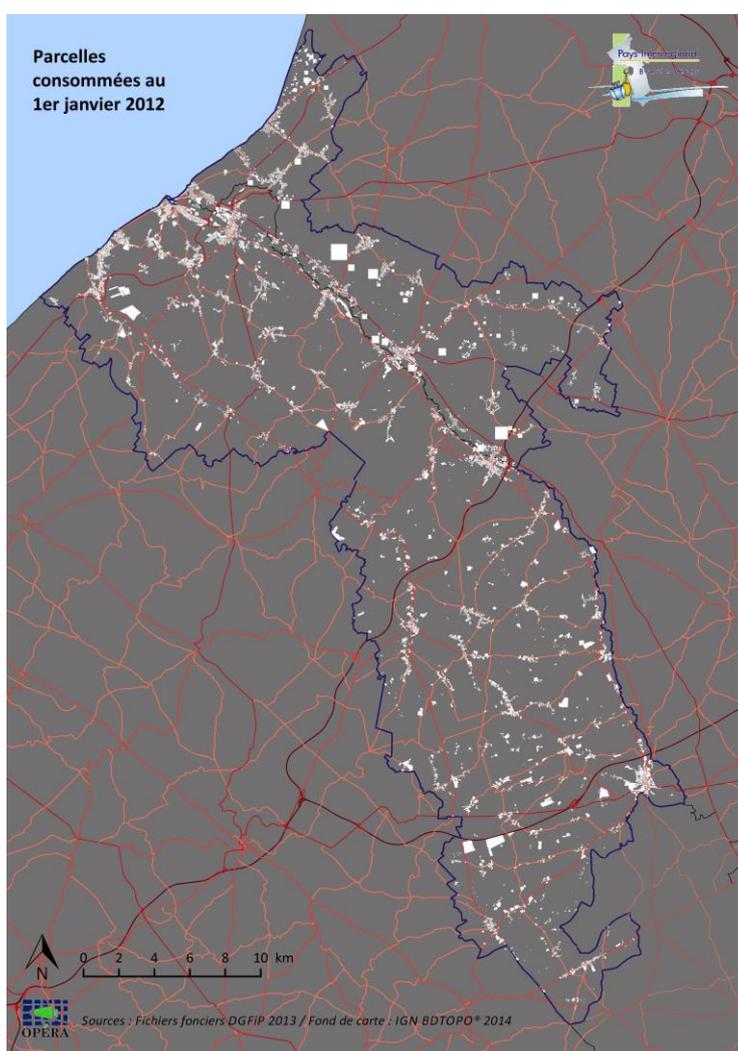
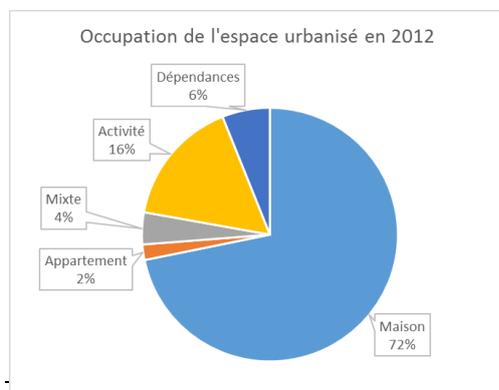
Le parcellaire n'est pas vectorisé sur la partie Somme du SCoT. La représentation cartographique par défaut est celle d'un carré proportionnel à la surface de la parcelle.

5.1. L'espace urbanisé en 2012

Au 1^{er} janvier 2012, l'emprise urbaine, s'établissait à **4.594,9 ha, soit 6,5% des 70.713,5 hectares cadastrés du Pays Interrégional Bresle-Yères. En 2002, la tache urbaine représentait 5,9% du territoire. Elle a donc progressé de 10,4% en 10 ans et de +1,4 point en part relative.**

Les communes dont les parcelles sont le plus urbanisées par rapport à leur territoire sont par ordre décroissant Le Tréport (24,4%), Bouvaincourt-sur-Bresle (17,6%), Aumale (16,9%), Gamaches (16,1%)... A l'inverse, Fallencourt (1,4%), Villy-sur-Yères (1,6%), Sept-Meules (1,7%) et Saint-Martin-le-Gaillard (1,8%) sont les communes les moins urbanisées.

La surface urbanisée du SCoT du Pays est occupée¹⁶ à 72% par des maisons et à 16% par des activités. Les appartements représentent 2%, les parcelles mixtes (appartement, maison, activité) 4% et les dépendances (garage, hangar...) 6%.



¹⁵ Mesure de la consommation d'espace à partir des fichiers fonciers, Foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA. Voir la méthode explicitée en annexe.

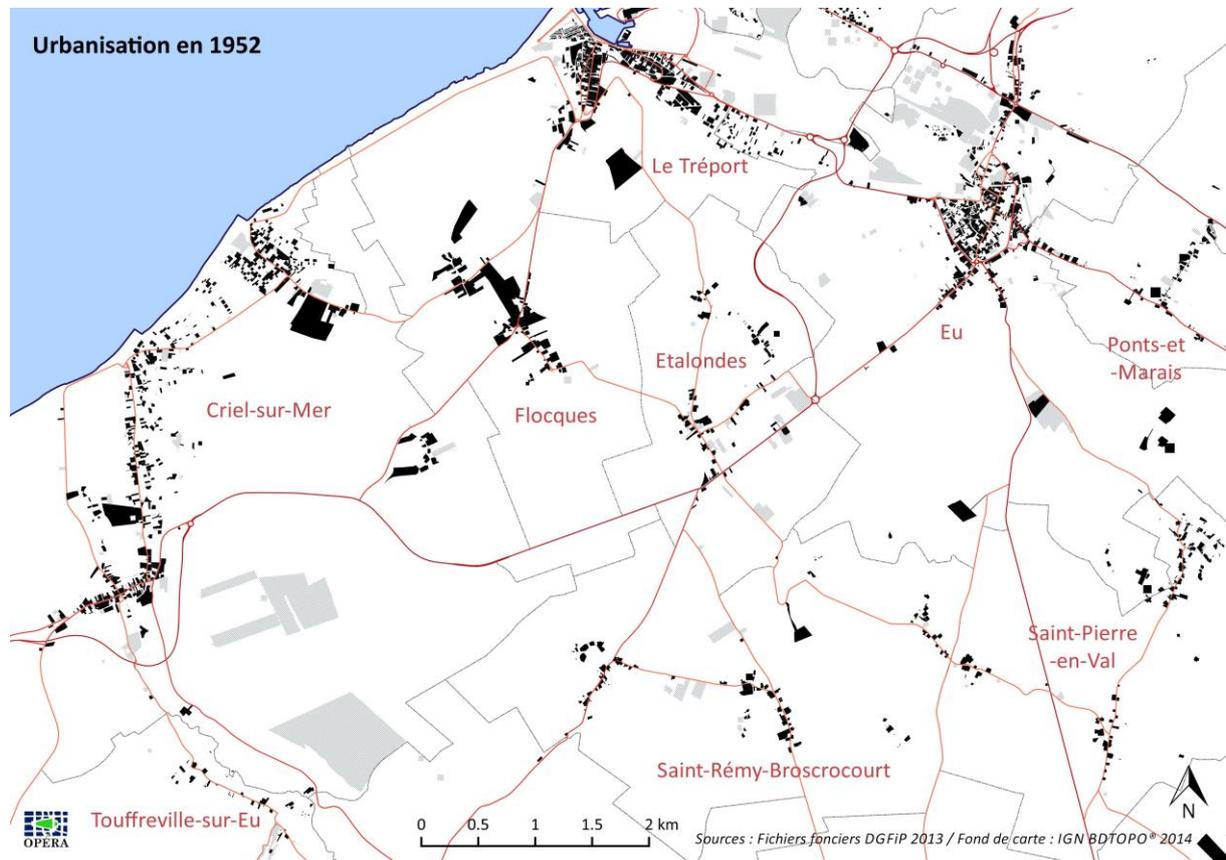
¹⁶ La surface urbanisée est calculée par rapport à l'occupation majoritaire de la parcelle (en nombre de local). Cf méthodologie en annexe.

Communes	MAISON	%	APPARTEMENT	%	MIXTE	%	ACTIVITE	%	DEPENDANCE	%	TOTAL	Surface cadastrée	% urbanisée
Aubéguimont	32,12	95%	0,00	0%	0,33	1%	0,23	1%	1,04	3%	33,71	475,30	7,1%
Aubermesnil-aux-Erables	32,48	95%	0,00	0%	0,31	1%	1,24	4%	0,00	0%	34,02	827,47	4,1%
Aumale	89,55	63%	7,60	5%	8,20	6%	31,84	22%	5,02	4%	142,20	843,86	16,9%
Baromesnil	20,80	91%	0,00	0%	0,14	1%	2,00	9%	0,00	0%	22,94	789,19	2,9%
Bazinval	41,03	99%	0,00	0%	0,22	1%	0,11	0%	0,04	0%	41,40	704,97	5,9%
Blangy-sur-Bresle	76,79	67%	10,04	9%	3,22	3%	23,41	20%	1,32	1%	114,78	1662,62	6,9%
Campneuseville	48,52	95%	0,84	2%	1,18	2%	0,73	1%	0,00	0%	51,26	1213,86	4,2%
Canehan	21,41	98%	0,00	0%	0,21	1%	0,22	1%	0,00	0%	21,84	585,65	3,7%
Le Caule-Sainte-Beuve	72,25	95%	0,00	0%	1,68	2%	0,66	1%	1,39	2%	75,97	1644,77	4,6%
Conteville	68,28	88%	0,37	0%	2,41	3%	6,44	8%	0,11	0%	77,60	1315,09	5,9%
Criel-sur-Mer	160,05	58%	4,86	2%	6,87	3%	97,46	36%	4,85	2%	274,09	2015,79	13,6%
Criquières	61,91	77%	0,00	0%	2,04	3%	9,68	12%	6,69	8%	80,31	2219,47	3,6%
Cuverville-sur-Yères	23,50	83%	0,00	0%	0,08	0%	4,27	15%	0,36	1%	28,21	1084,87	2,6%
Dancourt	59,68	95%	0,36	1%	1,52	2%	1,35	2%	0,00	0%	62,91	1794,71	3,5%
Ellecourt	14,64	89%	0,00	0%	0,63	4%	0,09	1%	1,14	7%	16,50	424,32	3,9%
Etalondes	47,73	74%	0,34	1%	1,49	2%	14,48	22%	0,57	1%	64,60	441,41	14,6%
Eu	126,50	56%	15,47	7%	12,56	6%	64,22	28%	7,75	3%	226,51	1697,86	13,3%
Fallencourt	13,60	82%	0,26	2%	0,22	1%	2,56	15%	0,03	0%	16,66	1185,43	1,4%
Frocques	39,20	91%	0,00	0%	1,37	3%	2,15	5%	0,16	0%	42,87	480,12	8,9%
Foucarmont	30,26	60%	2,39	5%	3,69	7%	13,72	27%	0,63	1%	50,68	712,92	7,1%
Guerville	30,79	78%	0,00	0%	6,25	16%	2,08	5%	0,54	1%	39,66	1227,89	3,2%
Haudricourt	68,38	71%	0,00	0%	24,16	25%	3,36	3%	0,30	0%	96,20	2863,26	3,4%
Hodeng-au-Bosc	22,01	61%	0,00	0%	0,21	1%	13,50	37%	0,51	1%	36,24	850,23	4,3%
Illois	60,40	48%	0,24	0%	3,31	3%	62,84	49%	0,36	0%	127,15	1436,00	8,9%
Incheville	50,24	64%	2,32	3%	0,83	1%	25,14	32%	0,28	0%	78,80	759,26	10,4%
Landes-Vieilles-et-Neuves	19,76	99%	0,00	0%	0,19	1%	0,00	0%	0,00	0%	19,95	702,62	2,8%
Longroy	31,78	63%	0,08	0%	1,36	3%	16,73	33%	0,13	0%	50,08	513,19	9,8%
Marques	54,94	57%	0,00	0%	3,69	4%	26,99	28%	10,12	11%	95,75	1299,63	7,4%
Melleville	34,05	83%	2,48	6%	3,29	8%	0,86	2%	0,21	1%	40,90	890,07	4,6%
Le Mesnil-Réaume	32,01	87%	0,24	1%	0,49	1%	4,25	11%	0,00	0%	36,98	528,09	7,0%
Millebosc	16,94	96%	0,00	0%	0,51	3%	0,13	1%	0,00	0%	17,59	770,01	2,3%
Monchaux-Soreng	26,21	93%	0,00	0%	0,62	2%	1,18	4%	0,04	0%	28,05	969,67	2,9%
Monchy-sur-Eu	34,59	99%	0,00	0%	0,10	0%	0,33	1%	0,00	0%	35,03	881,90	4,0%
Nesle-Normandeuse	41,80	88%	0,13	0%	1,69	4%	3,72	8%	0,00	0%	47,34	884,89	5,3%
Nullemont	28,61	99%	0,00	0%	0,06	0%	0,02	0%	0,17	1%	28,85	554,11	5,2%
Pierrecourt	36,89	92%	0,87	2%	0,35	1%	1,45	4%	0,55	1%	40,11	932,23	4,3%
Ponts-et-Marais	34,10	82%	0,38	1%	1,71	4%	4,28	10%	0,98	2%	41,44	566,65	7,3%
Réalcamp	50,81	94%	0,15	0%	0,87	2%	2,05	4%	0,15	0%	54,03	1127,71	4,8%
Rétonval	26,17	96%	0,00	0%	1,11	4%	0,02	0%	0,00	0%	27,30	548,36	5,0%
Richemont	64,57	93%	0,00	0%	1,24	2%	3,31	5%	0,02	0%	69,14	1049,95	6,6%
Rieux	39,28	93%	0,32	1%	1,00	2%	1,59	4%	0,09	0%	42,28	693,99	6,1%
Ronchois	24,57	40%	0,00	0%	1,07	2%	36,38	59%	0,01	0%	62,02	855,49	7,2%
Saint-Léger-aux-Bois	51,52	96%	0,08	0%	0,01	0%	1,73	3%	0,17	0%	53,51	1088,46	4,9%
Morieulle	18,44	57%	3,38	11%	0,29	1%	0,22	1%	9,83	31%	32,16	868,51	3,7%
Saint-Martin-au-Bosc	20,31	79%	0,14	1%	3,13	12%	0,90	4%	1,20	5%	25,68	708,82	3,6%
Saint-Martin-le-Gaillard	27,16	86%	0,53	2%	2,36	7%	1,55	5%	0,00	0%	31,60	1738,05	1,8%
Saint-Pierre-en-Val	50,19	96%	0,00	0%	0,47	1%	1,45	3%	0,09	0%	52,19	746,77	7,0%
Saint-Rémy-Boscrocourt	44,43	87%	0,00	0%	0,91	2%	5,73	11%	0,15	0%	51,22	812,46	6,3%
Saint-Riquier-en-Rivière	36,77	97%	0,12	0%	0,28	1%	0,31	1%	0,31	1%	37,80	983,64	3,8%
Sept-Meules	11,34	83%	0,00	0%	0,83	6%	1,49	11%	0,00	0%	13,66	796,03	1,7%
Touffreville-sur-Eu	28,26	81%	0,00	0%	0,08	0%	6,64	19%	0,01	0%	35,00	563,45	6,2%
Le Tréport	77,53	54%	19,78	14%	12,20	8%	28,93	20%	5,28	4%	143,72	589,01	24,4%
Vieux-Rouen-sur-Bresle	58,67	55%	0,50	0%	10,45	10%	12,67	12%	24,52	23%	106,80	1432,31	7,5%
Villers-sous-Foucarmont	16,45	69%	0,00	0%	3,11	13%	4,15	18%	0,00	0%	23,71	683,67	3,5%
Villy-sur-Yères	11,92	92%	0,00	0%	0,44	3%	0,54	4%	0,00	0%	12,90	804,91	1,6%
Allenay	16,48	91%	0,01	0%	1,16	6%	0,47	3%	0,00	0%	18,12	215,27	8,4%
Ault	52,19	78%	4,02	6%	3,98	6%	4,74	7%	1,69	3%	66,63	558,23	11,9%
Beauchamps	61,06	65%	0,08	0%	0,62	1%	19,49	21%	13,10	14%	94,34	703,80	13,4%
Biencourt	6,79	94%	0,00	0%	0,45	6%	0,00	0%	0,00	0%	7,23	215,11	3,4%
Bouillancourt-en-Séry	88,13	83%	0,00	0%	2,22	2%	12,97	12%	3,21	3%	106,54	1572,89	6,8%
Bouttencourt	45,89	60%	0,00	0%	5,49	7%	9,60	13%	15,52	20%	76,50	724,09	10,6%
Bouvaincourt-sur-Bresle	30,09	26%	0,21	0%	1,35	1%	0,32	0%	84,95	73%	116,91	665,01	17,6%
Buigny-lès-Gamaches	37,37	87%	0,00	0%	0,70	2%	4,73	11%	0,00	0%	42,80	468,31	9,1%
Dargnies	40,96	87%	0,34	1%	2,51	5%	2,63	6%	0,40	1%	46,84	357,71	13,1%
Embreville	21,07	70%	0,00	0%	1,27	4%	7,71	26%	0,08	0%	30,13	521,42	5,8%
Fretteville	13,16	62%	0,00	0%	0,21	1%	7,83	37%	0,00	0%	21,19	728,44	2,9%
Friaucourt	34,70	65%	0,16	0%	2,74	5%	14,80	28%	1,04	2%	53,43	407,84	13,1%
Gamaches	122,55	81%	3,11	2%	6,45	4%	15,81	10%	3,64	2%	151,56	940,17	16,1%
Maisnières	36,26	74%	0,93	2%	1,22	2%	10,88	22%	0,00	0%	49,29	1237,26	4,0%
Martainneville	18,09	82%	0,04	0%	1,02	5%	2,85	13%	0,00	0%	22,00	715,45	3,1%
Mers-les-Bains	41,06	61%	5,10	8%	1,73	3%	16,01	24%	2,86	4%	66,76	513,78	13,0%
Oust-Marest	28,07	46%	1,12	2%	6,63	11%	24,54	41%	0,06	0%	60,42	565,60	10,7%
Ramburelles	18,16	86%	0,00	0%	0,58	3%	2,42	11%	0,00	0%	21,15	444,00	4,8%
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	70,86	79%	0,65	1%	1,97	2%	16,71	19%	0,06	0%	90,25	634,33	14,2%
Tilloy-Florville	55,71	85%	0,00	0%	2,50	4%	7,23	11%	0,09	0%	65,53	783,40	8,4%
Vismes	47,03	93%	0,36	1%	0,32	1%	2,89	6%	0,19	0%	50,80	1321,19	3,8%
Woinarue	50,54	41%	0,29	0%	4,95	4%	3,63	3%	63,14	52%	122,55	1579,21	7,8%
TOTAL	3298,36	72%	90,66	2%	187,07	4%	741,62	16%	277,16	6%	4594,86	70713,51	6,5%

5.2. Analyse de l'évolution de l'emprise urbaine depuis 1951

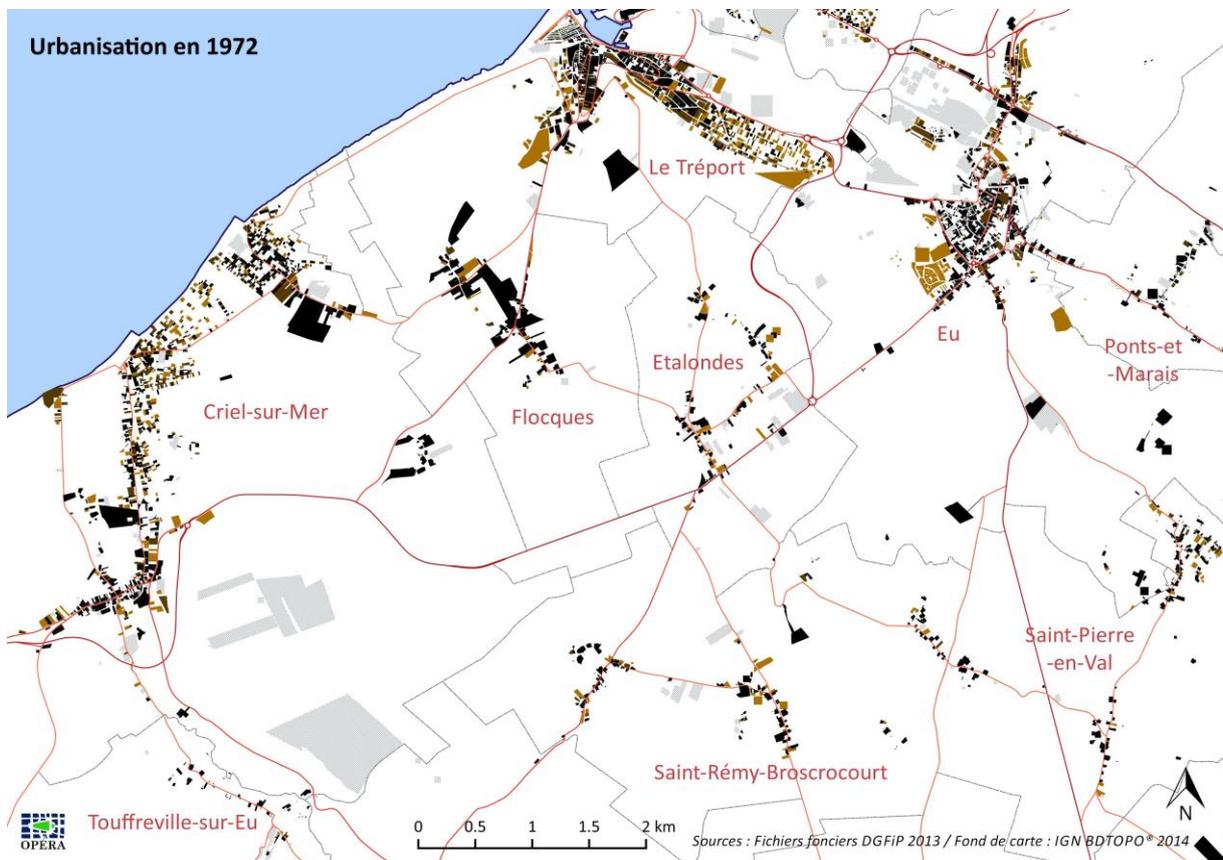
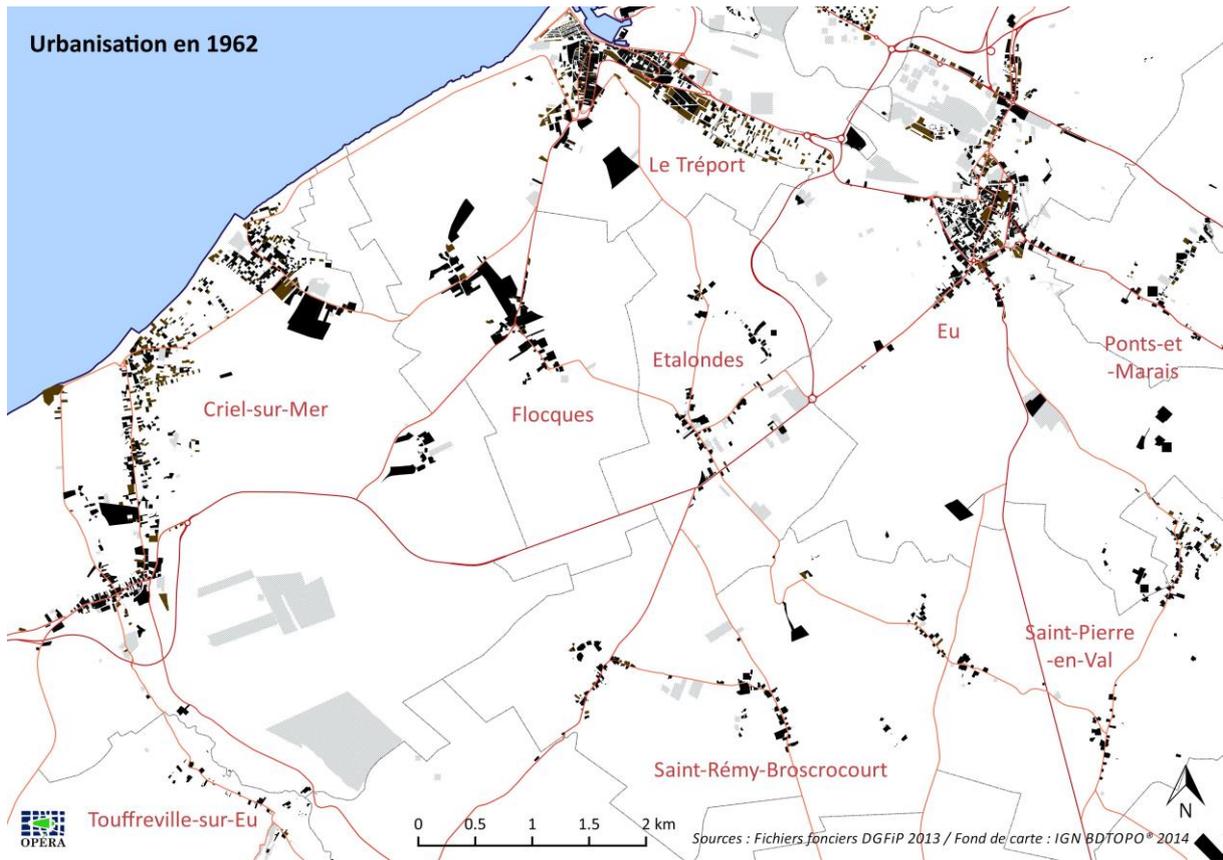
5.2.1. Les 3 villes sœurs et le plateau d'Yères

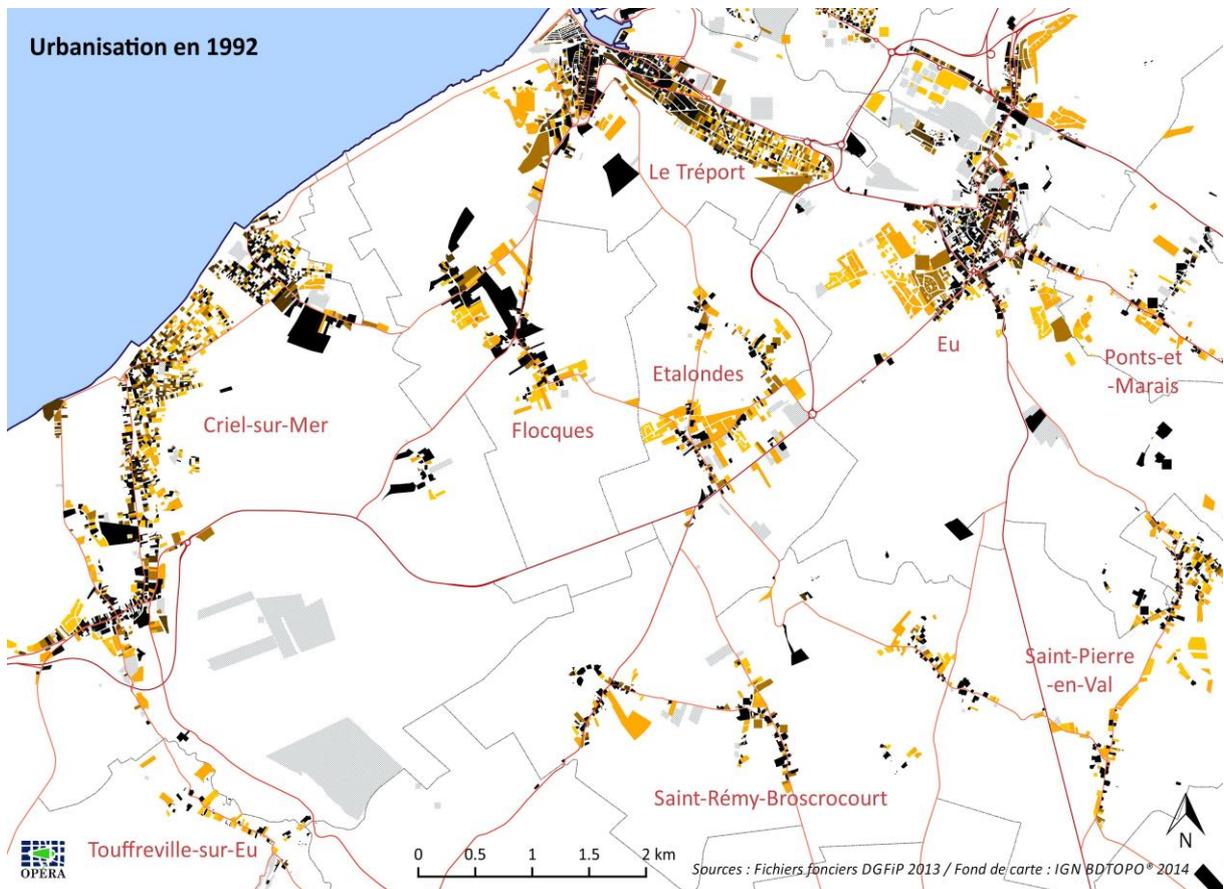
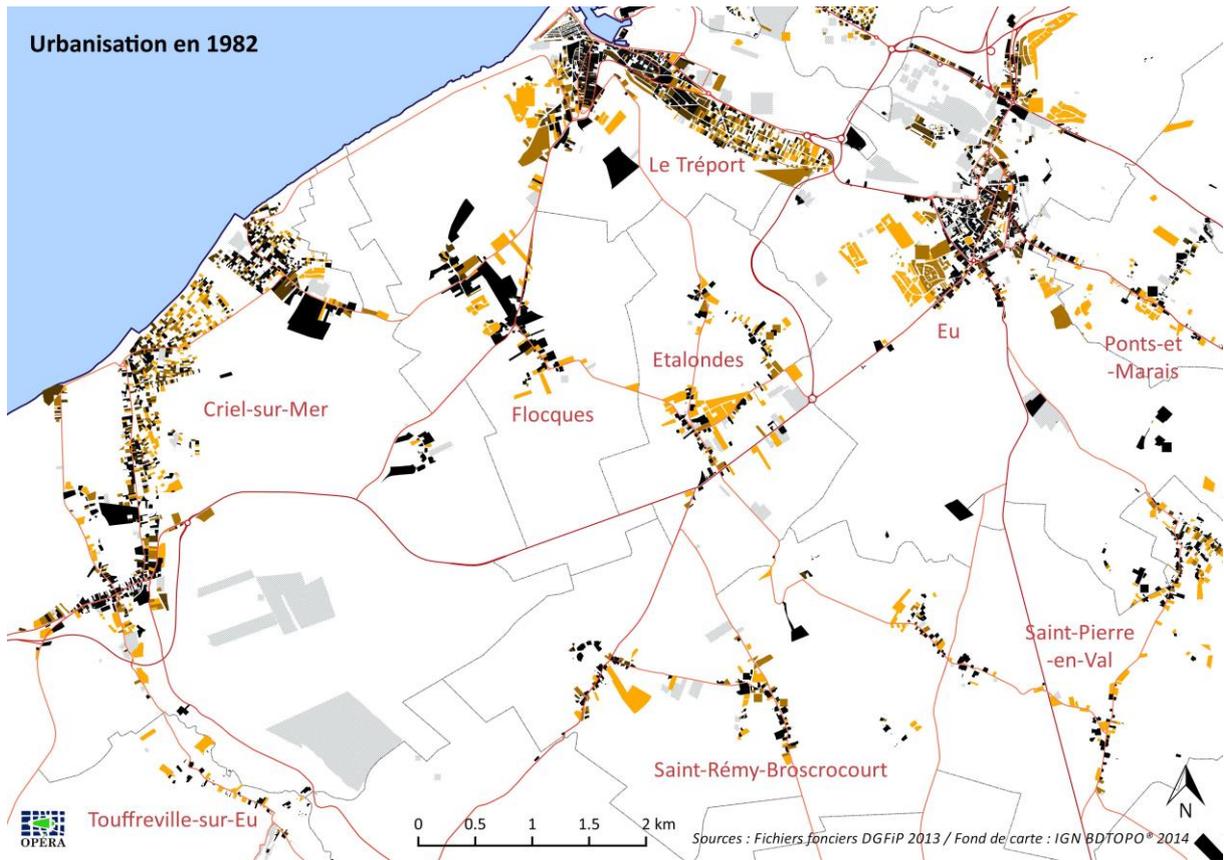
La nappe urbaine des villes sœurs s'étend sur le plateau d'Yères, grâce aux départs de ménages vers ses communes durant les dernières décennies. L'analyse diachronique suivante illustre bien le phénomène¹⁷.

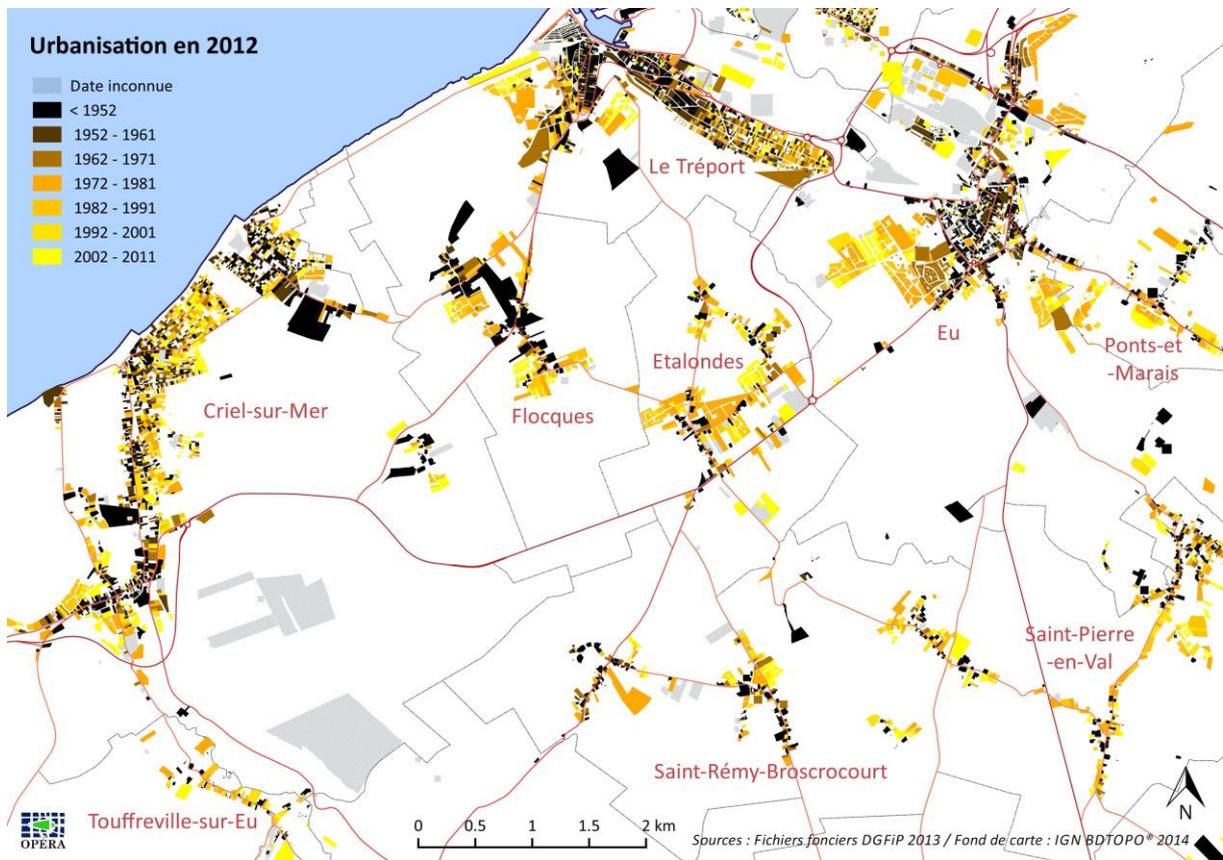
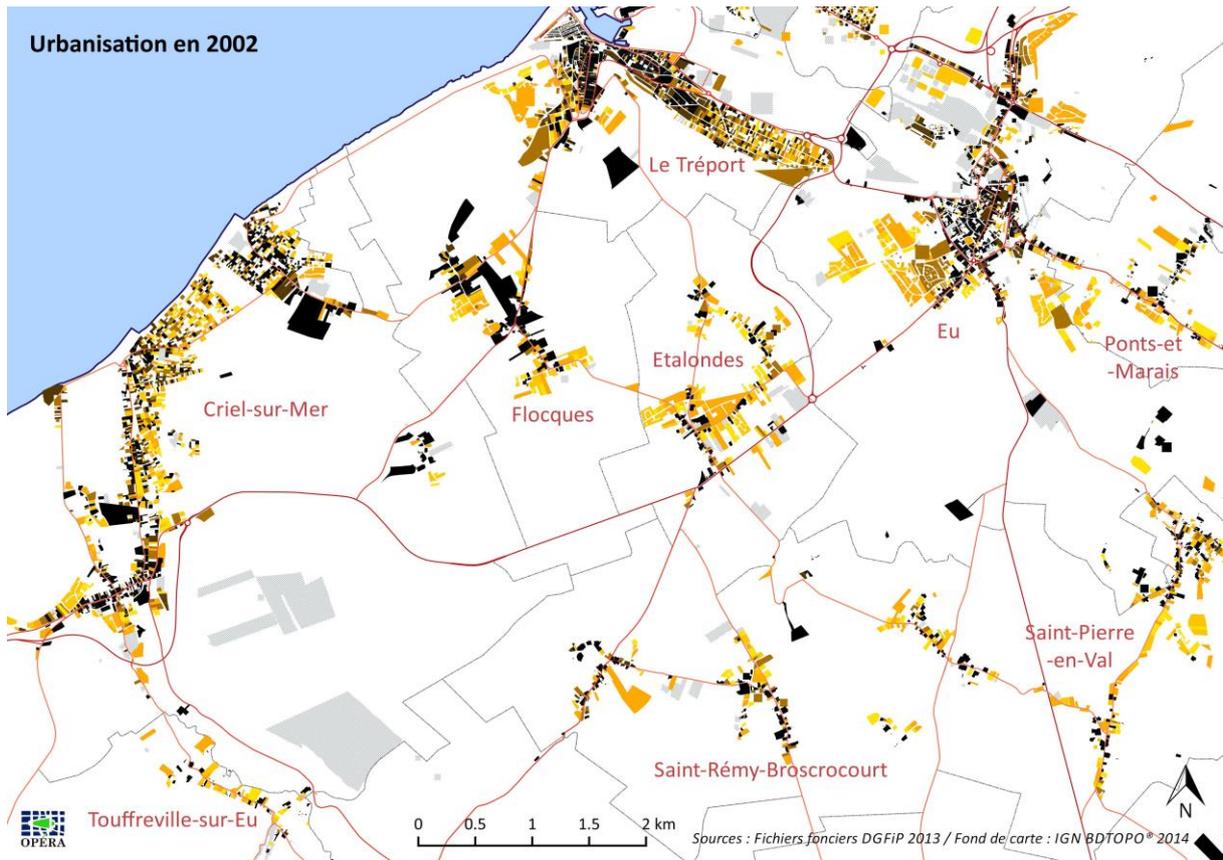


L'urbanisation d'après-guerre des villes sœurs et du plateau est déjà étirée le long des axes de communication.

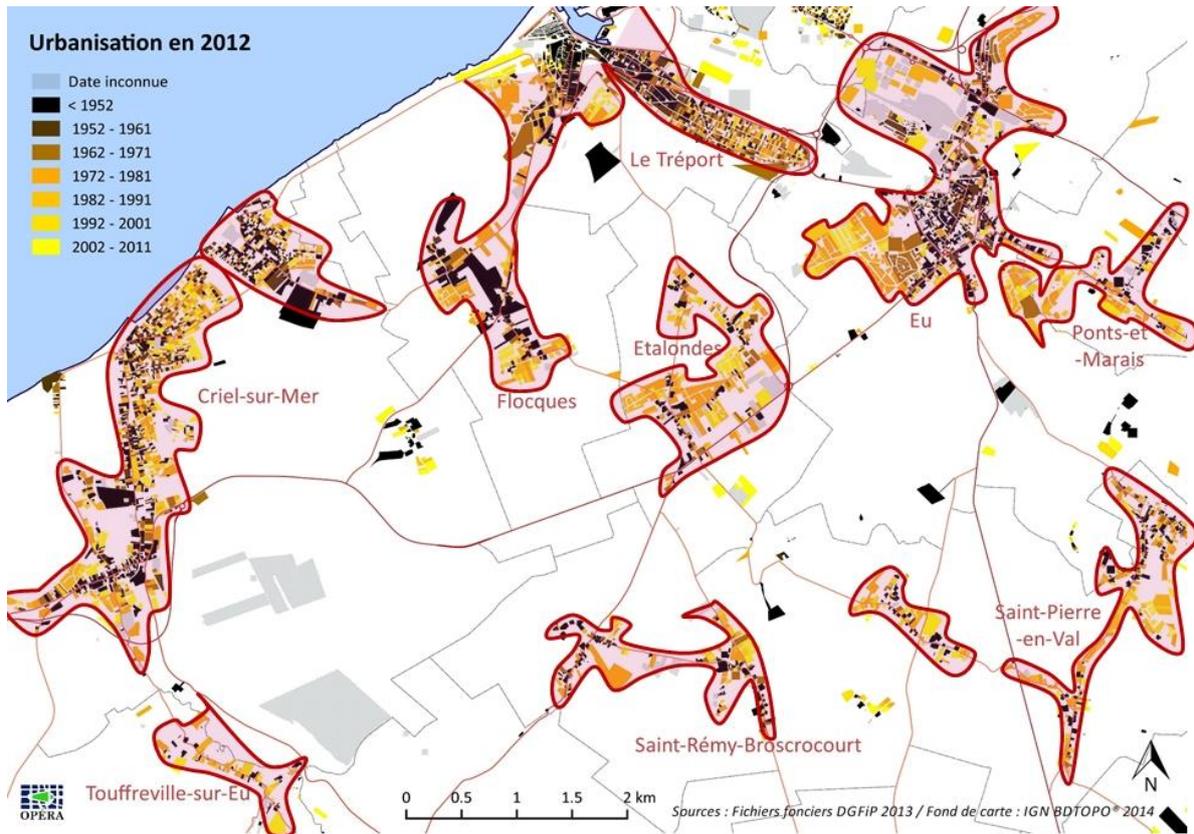
¹⁷ De grandes parcelles urbanisées apparaissent sur les cartes. Il s'agit parfois d'activités mais le plus souvent d'exploitations agricoles ou d'habitation lié à celles-ci ; ces parcelles n'étant pas divisés lors de la construction du bâti.



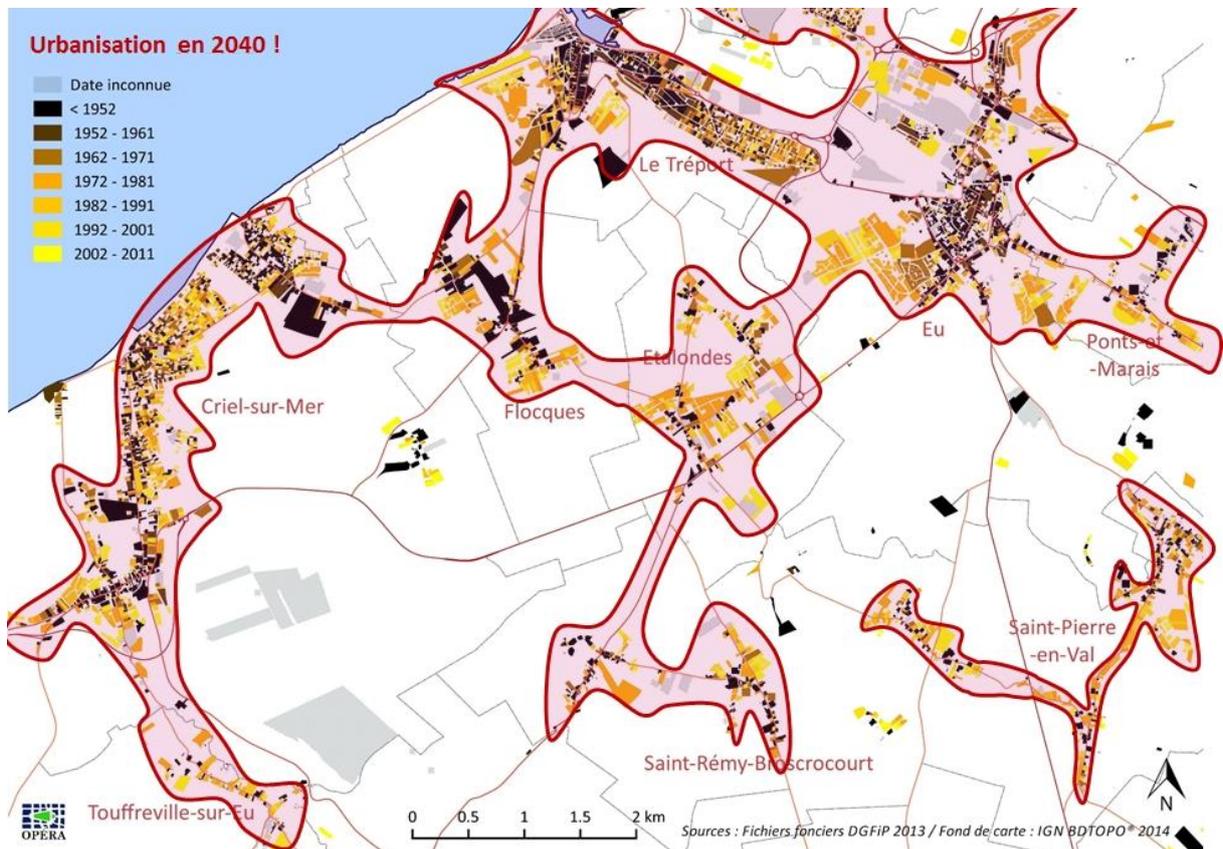




Actuellement la modélisation de l’emprise urbaine pourrait être la suivante :



Si la tendance à l’urbanisation linéaire et à l’extension urbaine en plateau perdure, la situation à l’avenir pourrait ressembler à ceci :



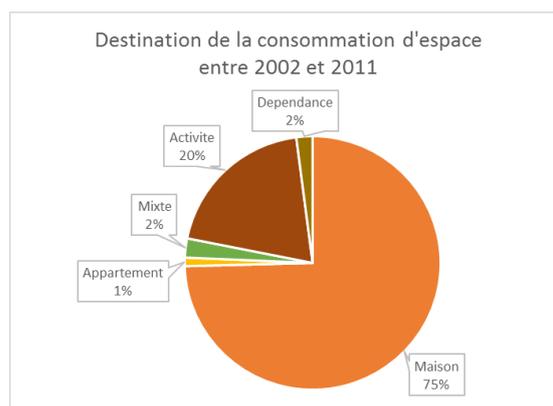
5.3. La consommation d'espace depuis 10 ans

Depuis les lois Grenelle, et selon l'article L122-1-2 du Code de l'urbanisme, le SCoT doit présenter « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation [...] ».

Dans ce cadre, et sur la base des fichiers fonciers « MAJIC » millésime 2013, la période de référence est fixée entre 2002 et 2011 soit 10 ans.

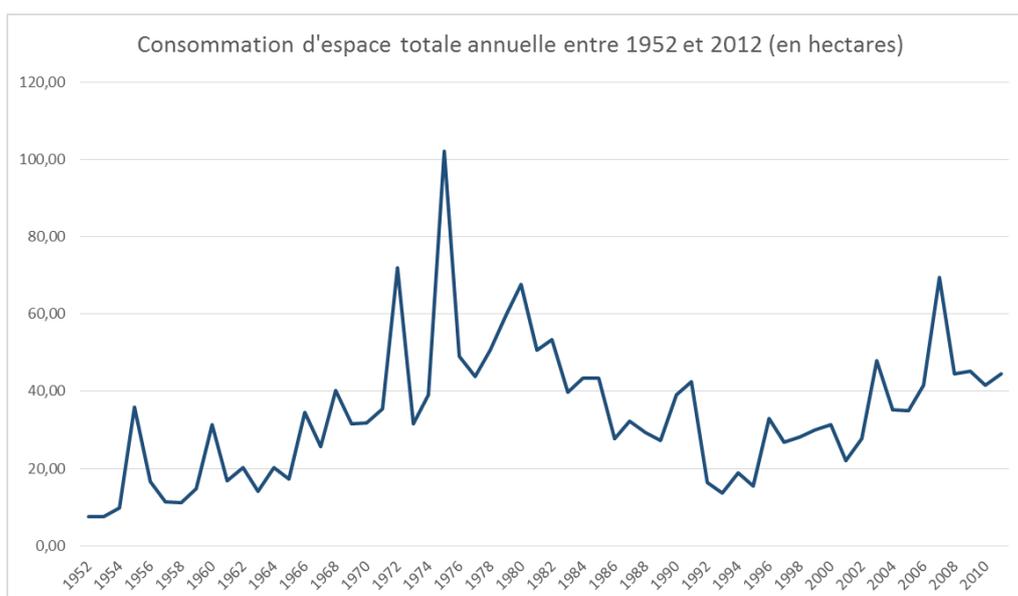
5.3.1. Consommation générale

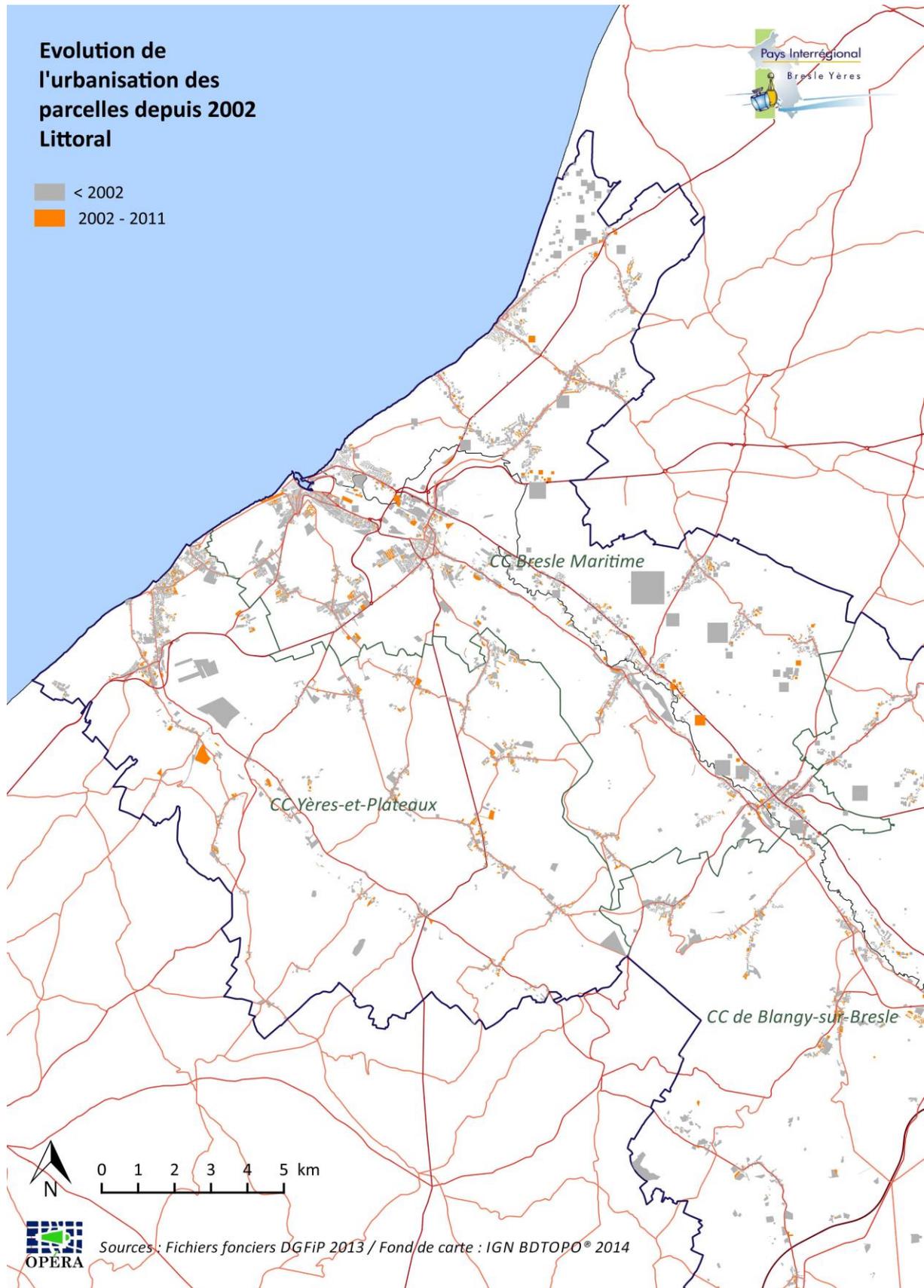
Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 432,67 hectares entre 2002 et 2011 pour l'urbanisation, soit un rythme 43,2 ha./an**. Elle est en hausse de +25,1 hectares par an par rapport à la période 1992-2001. 3/4 de cette consommation correspond à la construction de maisons suivi par 20% urbanisée à vocation d'activités.

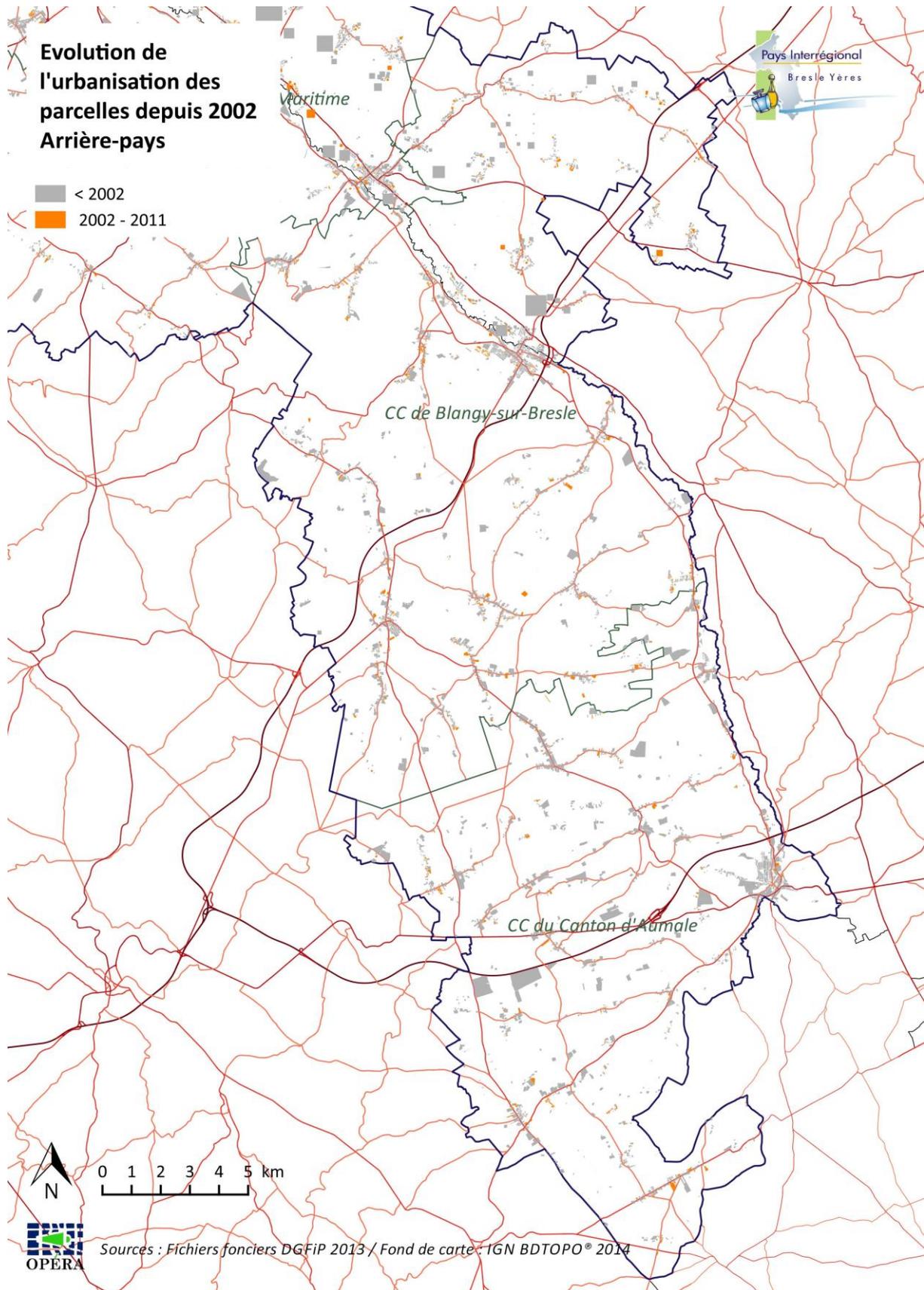


L'évolution de la consommation due à l'urbanisation est marquée par 4 périodes :

- Jusqu'en 1965, la consommation reste en deçà de 20 hectares par an (sauf en 1955 et 1960).
- Elle progresse sensiblement après cette date pour atteindre en moyenne 55 hectares / an dans les années 70. Un pic à 102 hectares en 1975 est dû à une seule parcelle de 51,7 ha occupée par une maison à Bouillancourt-en-Séry.
- A partir de 1980, la consommation générale diminue pour passer sous la barre des 20 ha./an entre 1992 et 1995.
- Entre 1996 et 2002, la moyenne oscille autour de 30 ha./an, mais c'est après 2002 qu'elle passe la barre des 40ha./an sans toutefois descendre en dessous de celle-ci en 2004 et 2005.







Consommation d'espace totale (en hectares)							
Communes	< 1952	1952-1961	1962-1971	1972-1981	1982-1991	1992-2001	2002-2011
Le Tréport	27,63	0,18	0,08	1,12	1,05	0,85	2,79
Bouvaincourt-sur-Bresle	24,03	0,00	1,27	4,32	1,05	1,61	1,74
Aumale	82,34	11,89	16,27	13,96	7,63	5,35	4,77
Gamaches	14,60	0,42	0,67	2,23	1,72	1,41	1,89
Etalondes	22,53	0,28	1,47	7,95	2,57	0,77	5,83
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	51,77	9,96	12,20	16,65	10,10	5,02	9,09
Criel-sur-Mer	32,75	6,49	2,75	3,58	2,53	1,71	1,47
Beauchamps	5,15	0,09	1,88	6,26	3,85	1,38	3,23
Eu	49,85	1,39	0,92	12,61	3,98	1,61	5,62
Friaucourt	52,37	2,41	3,22	2,72	3,52	4,11	9,25
Dargnies	159,84	16,88	18,54	25,70	18,77	12,19	22,18
Mers-les-Bains	47,06	0,42	0,64	4,84	11,08	3,54	12,74
Ault	21,81	0,55	0,14	1,21	1,26	1,08	2,16
Oust-Marest	51,31	0,33	1,00	3,50	3,21	0,87	2,69
Bouttencourt	11,01	0,41	0,36	0,45	1,20	1,07	2,00
Incheville	18,62	0,43	4,83	15,42	8,86	7,19	9,26
Longroy	94,99	15,48	23,50	36,02	22,13	12,50	21,89
Buigny-lès-Gamaches	13,09	0,38	0,79	0,32	0,10	0,41	1,56
Flocques	19,65	0,41	1,57	8,55	6,81	2,68	3,20
Illois	25,17	3,27	2,97	4,53	7,55	2,34	4,84
Allenay	29,64	0,05	0,16	2,83	2,59	0,95	3,45
Tilloy-Floriville	79,15	0,84	1,87	4,64	3,35	2,57	3,78
Woignarue	22,51	1,14	1,29	3,52	2,10	1,31	4,36
Vieux-Rouen-sur-Bresle	114,70	0,20	0,57	2,85	2,05	2,29	4,48
Marques	38,56	3,07	7,66	16,63	4,02	4,71	4,15
Ponts-et-Marais	13,32	0,00	0,45	3,11	0,69	0,20	2,18
Ronchois	20,03	0,54	5,56	15,14	1,84	2,70	4,27
Foucarmont	82,20	0,26	0,00	6,08	4,55	0,25	2,41
Aubéguimont	35,96	0,00	0,47	1,08	1,23	0,75	1,40
Le Mesnil-Réaume	10,25	0,21	3,04	5,69	3,62	2,83	11,35
Saint-Pierre-en-Val	7,62	0,18	0,70	1,44	2,80	1,99	2,86
Blangy-sur-Bresle	9,09	0,43	2,01	6,82	4,55	1,74	3,41
Bouillancourt-en-Séry	12,09	0,70	6,63	3,65	2,22	2,94	6,79
Richemont	17,06	0,43	1,65	5,65	16,51	1,94	4,10
Saint-Rémy-Boscrocourt	23,87	0,09	0,23	1,94	0,69	0,56	1,46
Touffreville-sur-Eu	19,83	2,32	4,10	3,60	2,46	1,73	6,07
Rieux	12,92	0,73	0,66	12,17	3,07	6,74	5,15
Conteville	33,77	0,53	2,33	4,87	2,41	1,70	8,41
Bazinval	20,25	0,34	1,58	1,49	0,42	1,11	2,10
Embreville	56,36	0,56	3,49	3,20	2,56	0,83	2,15
Nesle-Normandeuse	21,17	0,25	1,04	6,09	3,78	2,53	7,41
Nullemont	56,12	0,00	0,63	2,31	0,90	0,11	1,94
Rétonval	26,11	3,65	2,25	7,59	2,39	4,27	7,27
Saint-Léger-aux-Bois	23,49	0,00	0,00	1,84	5,52	0,42	0,89
Réalcamp	13,33	0,00	1,43	1,37	1,13	1,51	6,92
Ramburelles	13,43	0,02	0,07	3,98	5,48	3,57	5,05
Le Caule-Sainte-Beuve	10,82	0,79	2,29	11,26	10,92	5,78	10,34
Melleville	18,70	1,09	4,48	13,20	3,80	5,00	4,96

Consommation d'espace totale (en hectares)							
Communes	< 1952	1952-1961	1962-1971	1972-1981	1982-1991	1992-2001	2002-2011
Pierrecourt	26,18	0,13	0,69	5,58	3,00	0,00	2,22
Hodeng-au-Bosc	6,38	0,31	0,58	1,78	1,38	1,73	1,49
Campneuseville	8,81	0,17	1,14	4,13	2,51	1,92	16,30
Aubermesnil-aux-Erables	69,66	11,84	19,07	16,56	7,04	3,94	15,62
Maisnières	85,19	0,42	3,35	4,36	8,96	2,24	2,28
Monchy-sur-Eu	15,04	0,01	0,64	0,49	0,73	3,22	3,59
Ellecourt	6,08	0,45	0,22	1,48	1,23	0,82	2,62
Vismes	7,44	0,73	0,94	3,78	2,09	2,25	0,88
Saint-Riquier-en-Rivière	28,20	5,12	7,14	8,81	6,76	2,59	8,01
Canehan	43,93	1,89	3,82	5,56	6,71	14,23	18,20
Morienne	4,41	0,00	0,18	0,48	0,84	0,43	0,88
Saint-Martin-au-Bosc	21,94	0,83	1,45	56,81	9,52	8,33	7,67
Criquiers	31,23	1,90	4,74	11,26	11,33	10,67	5,37
Dancourt	93,61	0,49	4,19	5,33	4,94	4,60	3,75
Villers-sous-Foucarmont	26,86	0,48	0,99	3,75	4,20	1,64	4,88
Biencourt	21,40	1,19	3,85	8,53	7,17	1,20	3,50
Haudricourt	14,71	1,08	2,86	3,80	3,57	1,32	2,79
Guerville	13,36	0,11	0,41	0,82	1,01	0,45	5,03
Martainneville	25,08	2,37	3,88	7,49	5,09	3,47	6,07
Fretteville	40,65	24,54	31,12	36,88	8,61	2,17	7,61
Baromesnil	27,42	0,71	1,70	6,77	7,64	1,52	3,53
Monchaux-Soreng	11,21	0,26	0,80	0,59	3,71	1,50	3,94
Landes-Vieilles-et-Neuves	29,50	6,58	7,20	9,22	5,30	2,27	6,69
Cuverville-sur-Yères	33,09	7,06	4,04	5,99	3,54	4,11	2,59
Millebosc	8,35	0,00	0,73	0,36	1,86	1,68	8,17
Saint-Martin-le-Gaillard	43,90	2,10	5,87	14,43	7,48	4,43	12,03
Sept-Meules	24,23	0,58	2,01	6,16	22,58	6,61	3,35
Villy-sur-Yères	31,19	0,25	1,12	1,36	3,53	5,30	8,04
Fallencourt	80,95	1,50	4,58	7,85	8,91	10,48	8,28
TOTAL	2547,93	163,19	270,97	566,44	377,85	235,82	432,67

5.3.2. Evolution des catégories de tailles des parcelles urbanisées

Les parcelles comprises entre 500 et 1.500 m² représentent la majorité (58,4%) de la production foncière entre 2002 et 2011.

La taille moyenne des parcelles urbanisées progresse entre ces deux périodes de comparaison. La part des parcelles de 1 000 à 1 500 m² a augmenté de 1,2 point alors que celles de 500 à 1 000 m² et de moins de 500 m² ont diminué d'un point. On observe une légère progression de la part des parcelles comprises entre 1 500 à 2 000 m² (+0,4 point).

Catégories tailles de parcelles (m ²)	1992-2001			2002-2011			Evolution de la part
	Surface totale (en ha.)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface totale (en ha.)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	
> 100 000	13,0	1	0,1%	13,1	1	0,0%	↘
de 50 000 à 100 000	6,1	1	0,1%	8,1	1	0,0%	↘
de 25 000 à 50 000	6,2	2	0,1%	30,5	9	0,4%	↗
de 20 000 à 25 000	6,3	3	0,2%	12,9	6	0,2%	→
de 15 000 à 20 000	17,0	10	0,7%	12,3	7	0,3%	↘
de 10 000 à 15 000	8,7	7	0,5%	28,6	23	0,9%	↗
de 7 500 à 10 000	9,7	11	0,7%	30,7	35	1,4%	↗
de 5 000 à 7 500	10,6	18	1,2%	27,2	44	1,7%	↗
de 2 500 à 5 000	36,4	104	7,1%	52,7	153	6,0%	↘
de 2 000 à 2 500	18,4	84	5,7%	31,0	140	5,5%	↘
de 1 500 à 2 000	18,8	113	7,7%	34,2	206	8,1%	↗
de 1 000 à 1 500	46,6	412	28,0%	84,3	738	29,2%	↗
de 500 à 1 000	32,5	444	30,2%	56,0	739	29,2%	↘
< 500	5,4	262	17,8%	11,0	428	16,9%	↘
TOTAL	235,8	1 472		432,7	2 530		

Cas des parcelles de plus de 20.000 m² urbanisées entre 2003 et 2012

Un zoom est nécessaire sur ces parcelles de grande taille, car elles représentent 64,5 ha, soit près de 15% de la consommation foncière sur les 10 dernières années.

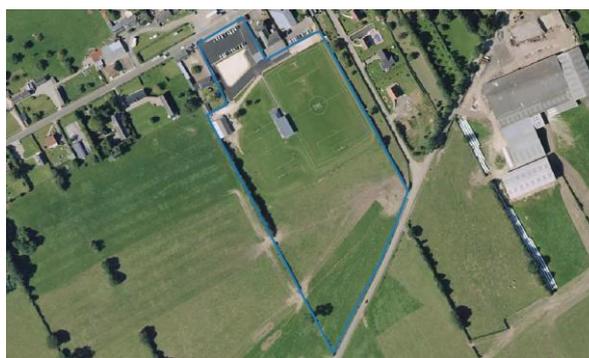
La plupart de ces parcelles urbanisées sont à destination d'une maison et n'ont pas été divisées (cas d'une maison lié à une exploitation agricole). Alors que seule une faible proportion de ces parcelles est finalement artificialisée, l'approche « consommation foncière » considère comme urbanisée toute sa surface, alors même que sa plus grande partie est encore exploitée ou à l'état naturel.

La question est de déterminer le seuil de surface à partir duquel l'on prend en compte ces parcelles ou non, en prenant garde non seulement à la rigueur de l'établissement de la mesure actuelle mais aussi en prévoyant la mesure des futures consommations, notamment à l'occasion de l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du SCoT.

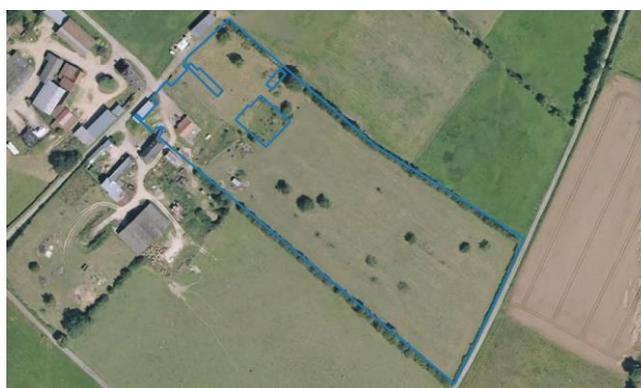
	Numéros de parcelles	Commune	Surface (m ²)	Nombre de local	Année de première construction	Destination
1	76703000ZE0013	Touffreville-sur-Eu	130 522	1	2003	MAISON
2	800630000D0115	Beauchamps	81 310	1	2007	ACTIVITE
3	80662000ZC0144	Ramburelles	47 871	1	2007	MAISON
4	76711000AB0003	Le Tréport	36 898	1	2007	ACTIVITE
5	761990000D0413	Criquiers	36 825	1	2011	ACTIVITE
6	76435000ZB0063	Mesnil-Réaume	35 850	2	2010	ACTIVITE
7	80039000ZC0033	Ault	34 215	1	2010	MAISON
8	76711000AL0127	Le Tréport	30 503	1	2007	MAISON
9	80533000AC0142	Mers-les-Bains	30 475	1	2009	ACTIVITE
10	765000000C0204	Pierrecourt	26 327	1	2006	MAISON
11	76520000ZC0016	Réalcamp	25 602	1	2003	MAISON
12	80120000ZM0052	Bouillancourt-en-Séry	23 730	1	2005	MAISON
13	766380000B0679	Saint-Pierre-en-Val	23 251	1	2006	MAISON
14	76619000AP0003	Saint-Martin-le-Gaillard	21 180	2	2006	MIXTE
15	80148000ZB0008	Buigny-lès-Gamaches	20 440	2	2010	MAISON
16	76507000AD0546	Ponts-et-Marais	20 082	1	2008	MAISON
17	761860000A0212	Conteville	20 000	1	2011	MAISON



Parcelle 1 : Maison à Touffreville-sur-Eu



Parcelle 5 : Activité (terrain des sports) à Criquiers

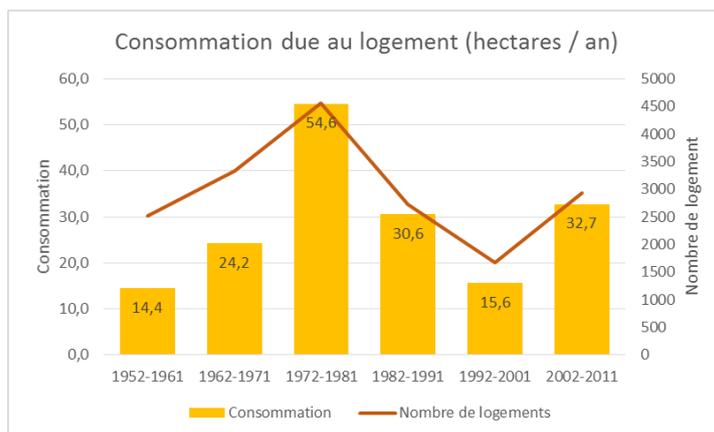


Parcelle 10 : Maison à Pierrecourt

5.3.3. Consommation foncière due au logement

En ne retenant que la part de la consommation due au logement (maisons et appartements), on observe que **327,4 hectares ont été consommés entre 2002 et 2011, soit un rythme moyen de 32,7 ha par an.**

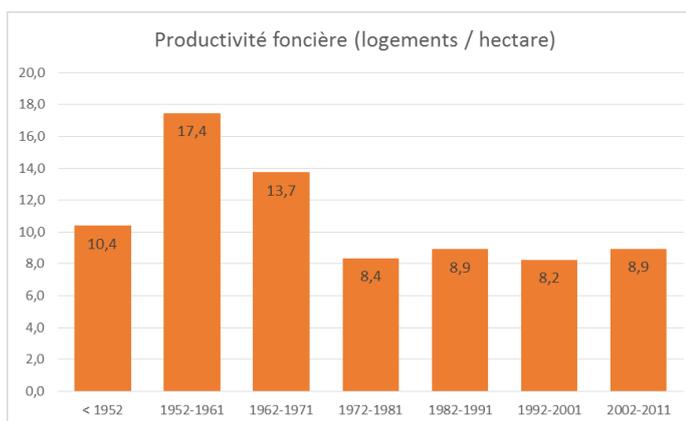
Cette consommation a augmenté d'un peu plus de 17 hectares par an par rapport à 1992-2001, du fait d'une production plus élevée de logements. En effet, 2.926 logements ont été produits entre 2002 et 2011 contre 1.673 entre 1993 et 2002. C'est d'ailleurs sur cette dernière période que la production de logements a été la plus basse depuis 1961.



Productivité foncière

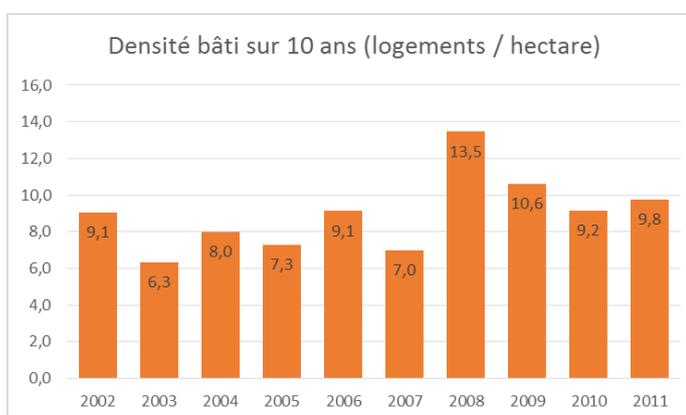
Sur 2002-2011, la densité moyenne nette¹⁸ produite est de 8,9 logements par hectare, soit -2 logements/ha par rapport à la moyenne depuis 1952 (10,9 log./ha).

Depuis 1972, la productivité foncière ne dépasse guère les 9 logements par hectares. A l'échelle de l'ensemble du Pays, l'assiette des terrains est restée sensiblement la même. Ce qui pourrait être due d'une part à la dynamique démographique négative, et d'autre part au coût du foncier qui a peu cru durant ces années.



Les 10 dernières années peuvent être caractérisées par 2 périodes. De 2002 à 2007, la productivité foncière annuelle est alentours de 8 log./ha.

Mais depuis 2008, elle atteint les 10 log./ha en moyenne. Sur les 4 dernières années de l'analyse, on observe donc une progression de la densité.



¹⁸ Rapport entre le nombre de logements et la surface cadastrale consommée, les espaces publics sont exclus.

Analyse par niveaux de polarités

Par comparaison avec les deux périodes décennales (1992-2001 et 2002-2011), en regroupant les communes par leur appartenance à l'armature urbaine¹⁹, On remarque que les pôles principaux, secondaires et relais ont produit plus de logements plus denses. A l'inverse la productivité foncière a perdu 5,5 log./ha. dans les 2 pôles de proximité de Foucarmont et Ault.

Toutes les autres communes ont une densité qui reste stable, le mode de production n'ayant pas changé depuis 1992.

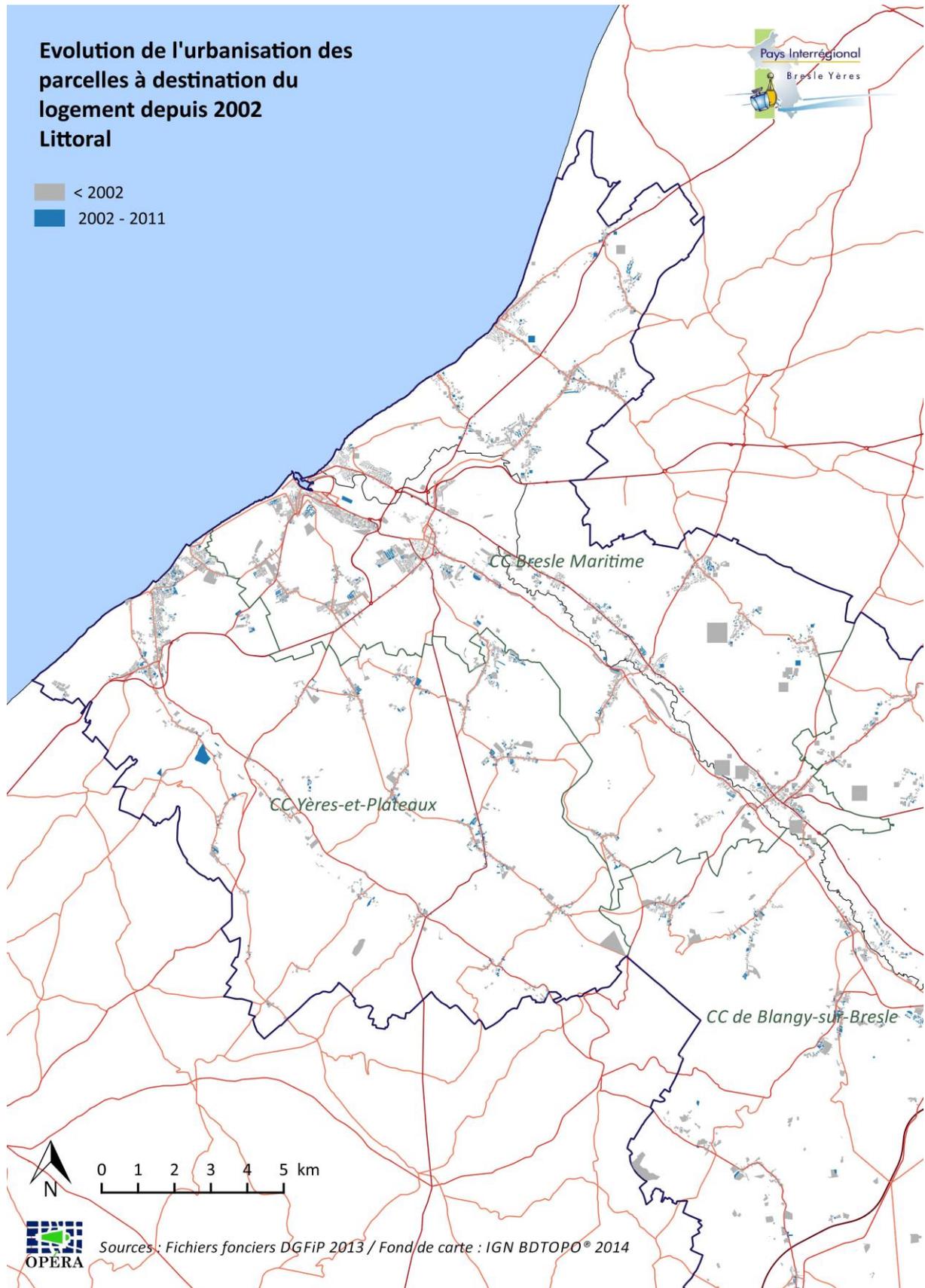
	1992-2001			2002-2011		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière
Pôles principaux	17,08	250	14,6	21,76	436	20,0
Pôles secondaires	18,94	212	11,2	11,30	159	14,1
Pôles relais	15,44	198	12,8	25,56	478	18,7
Pôles de proximité	3,76	76	20,2	9,82	145	14,8
Autres communes	147,84	937	6,3	258,98	1 708	6,6
TOTAL	203,06	1673	8,2	327,43	2 926	8,9

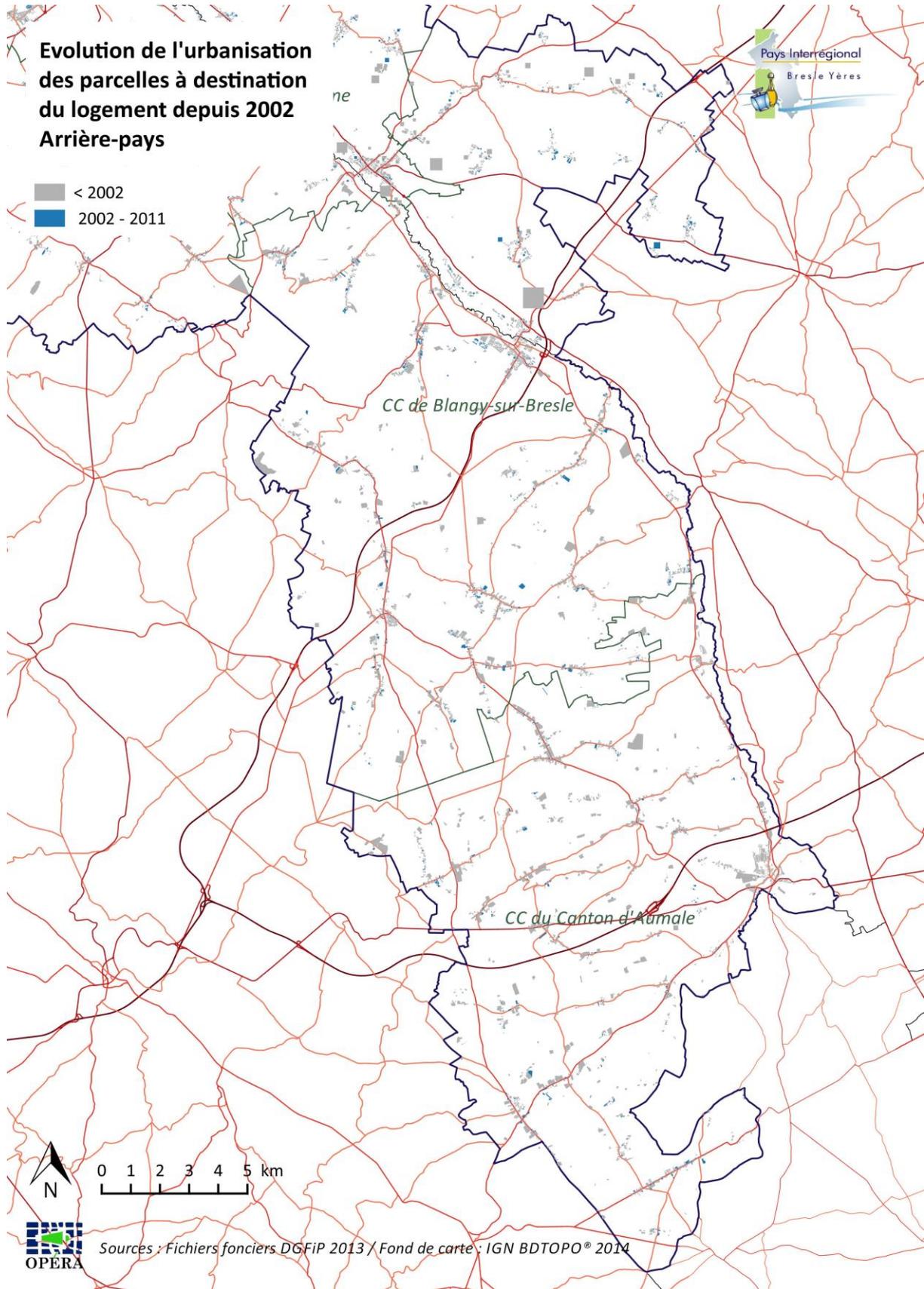
	Différence		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Productivité foncière
Pôles principaux	+4,69	+186	+5,4
Pôles secondaires	-7,64	-53	+2,9
Pôles relais	+10,12	+280	+5,9
Pôles de proximité	+6,06	+69	-5,5
Autres communes	+111,14	+771	+0,3
TOTAL	+124,4	+1253	+0,7

¹⁹ Cf chapitre « Armature urbaine »

Communes	1992-2001			2002-2011		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Production foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Production foncière
Aubéguimont	0,73	3	4,1	1,92	12	6,2
Aubermesnil-aux-Erables	1,61	7	4,4	1,74	7	4,0
Aumale	4,66	67	14,4	1,36	16	11,8
Baromesnil	1,41	8	5,7	1,88	11	5,8
Bazinval	0,77	8	10,4	5,83	30	5,1
Blangy-sur-Bresle	4,35	89	20,4	6,43	119	18,5
Campneuseville	1,71	20	11,7	1,47	8	5,4
Canehan	1,38	7	5,1	3,23	18	5,6
Le Caule-Sainte-Beuve	0,42	3	7,2	4,40	33	7,5
Conteville	3,87	6	1,5	7,30	34	4,7
Criel-sur-Mer	11,80	121	10,3	19,90	391	19,7
Criquiers	3,27	14	4,3	8,56	54	6,3
Cuverville-sur-Yères	1,08	9	8,4	1,95	8	4,1
Dancourt	0,87	4	4,6	2,42	5	2,1
Ellecourt	1,07	6	5,6	0,86	7	8,1
Etalondes	6,26	74	11,8	4,38	52	11,9
Eu	12,22	105	8,6	10,67	183	17,1
Fallencourt	0,41	4	9,7	1,56	11	7,0
Flocques	2,54	25	9,8	3,20	66	20,6
Foucarmont	1,80	29	16,1	2,15	17	7,9
Guerville	0,39	6	15,3	3,22	35	10,9
Haudricourt	1,98	9	4,6	3,75	21	5,6
Hodeng-au-Bosc	1,21	12	9,9	3,91	34	8,7
Illois	2,22	6	2,7	4,26	26	6,1
Incheville	4,56	31	6,8	4,10	26	6,3
Landes-Vieilles-et-Neuves	0,20	1	5,0	2,18	6	2,8
Longroy	2,10	19	9,0	2,76	28	10,1
Marques	0,25	2	8,1	0,62	4	6,5
Melleville	0,54	6	11,1	1,40	14	10,0
Le Mesnil-Réaume	2,83	25	8,8	7,64	62	8,1
Millebosc	1,63	10	6,1	2,77	18	6,5
Monchaux-Soreng	1,72	13	7,6	3,28	31	9,5
Monchy-sur-Eu	2,94	31	10,5	6,79	52	7,7
Nesle-Normandeuse	1,94	13	6,7	3,75	21	5,6
Nullemont	0,40	6	15,0	1,46	10	6,8
Pierrecourt	1,73	7	4,0	4,84	17	3,5
Ponts-et-Marais	6,38	24	3,8	4,33	23	5,3
Réalcamp	1,70	13	7,7	7,89	26	3,3
Rétonval	1,11	6	5,4	2,10	11	5,2
Richemont	0,81	4	4,9	2,15	14	6,5
Rieux	2,53	32	12,7	6,73	42	6,2
Ronchois	0,11	1	8,9	1,66	8	4,8
Saint-Léger-aux-Bois	4,27	13	3,0	5,86	30	5,1
Morieuse	0,42	3	7,2	0,89	7	7,9
Saint-Martin-au-Bosc	1,51	7	4,6	3,20	16	5,0
Saint-Martin-le-Gaillard	3,57	10	2,8	2,93	18	6,1
Saint-Pierre-en-Val	5,78	53	9,2	9,85	62	6,3
Saint-Rémy-Boscrocourt	5,00	38	7,6	4,71	52	11,0
Saint-Riquier-en-Rivière	0,00	0	-	2,22	11	5,0
Sept-Meules	1,73	4	2,3	0,60	6	10,0
Touffreville-sur-Eu	1,84	11	6,0	15,00	7	0,5
Le Tréport	3,87	76	19,6	8,77	147	16,8
Vieux-Rouen-sur-Bresle	2,22	10	4,5	1,45	14	9,7
Villers-sous-Foucarmont	0,74	5	6,8	2,42	13	5,4
Villy-sur-Yères	0,32	3	9,4	2,47	20	8,1

Communes	1992-2001			2002-2011		
	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Production foncière	Consommation foncière (en hectares)	Nombre de logements	Production foncière
Allenay	2,25	6	2,7	0,76	6	7,9
Ault	1,95	47	24,1	7,66	128	16,7
Beauchamps	1,15	24	20,8	4,40	62	14,1
Biencourt	0,43	3	6,9	0,88	7	7,9
Bouillancourt-en-Séry	4,87	22	4,5	7,16	33	4,6
Bouttencourt	9,93	56	5,6	3,52	24	6,8
Bouvaincourt-sur-Bresle	4,60	42	9,1	3,58	47	13,1
Buigny-lès-Gamaches	1,64	15	9,2	4,38	19	4,3
Dargnies	0,77	14	18,1	3,49	54	15,5
Embreville	1,04	19	18,2	2,25	18	8,0
Fretteville	0,45	4	8,9	3,67	18	4,9
Friaucourt	3,47	26	7,5	4,90	46	9,4
Gamaches	1,54	58	37,7	2,90	59	20,3
Maisnières	1,52	8	5,3	3,07	15	4,9
Martainneville	1,50	5	3,3	3,69	38	10,3
Mers-les-Bains	1,00	69	69,3	2,32	106	45,6
Oust-Marest	4,11	38	9,2	1,79	16	9,0
Ramburelles	1,68	13	7,7	7,58	20	2,6
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	4,43	33	7,4	8,02	69	8,6
Tilloy-Floriville	6,22	19	3,1	3,23	24	7,4
Vismes	5,30	6	1,1	7,24	47	6,5
Woignarue	10,42	27	2,6	7,74	56	7,2
TOTAL	203,06	1673	8,2	327,43	2926	8,9





5.3.4. Consommation foncière due aux activités

La consommation d'espace à destination d'activité s'est élevée à **85,83 hectares entre 2002 et 2011 pour 270 locaux, soit un rythme moyen de 8,6 ha. par an.**²⁰

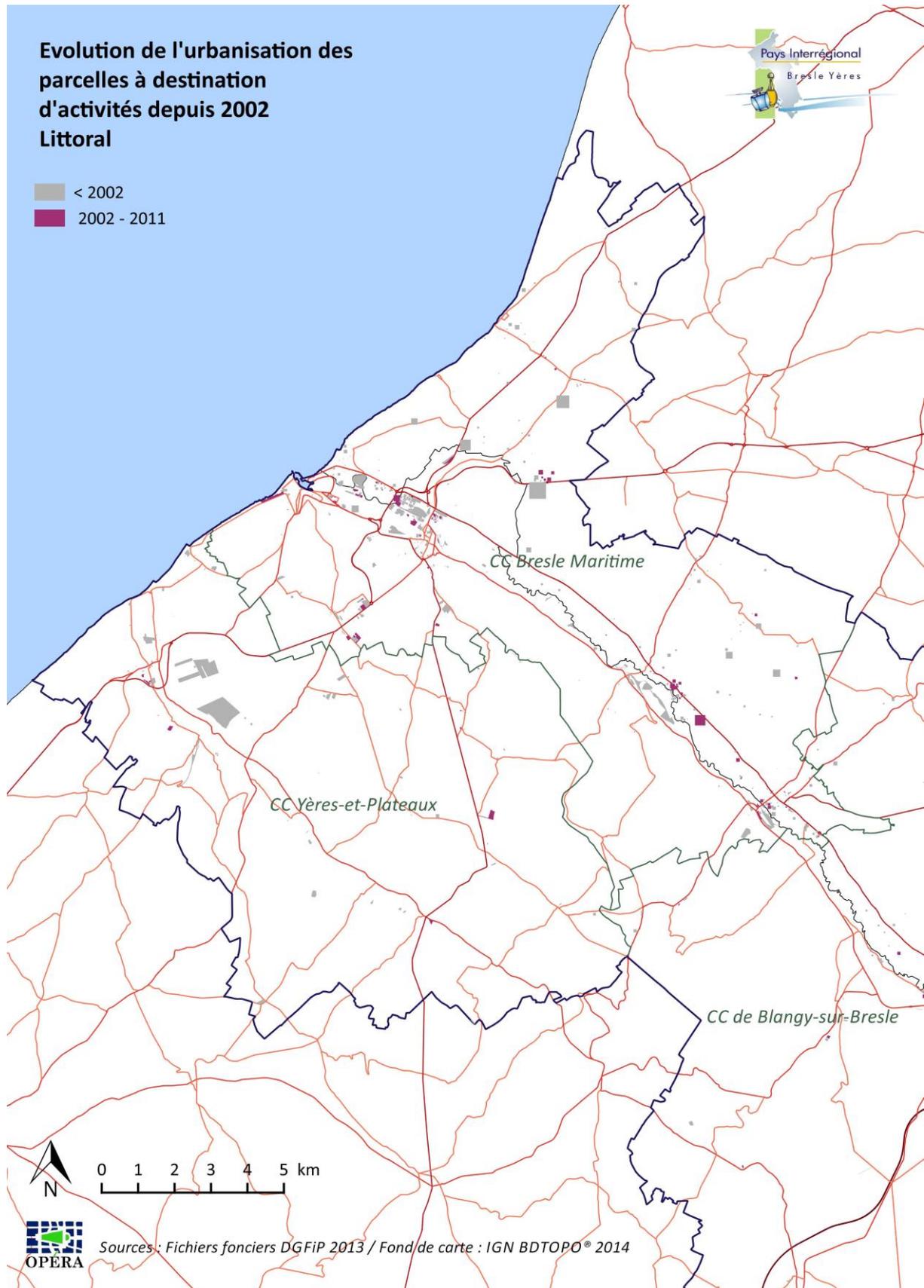
Un site de lagunage à l'entrée nord-est de Beauchamps, le long de la D1015, correspond à 9% de cette consommation.

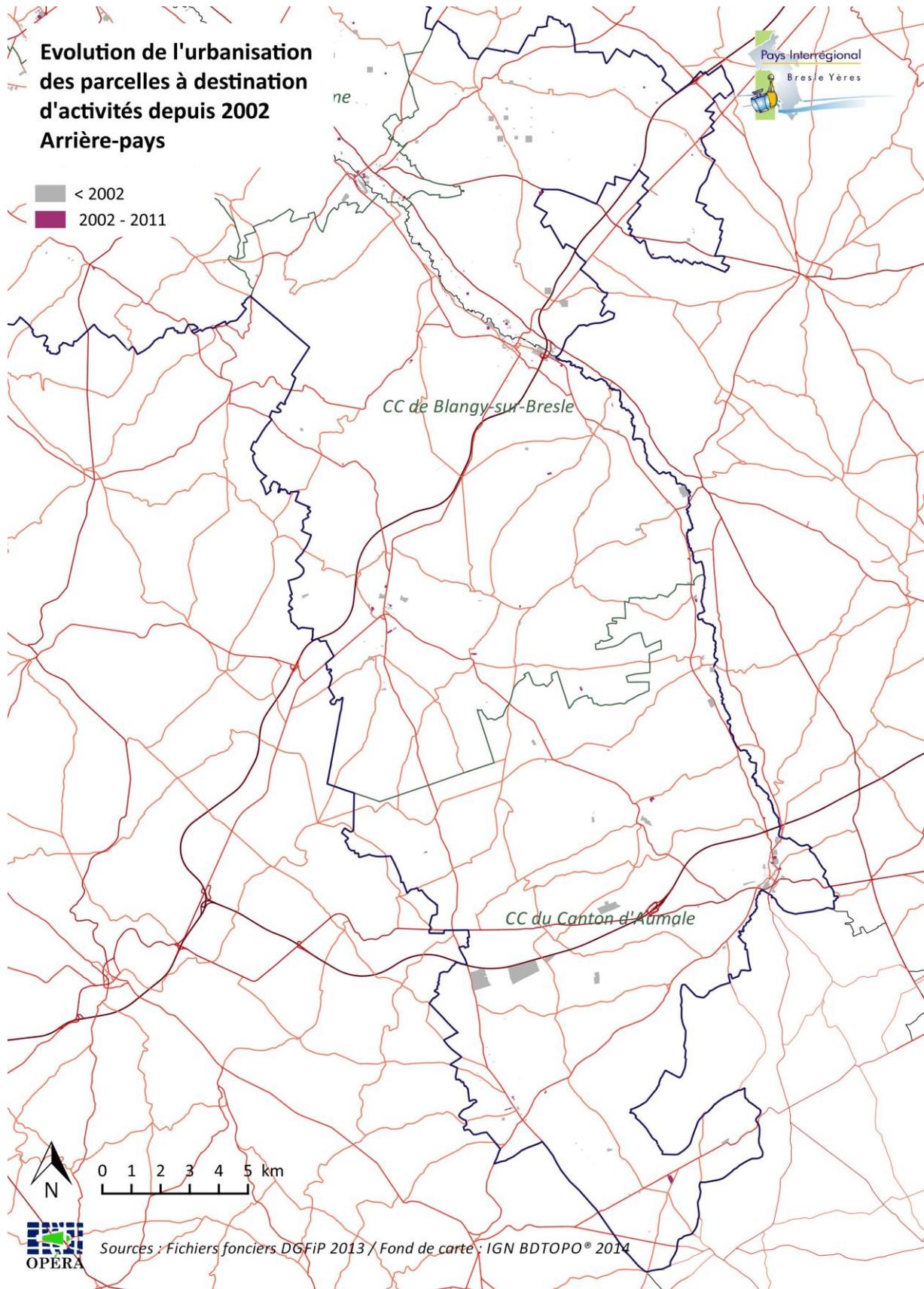
A noter que le développement du Parc Environnemental du Gros Jacques a consommé plus de 45% de la surface totale à 3,93 hectares sur cette période.

Parcelles de + de 10 000 m² consommés par des activités

Numéro de parcelle	Commune	Surface de la parcelle (m ²)	Nombre de local	Année de première construction
800630000D0115	Beauchamps	81310	1	2007
76711000AB0003	Le Tréport	36898	1	2007
761990000D0413	Criquiers	36825	1	2011
76435000ZB0063	Mesnil-Réaume	35850	2	2010
80533000AC0142	Mers-les-Bains	30475	1	2009
76252000ZC0053	Étalondes	19671	1	2009
76255000AH0399	Eu	19531	1	2011
800630000E0659	Beauchamps	16523	1	2003
762520000B0699	Étalondes	15000	3	2007
80714000ZE0169	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	14892	1	2011
76255000AI0167	Eu	14000	1	2003
80362000ZA0023	Fretteville	13559	2	2007
76035000AE0153	Aumale	13355	2	2004
762550000A0031	Eu	13129	1	2011
76703000ZD0010	Touffreville-sur-Eu	13000	1	2011
762780000B0673	Foucarmont	11869	1	2008
76744000AD0020	Villers-sous-Foucarmont	11717	1	2002
80714000ZE0140	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	11355	1	2006
76101000ZA0025	Blangy-sur-Bresle	10628	1	2011
76394000AD0135	Longroy	10475	1	2004

²⁰ Les dix dernières années ne peuvent être comparées avec les périodes antérieures car la saisie des dates de construction des locaux à destination d'activités n'a été rendue obligatoire qu'à partir de 2003.





5.3.5. Evolution et caractérisation de la consommation due au logement par niveaux de polarité

Armature urbaine		Part en 2002	Part 2002-2011	Part en 2012	Evolution
Pôle principal	Consommation foncière (en hectares)	9%	7%	8%	
	Nombre de logements	31%	15%	30%	
	Productivité foncière	37	20	36	
Pôle secondaire	Consommation foncière (en hectares)	7%	3%	7%	
	Nombre de logements	9%	5%	9%	
	Productivité foncière	13	14	13	
Pôle relais	Consommation foncière (en hectares)	10%	8%	10%	
	Nombre de logements	11%	16%	12%	
	Productivité foncière	12	19	12	
Pôle de proximité	Consommation foncière (en hectares)	3%	3%	3%	
	Nombre de logements	8%	5%	8%	
	Productivité foncière	31	15	29	
Autres communes	Consommation foncière (en hectares)	72%	79%	73%	
	Nombre de logements	41%	58%	42%	
	Productivité foncière	6	7	6	

Sur l'évolution des parts entre 2002 et 2011, les constats sont les suivants :

- Dans le pôle principal des villes sœurs, les parts de la consommation et de la production de logement baissent d'un point chacune. La productivité foncière globale baisse d'un logement par hectare. La hausse de celle-ci observée durant 2002-2011 (20 log./ha. - cf. page 15) n'a pas suffi à améliorer globalement la densité ;
- Dans les pôles secondaires, les parts sont stables et la densité nette reste la même. Peu d'évolution sur ce niveau ;
- Dans les pôles relais, la part de la consommation foncière est stable pour une part de logement en progression d'un point. Cependant la densité nette globale plafonne à 12 log./ha, malgré une densité produite importante de 19 log./ha durant 2002-2011 ;
- Dans les pôles de proximité, les parts restent stables mais la productivité foncière chute fortement (-2 log./ha.). En effet, la densité produite sur 10 ans n'a été que de 15 log./ha. ;
- Enfin sur les autres communes, les parts de la consommation et du nombre de logements augmentent d'un point chacune. La densité à 6 log./ha. est faible et reste la même sur les 10 dernières années.

5.4. Synthèse, questions et enjeux de la consommation d'espace

Synthèse

- En 2012, les espaces urbanisés du Pays étaient occupés à 80% par des maisons et à 11% par de l'activité. Le parcellaire urbanisé a progressé de plus de 10% en 10 ans passant de 5,9 en 2002 à 6,5% en 2012.
- 43,3 hectares par an consommés au total entre 2002 et 2011, soit +25,1 ha./an par rapport à 1992-2001 (la construction de locaux a été très faible sur cette dernière période).
- 3/4 est due à la construction de maisons et 20% au foncier d'activité.
- 58% des nouvelles parcelles urbanisées sont comprises entre 500 et 1.500 m².
- La taille moyenne des parcelles urbanisées progresse. Par rapport à 1992-2001, la part des nouvelles parcelles de 1 000 à 1 500 m² a augmenté d'autant entre 2002 et 2011 que la diminution de celles comprises entre 500 et 1 000 m² et de moins de 500 m².
- 32,7 hectares par an consommés pour le logement entre 2002 et 2011, en hausse d'environ 17 ha./an par rapport à 1992-2001 pour une production de logements plus importante.
- Une productivité foncière de logements qui reste stable : 8,9 log./ha entre 2002 et 2011 contre 8,2 entre 1992 et 2011.
- 8,6 hectares par an consommés par les activités entre 2002 et 2011.
- La part de la consommation foncière due au logement est en baisse dans le pôle principal et en hausse dans les autres communes. Pas d'amélioration de la productivité foncière à tous les niveaux de polarité malgré un effort sur le pôle principal et les pôles relais.

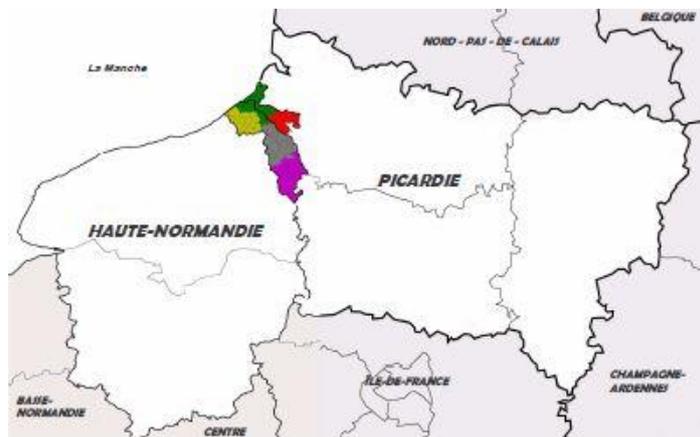
Questions/Enjeux

- Alors que le nombre de logements et la consommation augmente, la productivité foncière est stable à l'échelle du Pays. Le territoire devra-t-il changer cela et prescrire une densité plus forte ? A quelle échelle faudra-t-il décliner des mesures pour cet objectif ?
- Comment, par le biais d'un travail sur les formes urbaines, faudra-t-il poursuivre la construction de la ville, des bourgs et des villages ? Quels niveaux d'intensité urbaine (densité d'habitat et des fonctions urbaines) devra/pourra leur être prescrit ?
- Comment renforcer la capacité des communes à intervenir, c'est-à-dire maîtriser des opérations d'ensemble pour lesquels les formes urbaines (rues, places, quartiers, ...) et la consommation foncière peut être plus aisément maîtrisée ?

6. Emploi, économie, commerce et numérique

6.1. Les contextes départementaux

Le Pays Interrégional Bresle-Yères faisant partie de la Seine-Maritime pour l'ouest de son territoire et de la Somme pour l'est, il apparaît intéressant de brosser la situation relative de ces 2 départements en matière socio-économique et d'économie industrielle.



6.1.1. Les chiffres clés

La Seine-Maritime et la Somme se distinguent tout d'abord par des volumes de populations assez différents, un taux d'activité supérieur pour la Seine-Maritime (71,2% en Seine-Maritime pour 70,1% pour la Somme en 2011), une proportion d'actifs ayant un emploi dans la même logique (61,5% pour la Seine-Maritime contre 59,8% pour la Somme).

Population 15-64 ans	Seine-Maritime (76)		Somme (80)	
	2006	2011	2006	2011
Ensemble	811 740	810 074	369 328	370 818
Actifs en %	70.1	71.2	69.1	70.1
actifs ayant un emploi en %	61.6	61.5	60.4	59.8
chômeurs en %	8.5	9.7	8.8	10.3
Inactifs en %	29.9	28.8	30.9	29.9
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	11.5	10.3	11.6	10.5
retraités ou préretraités en %	8.3	9.5	8.4	9.8
autres inactifs en %	10.2	9.0	10.8	9.6

INSEE 2014

Le taux d'indépendance (l'INSEE appelle ce rapport entre le nombre d'emplois locaux et le nombre d'actifs occupés, l'indicateur de concentration d'emplois) supérieur à 100% en Seine-Maritime et à 98,2% pour la Somme, les deux indicateurs départementaux progressant positivement sur la période 2006-2011 :

	Seine-Maritime (76)		Somme (80)	
	2006	2011	2006	2011
Nombre d'emplois dans la zone	508 399	510 001	219 811	219 457
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	502 911	501 819	224 312	223 386
Indicateur de concentration d'emploi	101.1	101.6	98.0	98.2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	56.7	57.0	55.8	56.2

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. (INSEE 2014)

6.1.2. Des activités industrielles assez présentes sur les deux départements

La Seine-Maritime et de la Somme sont des départements très industriels. Avec respectivement 16,5% et 17,6% d’emplois industriels, la Seine-Maritime et la Somme sont en cohérence avec l’industrialisation de leur région respective (17,7% d’emplois industriels en Haute-Normandie et 17% d’emplois industriels en Picardie).

Pour mémoire, cette part des emplois industriels ne s’élève qu’à 13,2% pour l’ensemble de la France Métropolitaine.

	Seine-Maritime (76)				Somme (80)			
	2006		2011		2006		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	508 424	100.0	509 363	100.0	219 673	100.0	219 014	100.0
Agriculture	10 697	2.1	9 491	1.9	9 926	4.5	9 198	4.2
Industrie	94 854	18.7	84 063	16.5	45 221	20.6	38 489	17.6
Construction	35 596	7.0	38 476	7.6	12 515	5.7	13 518	6.2
Commerce, transports, services divers	216 289	42.5	216 994	42.6	82 721	37.7	83 225	38.0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	150 988	29.7	160 339	31.5	69 290	31.5	74 584	34.1

Cette part industrielle des emplois diminue de façon significative entre 2006 et 2011 sur l’ensemble du territoire national et régional, comme départemental, avec une baisse légèrement moins prononcée au niveau départemental par rapport au niveau régional :

Territoire	Evolution des emplois industriels 2006-2011
France	-1,9%
Picardie	-3,5%
Somme	-3%
Haute-Normandie	-2,4%
Seine-Maritime	-2,2%

Ces évolutions se comprennent aisément dans le contexte général et mondial actuel mais au vu de la part important de ce type d’emplois et de leurs intérêts tant territorial que social, on pressent fortement le niveau de l’enjeu industriel pour le SCoT du Pays Interrégional Bresle-Yères.

6.2. L'emploi du territoire du Pays Interrégional Bresle-Yères

6.2.1. Etat de l'emploi

En 2011, le territoire du Pays comporte **24 428 emplois**.

Le volume global a diminué de -3,9% par rapport à 2006. Le Pays est ainsi le territoire qui a le plus perdu que tous les autres territoires de comparaison. On pourrait le voir comme l'épicentre de cette baisse puisque les territoires des SCoT de Dieppe, de la Baie de Somme et du Pays de Bray sont aussi dans une dynamique négative. Le seul territoire autour du PIBY qui est dynamique du point de vue de l'emploi est celui du SCoT du Grand Amiénois avec un gain de près de 2 000 emplois.

Pour mémoire, le total des emplois a progressé de +0,3% entre 2006 et 2011 en Seine-Maritime et a reculé de -0,2% sur la même période pour le département de la Somme.

	Emploi 2011 au LT	Emploi 2006 au LT	Part SCoT en 2011	Evolution	%
<i>Seine-Maritime</i>	510 001	508 399		1 602	0,3%
<i>Somme</i>	219 457	219 811		-354	-0,2%
SCoT	24 428	25 409	100%	-981	-3,9%
CC du Canton d'Aumale	2 701	2 531	11%	169	6,7%
CC de Blangy-sur-Bresle	6 229	6 282	26%	-53	-0,8%
CC Bresle Maritime	14 173	15 241	58%	-1 068	-7,0%
CC Yères-et-Plateaux	1 325	1 354	5%	-29	-2,1%
<i>SCoT Baie de Somme 3 Vallées</i>	<i>37 982</i>	<i>38 873</i>		<i>-891</i>	<i>-2,3%</i>
<i>SCoT du Pays du Grand Amiénois</i>	<i>137 582</i>	<i>135 614</i>		<i>1 969</i>	<i>1,5%</i>
<i>SCoT de la Picardie Verte</i>	<i>8 775</i>	<i>8 696</i>		<i>79</i>	<i>0,9%</i>
<i>SCoT du Pays de Bray</i>	<i>19 960</i>	<i>20 247</i>		<i>-288</i>	<i>-1,4%</i>
<i>SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux</i>	<i>38 193</i>	<i>39 054</i>		<i>-861</i>	<i>-2,2%</i>

Source : INSEE RP 2011

La CC Bresle Maritime est celle des 4 communautés de communes du Pays Interrégional de Bresle-Yères qui bénéficie du plus grand nombre d'emplois (58%). A l'inverse, la Communauté de Communes Yères-et-Plateaux est celle qui en comporte le moins (5%). Les communautés de communes du Canton d'Aumale et de Blangy-sur-Bresle représentent respectivement 11% et 26% du total du Pays.

A cette échelle intercommunale, la baisse d'emplois est imputable à une diminution sensible sur la CC Bresle Maritime qui en a perdu plus d'un millier sur 5 ans, ce qui est à rapprocher de sa caractéristique fortement industrielle. A contrario, la CC du Canton d'Aumale en a gagné 170 sur la même période, soit +6,7%.

Dans le détail communal, c'est la ville d'Eu qui a perdu le plus d'emplois entre 2006 et 2011 (en nombre brut) :

Commune	Emploi 2011 au LT	Emploi 2006 au LT	Evolution (> -50 emplois)	% évolution	
Eu	4112	4889	-777	-16%	
Mers-les-Bains	2332	2604	-272	-10%	
Blangy-sur-Bresle	1834	1940	-105	-5%	
Gamaches	1492	1570	-79	-5%	

Source : INSEE RP 2011

A contrario, c'est à Hodeng-le-Bosc que l'emploi brut a le plus progressé, dû aux embauches de l'usine Pochet du Courval implantée sur la commune.

Commune	Emploi 2011 au LT	Emploi 2006 au LT	Evolution (> +50 emplois)
Hodeng-au-Bosc	1548	1322	226
Aumale	1530	1424	105
Oust-Marest	392	302	90
Étalondes	423	342	81
Vieux-Rouen-sur-Bresle	426	369	57
Le Tréport	2561	2509	53

Source : INSEE RP 2011

6.2.2. L'emploi par secteur d'activité : l'importance de l'industrie

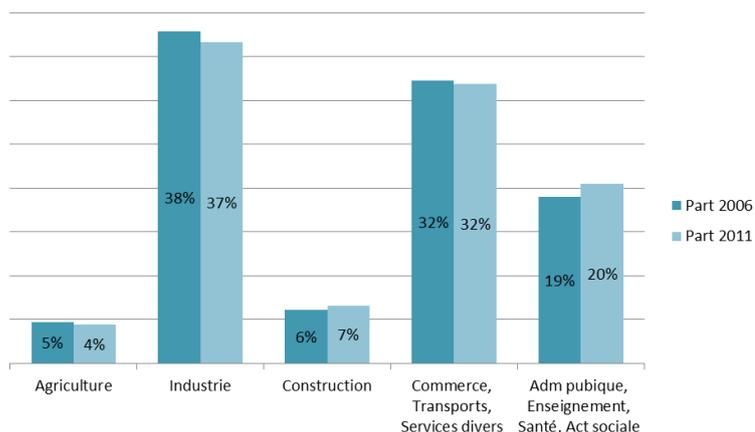
Le territoire est très fortement marqué par le poids de l'industrie ce qui lui confère tout à la fois :

- Une diversité d'emploi significative si on la compare à des territoires totalement tertiarisés,
- Une fragilité dans le contexte actuel.

Ainsi, le secteur industriel représente un gros tiers de l'emploi total.

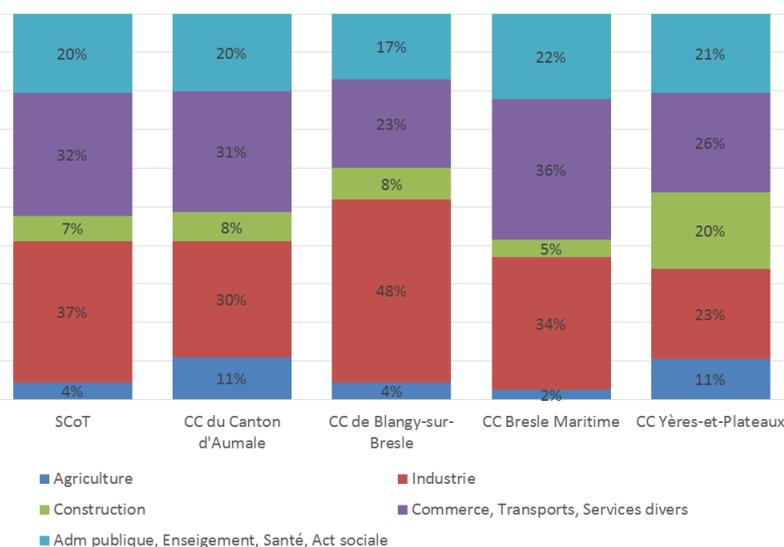
Un autre 1/3 concerne les emplois liés au commerce et au tertiaire privé, le dernier tiers se répartissant entre l'administration (20%), la construction (7%) et l'agriculture 5%.

Emplois par secteurs en 2006 et 2011



Source : INSEE RP 2011

Emplois au LT par secteurs économique



Le secteur industriel pèse même pour près de la moitié des emplois en CC Blangy-sur-Bresle. L'agriculture représente plus d'un emploi sur 10 dans les CC du Canton d'Aumale et de Yères-et-Plateaux.

La répartition entre secteurs est seulement équilibrée en CC Yères-et-Plateaux.

6.2.3. Le poids de la sphère non-présentielle

Conséquence de cette spécialisation territoriale, **les activités productives** (ou non-présentielles) **représentent 53% de l'emploi total** alors qu'elles ne sont que de 35-36% pour les 2 départements de la Seine-Maritime et de la Somme. La part monte même à 62% dans la CC de Blangy-sur-Bresle.

Ainsi, l'industrie de flaconnage et d'emballage produit des biens consommés essentiellement hors du territoire.

6.2.4. Zoom sur l'emploi salarié

Avec **21 418 emplois salariés** au recensement de l'INSEE, le SCoT comprend 88% d'emplois salariés. Cette part est un peu plus faible que celle de la Somme (89%) et de la Seine-Maritime (91%).

Les chiffres suivants sont issus de la base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Ils diffèrent de ceux fournis par l'INSEE et ne doivent pas leur être comparés. Ils sont de 2 années plus récents (2013 contre 2011 pour les chiffres fournis par l'INSEE) ; ils permettent de mieux cerner les secteurs d'activités du territoire car ils sont déclinés par commune du lieu de travail et activité principale de l'établissement selon la nomenclature d'activité NAF 2008 détaillée (732 modalités).

Ainsi, 1 emploi salarié sur 10 existant en 2008 a été perdu en 6 ans.

	Nombre d'établissement	Effectif salarié déclaré BRC
2008	1 495	17 644
2013	1 390	15 977
Δ 2008-2013	- 105	- 1 667
% 2008-2013	- 7 %	- 9 %

Source : Acoss 2013

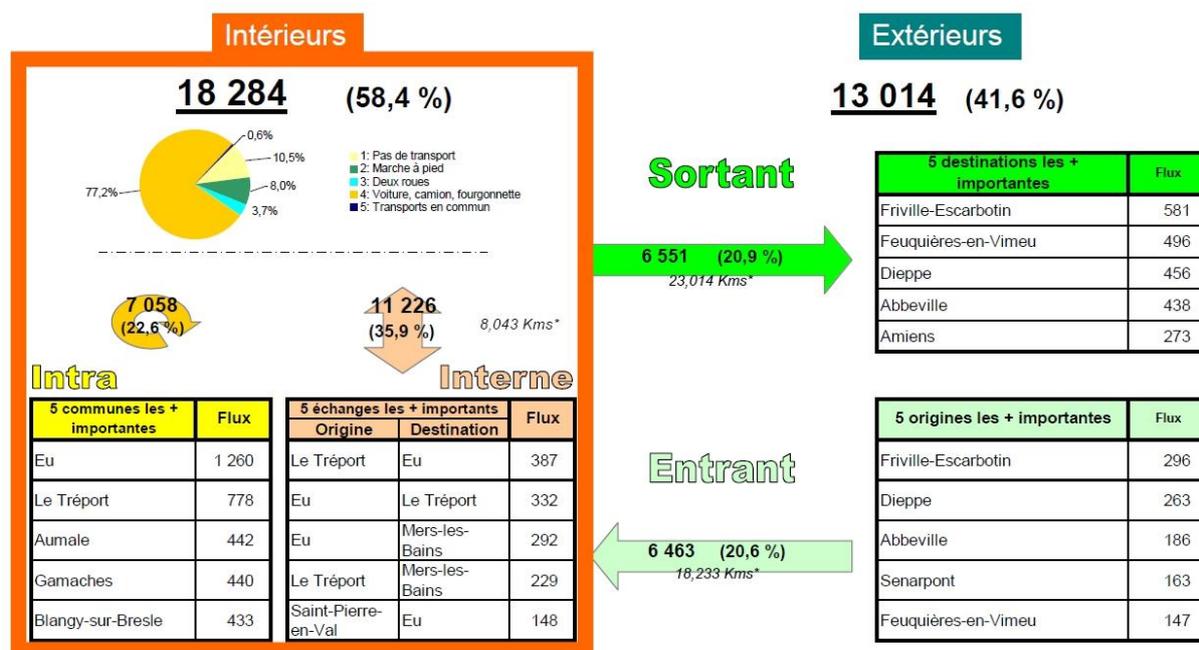
L'effectif salarié a reculé sur toutes les intercommunalités, plus fortement en relatif sur la CC Yères et Plateaux.

	Effectif salarié 2008	Effectif salarié 2013	Part 2013 dans le SCoT	Δ 2008-2013	% 2008-2013
CC du Canton d'Aumale	1 466	1 357	8 %	-109	- 7%
CC de Blangy-sur-Bresle	4 833	4 582	29 %	-251	- 5%
CC Bresle Maritime	10 621	9 478	59 %	-1 143	- 11%
CC Yères-et-Plateaux	724	560	4 %	-164	- 23%

Source : Acoss 2013

6.3. Les déplacements domicile-travail : où vont travailler les habitants ? Qui vient travailler dans le Pays ?

Le Schéma local des déplacements du Pays finalisé en 2014 aborde les flux relatif aux déplacements domicile-travail. En 2009, 31 298 navettes quotidiennes domicile-travail sont comptabilisées. **Le Pays affiche une certaine indépendance : 58% s’effectuent à l’intérieur du Pays** dont 23% dans la commune de résidence et 36% entre deux communes. Eu et Le Tréport sont les destinations majoritaires.



On compte ainsi 13 014 trajets d’actifs extérieurs correspondant ainsi à 42% des flux totaux. Les entrants et sortants sont équilibrés (21% chacun).

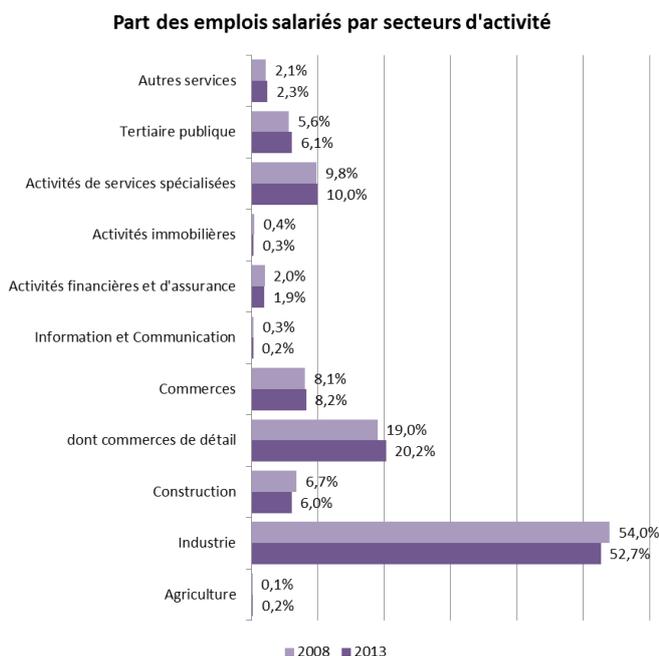
Le Vimeu industriel est la destination principale avec plus d’un millier d’individus s’y rendant pour leur travail. Dieppe et Abbeville suivent logiquement derrière.

90% des navettes s’effectuent en voiture tandis que les transports en commun sont utilisés par 7% des actifs.

6.4. Les domaines d'activités

Le secteur de l'industrie avec 9 527 emplois recensés par Acooss en 2013 est le plus gros employeur salarié du territoire.

Néanmoins, depuis 2008, la filière a perdu 1 113 emplois. De manière générale, tous les secteurs ont perdus des emplois salariés (construction : - 224, commerce de détail : - 121...).



L'activité salariée majoritaire par filières détaillées²¹ se décompose comme suit :

Type (APE)	Nombre d'établissements 2013	Effectif salarié en 2013
Fabrication de verre creux	18	3650
Activités des agences de travail temporaire	12	768
Fabrication d'emballages en matières plastiques	3	632
Fabrication de moules et modèles	19	471
Fabrication de plats préparés	2	419
Fabrication d'équipements de communication	1	418
Hypermarchés	2	410
autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	11	404
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	4	302
Fabrication de serrures et de ferrures	3	272
Supermarchés	14	231
Restauration traditionnelle	59	220
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	25	218

Source : Acooss 2013

Sans surprise, l'activité fabrication de verre creux (flaconnage) représente 23% de l'effectif salarié total. On peut penser qu'une grande partie des agences d'intérim travaillent pour cette industrie. On distingue bien les principaux employeurs du territoire qui seront développés par la suite.

²¹ Est ici décliné les activités selon la nomenclature NAF rév. 2 de 2008

6.4.1. L'industrie, poumon économique du PIBY

Avec 8 414 emplois salariés en 2013 soit 52% du total, l'industrie est le pilier de l'économie territoriale.

Type (A88 – code 5 à 39)	Nombre d'établissement en 2013	Effectif salarié en 2013
Fabrication de verre creux	18	3650
Fabrication d'emballages en matières plastiques	3	632
Fabrication de moules et modèles	19	471
Fabrication de plats préparés	2	419
Fabrication d'équipements de communication	1	418
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	4	302
Fabrication de serrures et de ferrures	3	272
Mécanique industrielle	11	191
Fonderie d'autres métaux non ferreux	5	176
Récupération de déchets triés	4	175
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	35	128
Fonderie de métaux légers	2	120
Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	3	105

Source : Acoos 2013

La filière verre²² seule emploie 3 755 salariés (25% de l'emploi salarié total du Pays; 45% de l'emploi salarié industriels du Pays). On compte 18 établissements de fabrication de verre creux. L'implantation de l'industrie du verre le long de la Bresle est très ancienne, elle remonte au Moyen Âge. Elle a connu son véritable essor au XIXe siècle. Aujourd'hui ce secteur résiste bien, le niveau d'emploi s'érode mais à un rythme peu élevé. Il accuse ainsi une perte de -209 emplois depuis 2008.

La filière s'est depuis structurée autour de la Glass Vallée, devenant ainsi le premier pôle mondial du flaconnage luxe. Il fédère 65 établissements pour plus de 7 000 salariés.

²² NAF retenu : 23.13Z Fabrication de verre creux, 23.19Z Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique, 23.12Z Façonnage et transformation du verre plat

Les principaux employeurs en 2013 sont :

Usine(s)	Domaine	Commune	Effectif en 2008	Effectif en 2011	Effectif en 2013
Verrerie Pochet du Courval	Fabrication de verre creux	Hodeng-le-Bosc	1 389	1 539	1 485
SGD	Fabrication de verre creux	Le Tréport / Mers	1 239	1 143	1 086
- Nemera (ex Rexam) - ALBEA	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Le Tréport	567	560	627
Alcatel Lucent	Fabrication d'équipements de communication	Eu	538	518	418
Alliance Elaborés	Fabrication de plats préparés	Foucarmont	422	377	413

Source : AcoSS 2013, societe.com

Pochet du Courval et Alliance Elaborés ont tous deux un effectif plus important qu'en 2008.



Industrie du port (Timac) – Le Tréport



SGD – le Tréport/Mers



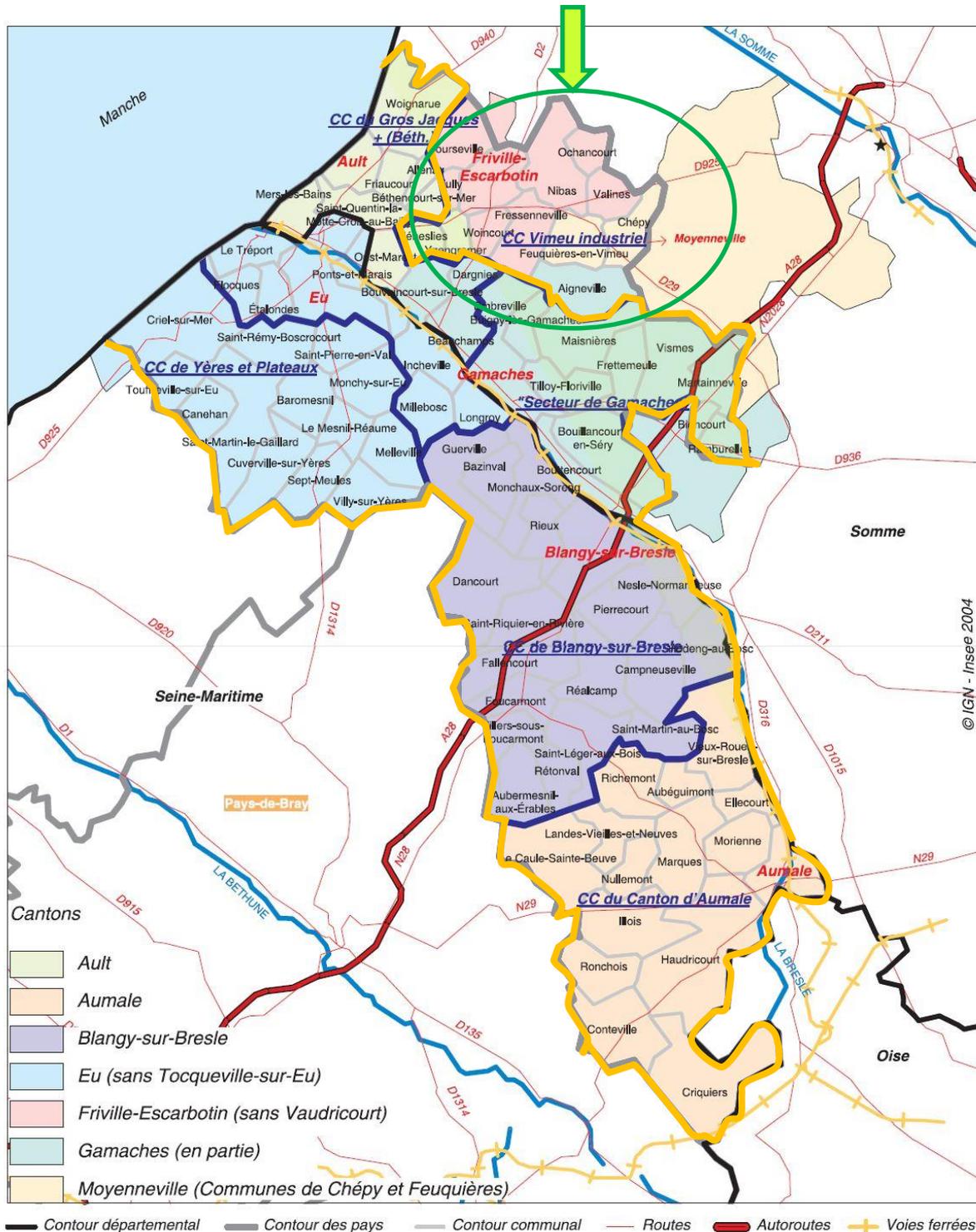
Alliance Elaborés - Foucarmont



Verreries Brosse – Vieux-Rouen-sur-Bresle

Des territoires industriels « partenaires » le Vimeu, Dieppe, ...

Le Vimeu, qui tient son nom d'un petit affluent de la Bresle, la Vimeuse, est une **microrégion naturelle** implantée à l'ouest de la Picardie et délimitée par la Vallée de la Somme au nord et celle de la Bresle au sud. Le Vimeu est un territoire fort marqué par une **double identité à la fois rurale et industrielle** :



Le tissu économique du Vimeu est composé principalement de TPE et de PME qui excellent au premier rang du pôle français de serrurerie et de robinetterie et au second rang du pôle français de décolletage et le Système Productif Local de Métallurgie légère du Vimeu (SPL) comprend 200 entreprises (majoritairement des TPE et PME), 6 000 salariés.

Premier pôle français de la Serrurerie-Robinetterie-Quincaillerie, le Vimeu industriel produit 70 % de la fabrication française des serrures et 80 % de la fabrication française des robinets. Il est le 2^{ème} pôle français de décolletage après la Savoie. Les 2/3 des entreprises industrielles de la Picardie Maritime sont concentrées dans le Vimeu d'où son appellation « Vimeu Industriel ».

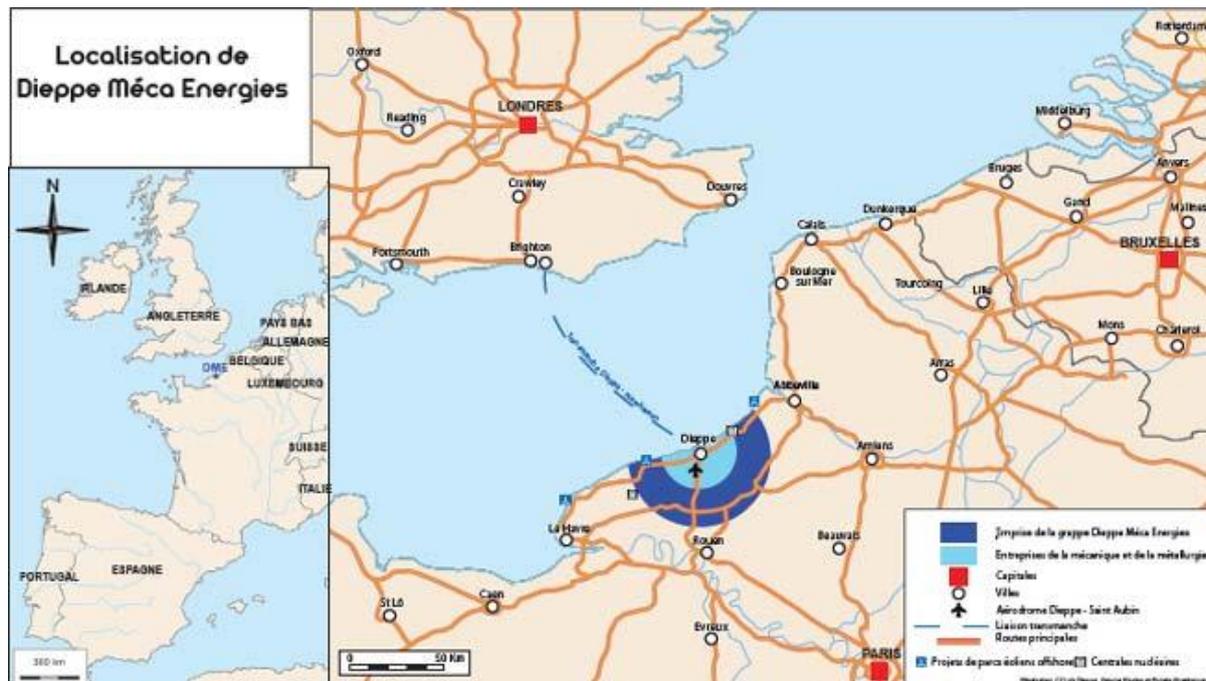
Le Cluster Dieppe Méca Energie

L'association Dieppe Méca Energies, qui porte le Cluster est une association créée le 7 décembre 2009. Elle regroupe plus de 115 entreprises, rassemblant plus de 6.000 salariés et réalisant ensemble plus de 580 millions de chiffre d'affaires.

Les compétences rassemblées dans Dieppe-Méca Energies couvrent un large spectre d'activités industrielles et économiques :

- la Métallurgie / Mécanique
- l'Électronique / Électrique
- les Services aux entreprises (logistique, conseil...)
- les Travaux Publics
- le Bâtiment
- les Produits Finis

Les entreprises membres de Dieppe-Méca Energies sont implantées dans l'arrondissement de Dieppe.



Un peu plus éloigné territorialement du Pays Interrégional Bresle-Yères, on peut néanmoins citer la **filière aéronautique Haute-Normandie (Normandie AeroEspace)** et la **Cosmetic Valley**.

6.4.2. L'agriculture et la pêche

Une agriculture omniprésente

En 2010, le recensement agricole indique que 709 exploitations utilisent 45 262 ha de superficie agricole utilisée (SAU)²³, en baisse respectivement de 25% et 3,5% depuis 2000. Ces rétractions sont un peu plus importantes que la moyenne de Seine-Maritime (-24,3 et -3,1%), mais beaucoup plus forte que la moyenne de la Somme (-19,4 et -1,3%). **Ainsi en 20 ans, le Pays a perdu la moitié de ses exploitations agricoles.**

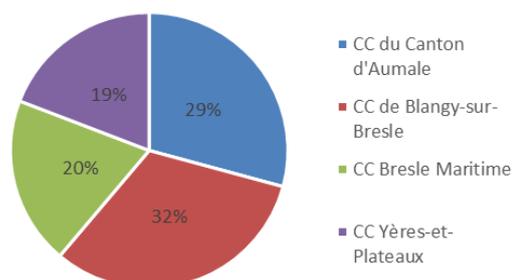
Le volume de travail (982 UTA²⁴ en 2010) baisse dans les mêmes proportions que les exploitations. Avec une moyenne de 64 ha en 2010 contre 34ha en 1988, les exploitations sont de plus en plus grandes tout en diminuant leurs besoins en main d'œuvre (le phénomène, connu depuis longtemps, est national).

	1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
Exploitations agricoles <i>ayant leur siège dans le territoire du SCoT</i>	1462	948	709	-35,2%	-25,2%	-51,5%
Travail dans les exploitations agricoles <i>en unité de travail annuel</i>	2170	1330	982	-38,7%	-26,2%	-54,7%
Superficie agricole utilisée (SAU) <i>en hectares</i>	50 014	46 902	45 262	-6,2%	-3,5%	-9,5%
SAU moyenne par exploitations <i>en hectares</i>	34,2	49,5	63,8	+44,6%	+29,0%	+86,6%
Cheptel <i>en unité de gros bétail, tous aliments</i>	74 993	63 307	55 997	-15,6%	-11,5%	-25,3%
Superficie en terres labourables <i>en hectares</i>	29 026	30 937	30 924	+6,6%	0,0%	+6,5%
Superficie en cultures permanentes <i>en hectares</i>	s	14	5		-64,3%	
Superficie toujours en herbe <i>en hectares</i>	20 718	15 503	11 767	-25,2%	-24,1%	-43,2%

Source : Agreste RGA 2010 (s = donnée soumise au secret statistique, en général moins de 3 exploitations concernées)

Les surfaces utilisées des exploitations sont concentrées en aval de la vallée de la Bresle, les 2 intercommunalités littorales n'en représentant que 39% du Pays.

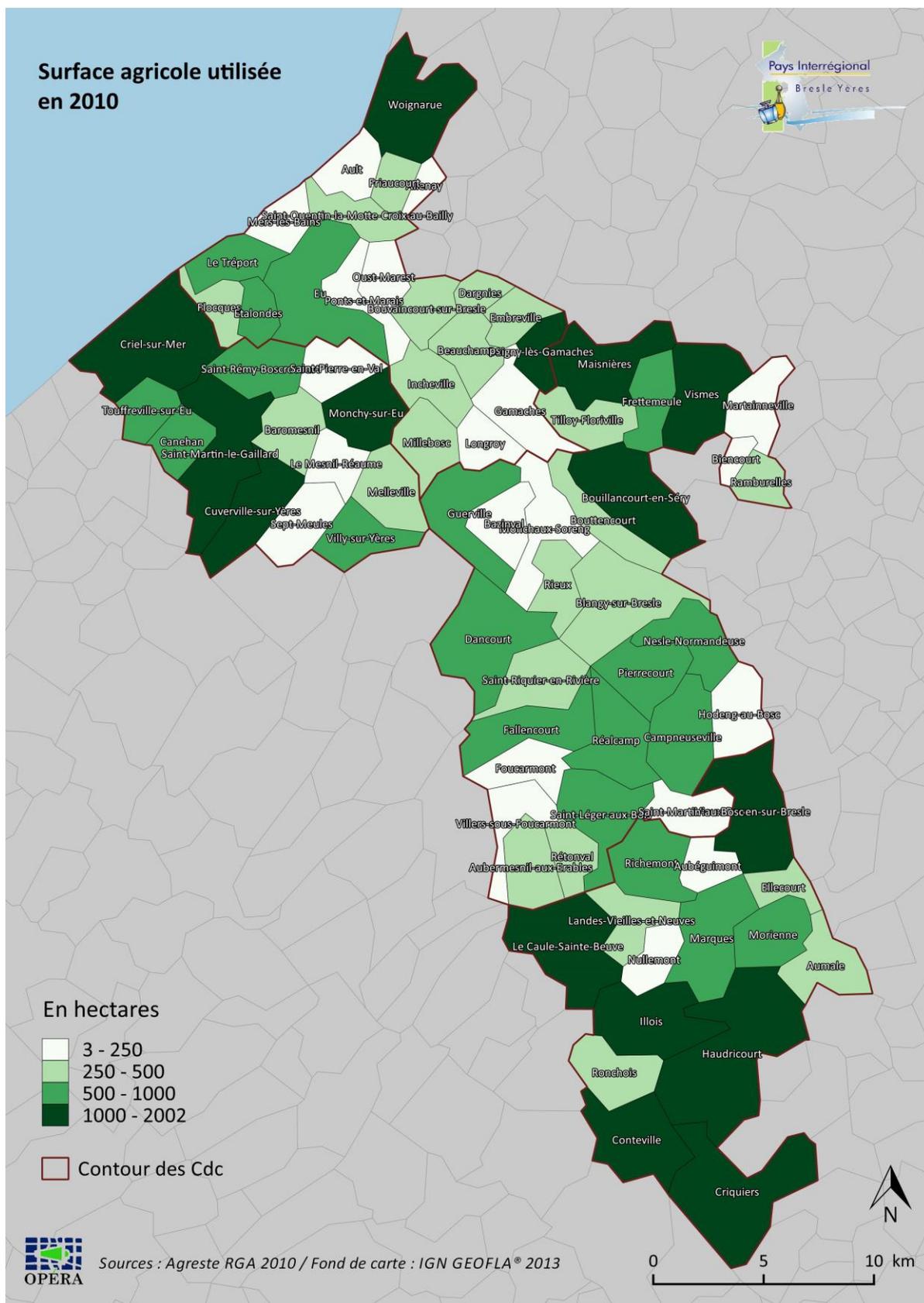
Répartition de la SAU du SCoT

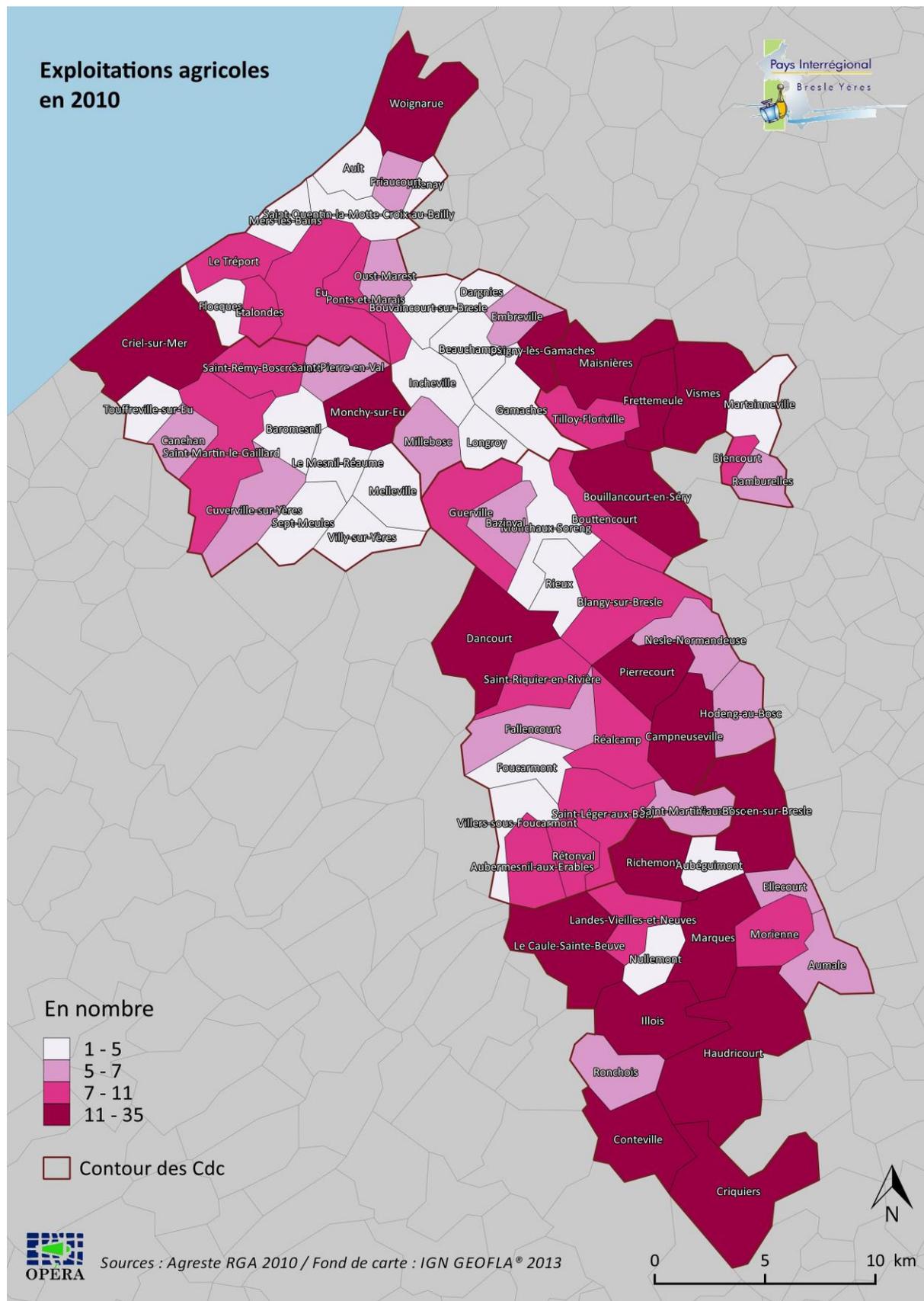


²³ Superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

²⁴ Unités de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et co-exploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

Sur les deux cartes suivantes, on observe que les communes disposant le plus de SAU se situent le long de la vallée de l'Yères, sur le Vimeu ainsi qu'en amont de la vallée de la Bresle au sud-ouest d'Aumale. Les sièges d'exploitations se répartissent plus le long de la vallée entre Blangy et Aumale.





Logiquement liés, le cheptel et les superficies en herbe (les prairies) diminuent sensiblement alors que les terres labourables (céréales, légumes de plein champ...) restent stables depuis 2000 après avoir progressées de 6,6% depuis 1988. Par la mise en culture des vergers et prairies, le système de prairies bocagères mute vers des cultures céréalières entraînant des problèmes de glissement de terrain.

Illustration par le détail, les oléagineux (essentiellement le colza) sont les seules cultures qui ont progressées en 10 ans (la SAU associée a été doublée). La culture de tubercules (hors betteraves) a aussi cru de 11%.

Il y a très peu de maraichage (seulement 41 ha).

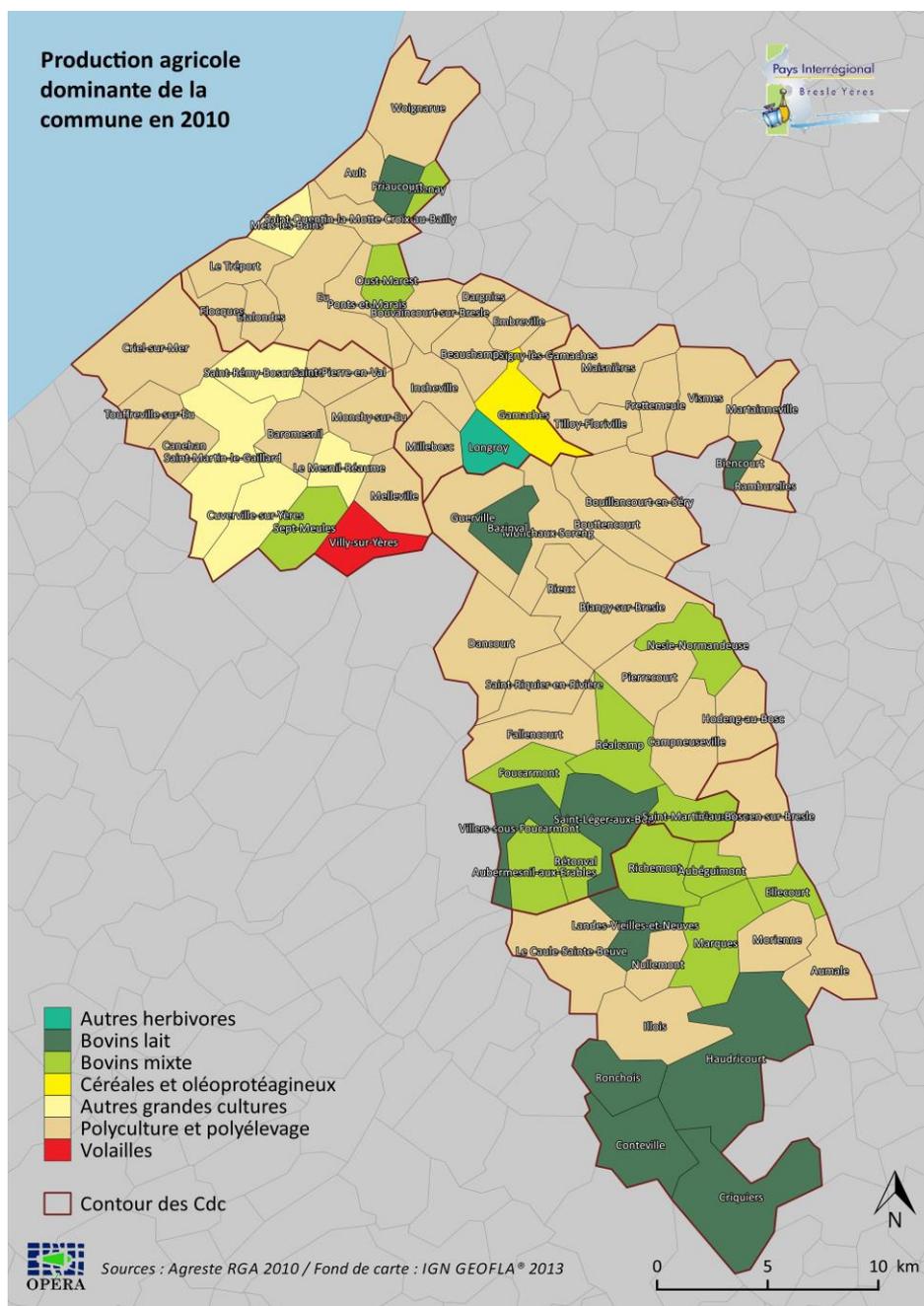
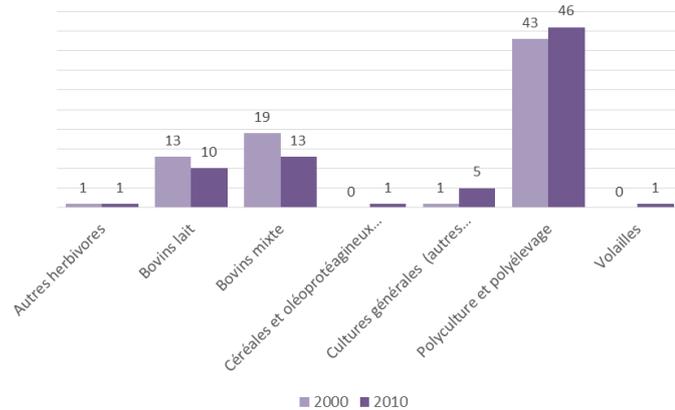
	2000		2010		Variations exploitations	Variations SAU
	Exploitations en ayant	SAU (ha)	Exploitations en ayant	SAU (ha)		
Céréales	621	15 144	452	15 498	-27,2%	2,3%
Blé tendre	584	10 282	429	10 134	-26,5%	-1,4%
Orge et escourgeon	514	4 008	325	1 805	-36,8%	-55,0%
Maïs-grain et maïs-semence	s	s	s	s		
Oléagineux	140	705	135	1 407	-3,6%	99,6%
Colza	137	705	135	1 467	-1,5%	108,1%
Tournesol	0	0	0	0		
Betterave industrielle	197	1 135	94	836	-52,3%	-26,3%
Fourrages et superficies toujours en herbe	890	22 181	645	19 355	-27,5%	-12,7%
Maïs fourrage et ensilage	459	4 638	328	4 772	-28,5%	2,9%
Superficie toujours en herbe (STH)	880	13 605	632	11 412	-28,2%	-16,1%
Pommes de terre et tubercules	5	55	15	61	200,0%	10,9%
Légumes frais, fraises, melons	s	s	6	41		
Fleurs et plantes ornementales	s	s	s	s		
Vignes	0	0	0	0		
Vergers 9 espèces	s	s	s	s		
Jachères	325	951	97	136	-70,2%	-85,7%

Source : Agreste RGA 2010, s : donnée soumise au secret statistique

La principale orientation technico-économique des communes en 2010 est la polyculture et polyélevage pour 60%, signe que ses deux activités pourraient être bien équilibrées malgré la baisse de la première. L'élevage de bovins (mixte ou seulement pour le lait) représentent 30%.

Encore une fois, le produit de l'élevage bovin a régressé en 10 ans au profit des cultures.

Evolution de l'orientation technico-économique des communes du Pays



La pêche

Le port de pêche du Tréport est le 3^{ème} port départemental de Seine-Maritime après Dieppe et Fécamp. Il accueille environ 50 bateaux permanents et 10 de passage en 2013. Le tonnage rapporté a atteint 6 000 tonnes notamment seiche, sole, turbot, crevette, coquille Saint-Jacques... soit des ressources halieutiques à forte valeur ajoutée.



Le port du Tréport, les unités de pêches se situe derrière l'église Saint-Jacques

6.4.3. Le commerce, les transports, les services

L'Acos compte 2 636 emplois salariés commerciaux en 2013 soit 16% de l'emploi salarié total. Les plus gros employeurs étant les 2 hypermarchés (Etalondes et Mers-les-Bains) suivi des 14 supermarchés (Eu, Blangy, Gamaches...).

Type (APE)	Nombre d'établissements en 2013	Effectif salarié en 2013
Hypermarchés	2	410
Supermarchés	14	231
Restauration traditionnelle	59	220
Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	20	142
Commerce de gros de bois et de matériaux de construction	7	141
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	19	138
Hôtels et hébergement similaire	27	130
Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	7	119
Affrètement et organisation des transports	2	118
Transports routiers de fret interurbains	10	114
Transports routiers de fret de proximité	16	113
Restauration de type rapide	16	92
Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	27	83
Débits de boissons	23	70

Source : Acos 2013

Le territoire du Pays Interrégional Bresle-Yères bénéficie d'une infrastructure importante, le port départemental du Tréport, qui accueille des navires de pêches, de commerce et de plaisance.



Le port de commerce affiche un tonnage d'environ 300 000 tonnes en 2013. Les marchandises qui transitent sont des engrais, du sel, du broyat de pneus, du granulât... Les origines destinations sont majoritairement des pays européens (Angleterre, Belgique...) mais aussi le Maroc, la Turquie...

A cette activité de commerce est associée une activité de plaisance avec un bassin dédié et 120 anneaux dans l'aménagement de plaisance qui permettent des sorties agrémentées du passage au sas. A cela s'ajoutent une centaine de mouillages saisonniers dans l'avant-port, et une extension port à sec (environ 100 places supplémentaires).

6.4.4. Le tourisme

L'emploi salarié assimilé²⁵ au tourisme a augmenté de 10% depuis 2008 pour atteindre 600 postes soit 3,7% de l'emploi total.

Type d'activité touristique	Effectif en 2013
Hôtels et hébergement similaire	130
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	19
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	6
Restauration traditionnelle, rapide et cafétérias	349
Débits de boissons	70
Activités des agences de voyages et voyagistes	8
Autres services de réservation et activités connexes	18

Les sites touristiques

Le site le plus visité est le funiculaire du Tréport suivi de loin par la Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent. En 2013, le château d'Eu est le plus fréquenté de Seine-Maritime.

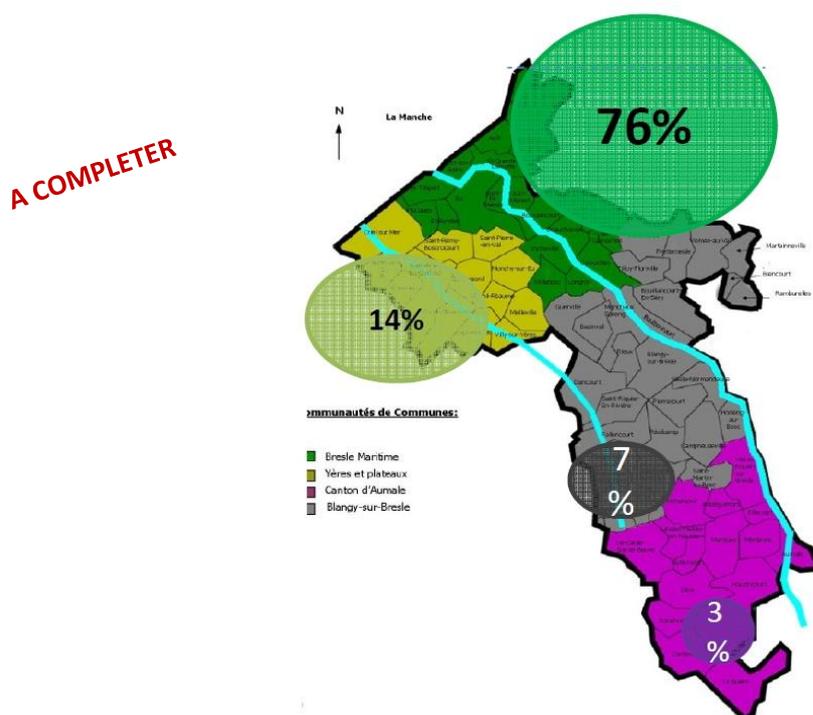
²⁵ Voir annexe

Lieu de visite	Commune	Fréquentation 2010	Fréquentation 2013
Minoterie Lambotte	Aumale	1 000	
Musée de la Verrerie	Blangy sur Bresle	8 952	9 773
Manoir de Briançon	Criel sur Mer	3 000	
Site archéologique du Bois l'Abbé	Eu	4 862	
Château-Musée Louis Philippe	Eu	13 062	18 513
Collégiale Notre-Dame et Saint-Laurent	Eu	32 000	
Chapelle de l'ancien Collège des Jésuites	Eu	9 796	
Musée des traditions verrières	Eu	9 990	5 447
Musée du vieux Tréport	Le Tréport	2 016	1 823
Funiculaire (gratuit)	Le Tréport	103 080	

Source : Schéma de développement touristique, Observatoire départemental du tourisme 76

L'hébergement touristique

L'offre en lits touristiques est concentrée pour les ¾ sur le littoral. Le schéma de développement touristique en dénombre 37 377 dont 8 887 lits marchands (hôtels, gîtes...).



La plaisance

Le port de plaisance du Tréport est aménagé dans l'embouchure de la Bresle. Il dispose de 120 emplacements plaisances et 100 mouillages. Durant l'été 2013, 175 navires représentant 319 personnes ont fait escale au port, principalement des hollandais, français et britanniques.

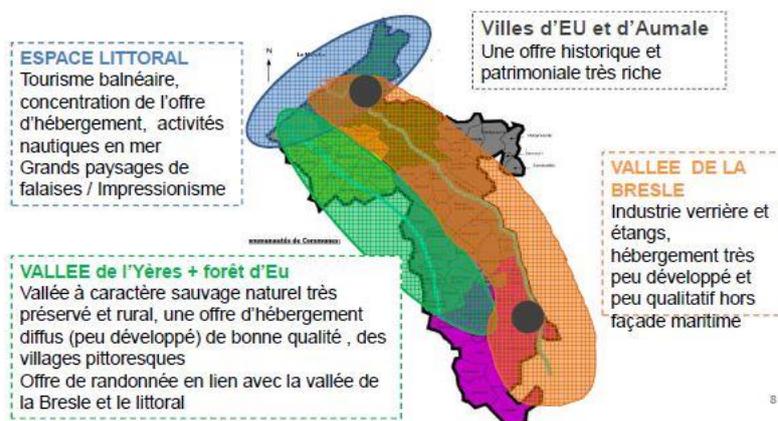


Le port de plaisance du Tréport

Le schéma de développement touristique

En 2012, le pays a produit une stratégie de développement touristique basé sur un diagnostic en 5 points :

1. Le Pays Bresle Yères rassemble des « espaces naturels et historiques » distincts et variés, et possède une diversité d'offres et de filières touristiques, plus ou moins développées
2. Mais il s'agit aujourd'hui d'offres juxtaposées les unes aux autres et qui manquent d'envergure et de visibilité
3. Alors que d'importants potentiels de développement à partir de ces offres existantes sont identifiés... Patrimoine verrier, Sports nature, tourisme historique et patrimonial
4. ...ainsi que des chantiers transversaux (montée en gamme, diversification hébergement, création offres ludiques et familiales)...
5. ...qui gagneraient à être travaillées à l'échelle du Pays avec une organisation adaptée.



Les constats et enjeux identifiés ont été les suivants :

- Un espace littoral attractif mais un tourisme très peu développé dans l'arrière-pays
- Une position de frontière plus que de centre touristique,
- Une diversité d'offres potentielles mais non travaillées en complémentarité à l'échelle du Pays : Le Pays possède de nombreux potentiels touristiques. Des sites et des produits sont développés : le funiculaire du Tréport, les deux musées du verre, le musée Louis Philippe au château d'Eu, les circuits de randonnées... mais ces offres sont juxtaposées et non additionnées,
- Des scores de fréquentation faibles (environ 10 000 visiteurs pour les musées du verre, environ 13 000 visiteurs pour le château d'Eu, environ 7000 visiteurs pour les fêtes du verre)

- En termes de positionnement, la Côte Picarde – Baie de Somme et la Côte d’Albâtre sont souvent désignées comme « les territoires voisins » alors que dans les faits le Pays appartient à chacune de ces deux entités.

5 grands défis à relever ont été identifiés comme autant d’enjeux :

- ✓ **Mettre l’offre à niveau des attentes des clientèles** : capacité et qualité de l’hébergement, services associés, produits familiaux et ludiques
- ✓ **Passer de la juxtaposition actuelle** des espaces naturels et historiques, offres touristiques, évènementiels **à une cohérence d’ensemble et une prise d’envergure à l’échelle du Pays**
- ✓ **Affirmer l’identité du Pays Bresle Yères** en construisant une offre touristique globale, lisible et visible avec pour piliers les quatre filières stratégiques : tourisme balnéaire, Sports nature, Histoire et Patrimoine, Identité et patrimoine verriers
- ✓ **Tirer profit de l’appartenance aux destinations touristiques supra** Baie de Somme et Côte d’Albâtre
- ✓ **S’appuyer sur une organisation touristique adaptée au projet de développement et donc pensée à l’échelle du Pays**

Un positionnement a été défini, des axes stratégiques retenus et un plan d’actions élaborés (ces éléments seront intégrés dans la suite de la démarche d’élaboration du SCoT).

6.5. Les zones d'activités

NON DEFINITIF

Le Pays dispose de 14 zones d'activités dont la grande majorité est regroupée autour d'Eu-Le Tréport-Mers les Bains et de Blangy.

Communes	Zones d'activités	Secteur d'activités dominant	Surface totale (ha)	Nombre d'établissements	Surfaces disponibles (ha)	Extension possible (ha)
Aumale	PA du Cardonnoy	Commerces, services, artisanat		25	0	0
Blangy-sur-Bresle	PA Rue des Marais	Commerces, services, artisanat, industrie		24	0	6,44
Blangy-sur-Bresle	PA le Gargatte	En cours d'aménagement			3,7	
Bouttencourt	PA de Bouttencourt	Commerces, industrie		10	0	0
Bottencourt	PA Vallée Mazin	Industrie		5	1,65	0
Criel-sur-Mer	PA Saint-Léonard et Boutdelaville	Services, artisanat		10	0	4,22
Eu	PA des Prés Salée & Europolis	Commerces, services, industrie		48	0	0
Etalondes	PA d'Etalondes	Commerces, services, industrie		10	9,2	0
Gamaches	PA le Folie	Industrie, services		6	0	6,03
Mers-les-Bains	PA du Grand Marais	Commerces		34	0	0
Oust-Marest	PA Gros Jacques	Industrie	138	19	1,8	67
Saint-Pierre-en-Val	PA Saint Pierre en Val	Artisanat		2	1	0
Saint-Rémy-Boscrocourt	PA	Industrie		3	0	0
Le Tréport	PA Sainte-Croix et Port	Industrie, services		35	0	2,65
SCoT PIBY				231	22,15	77,69

Source : CCI Littoral Normand Picardie et communautés de communes

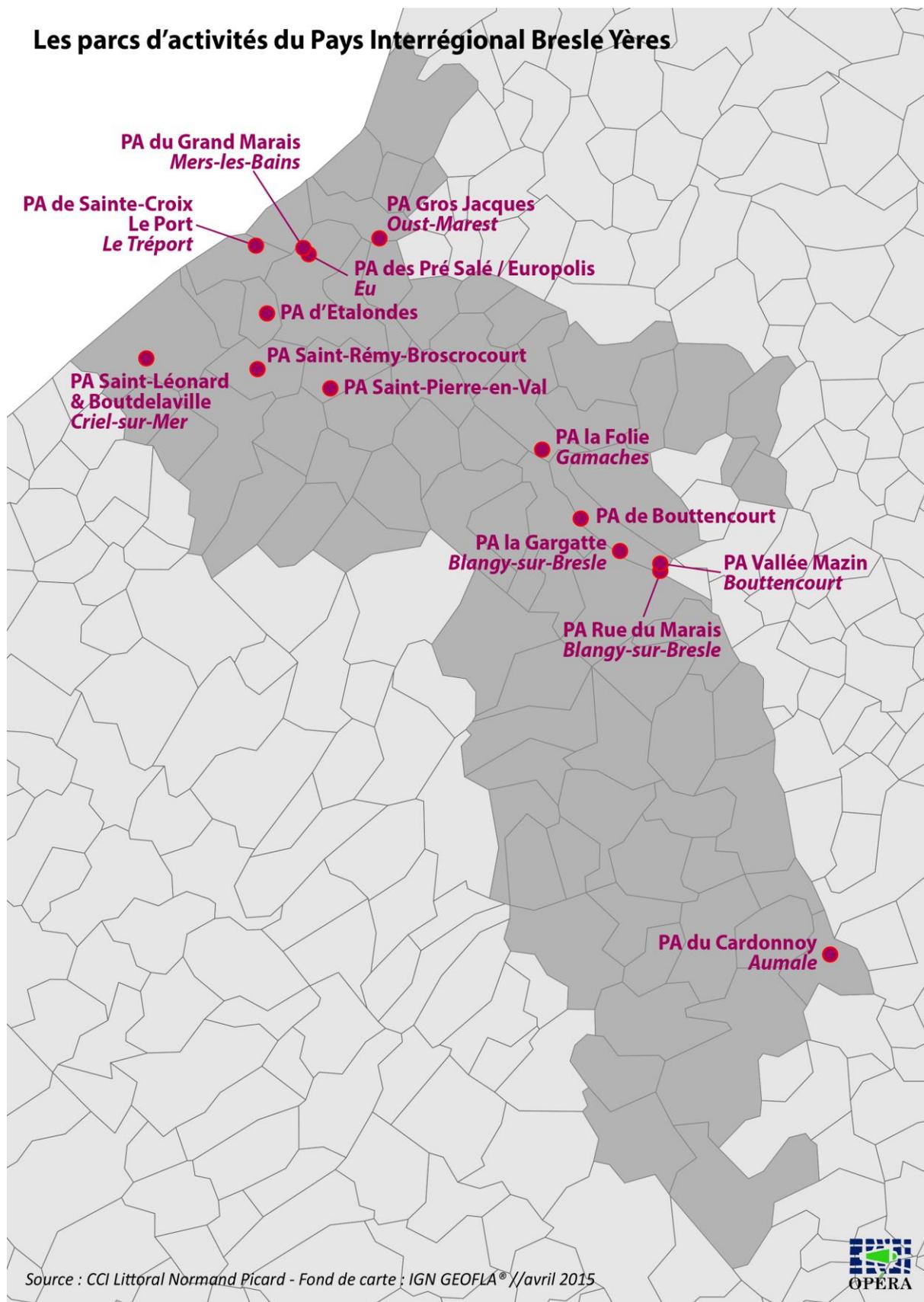


PA La Folie - Gamaches



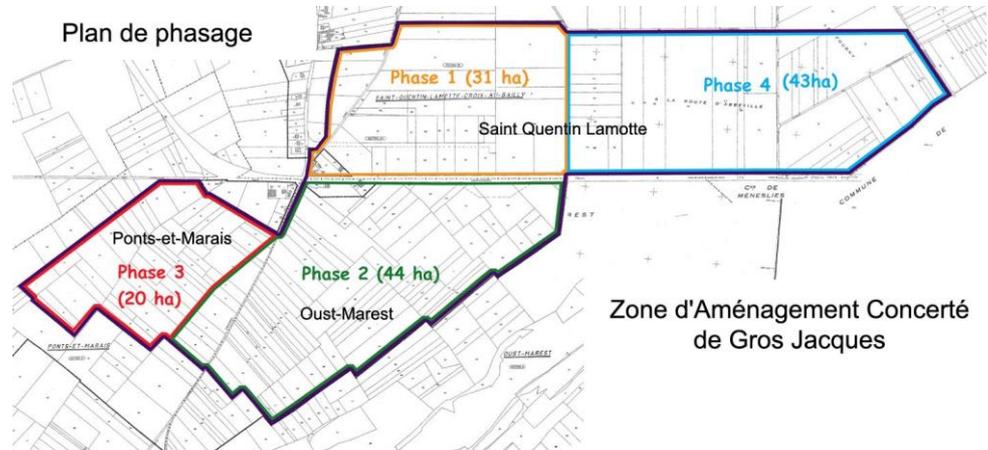
PA du Cardonnoy – Aumale

Les parcs d'activités du Pays Interrégional Bresle Yères



Inauguré en 2011, le **Parc Environnemental d'activités du Gros Jacques** constitue sans conteste une zone d'intérêt stratégique à l'échelle du Pays. De nombreuses entreprises s'y sont implantées (SGD, Pijaplast, Boclet, Verstraete, Lelievre...). Le parc est labellisé TRES HAUT DEBIT, certifié ISO 14001²⁶ et enregistré EMAS²⁷.

A cheval sur 3 communes, l'aménagement du parc est découpé en 4 phases, la première étant entièrement aménagée alors que la deuxième est en cours.



Source : communauté de communes Bresle Maritime

Le parc accueille aussi **une pépinière d'entreprise** unique en France spécialisée dans l'accueil de sociétés travaillant dans le **domaine des Energies Renouvelables (EnR)**. D'une surface de 2.000 m², elle dispose de 23 bureaux modulables et de près de 1.000 m² d'ateliers. Le fabricant allemand d'éoliennes ENERCON y a localisé sa plus grande base de maintenance d'éoliennes terrestres en France, soit 18 emplois.



Echangeur autoroutier d'Haudricourt

Un projet de parc d'activités de dimension stratégique est annoncé par les acteurs du territoire au niveau de l'échangeur autoroutier n°12 de l'A29 près d'Aumale.

²⁶ Norme concernant le management environnemental. Et reposant sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité.

²⁷ *Environmental Management Audit Système* ou Système de Management Environnemental et d'Audit en français est un outil de gestion environnementale européen à l'intention des organisations, institué par un règlement européen créé en 1993.

6.6. L'aménagement commercial

**A COMPLETER AVEC ODAC
ET DOSSIER CDAC**

Les secteurs commerciaux



Le Grand Marais – Mers-les-Bains

Les surfaces de vente

La surface de vente exploitée sur l'ensemble du territoire est estimée à 84 708 m² en 2013. Les villes de Mers-les-Bains et d'Eu en concentrent près de la moitié.

	Surface de vente (+ 300 m ²)	
SCoT	84 708	
Mers-les-Bains	22 054	Criel sur mer 1 183
Eu	19 531	Friaucourt 1 140
Etalondes	13 924	Le Tréport 806
Aumale	7 230	Foucarmont 800
Gamaches	6 824	Dargnies 437
Blangy sur Bresle	5 754	Ault 390
Bouttencourt	4 335	Ponts et marais 300

Source : CCI Littoral Normand Picard

Les CDAC de Seine-Maritime et de la Somme interviennent quand un nouveau projet ou une extension se présentent. Le seuil d'autorisation des surfaces commerciales a été relevé de 300 à 1 000 m² en 2009 (LME). Pour la création de salles de cinéma, le seuil de déclenchement de la procédure est fixé à 300 places.

Les décisions en CDAC

Depuis 2009, 9 décisions CDAC ont été prononcées, toutes en Seine-Maritime. Elles ont concerné 3 créations d'établissements commerciaux et 4 extensions. 2 modifications substantielles sont intervenues porté par le même pétitionnaire, une a été rejetée.

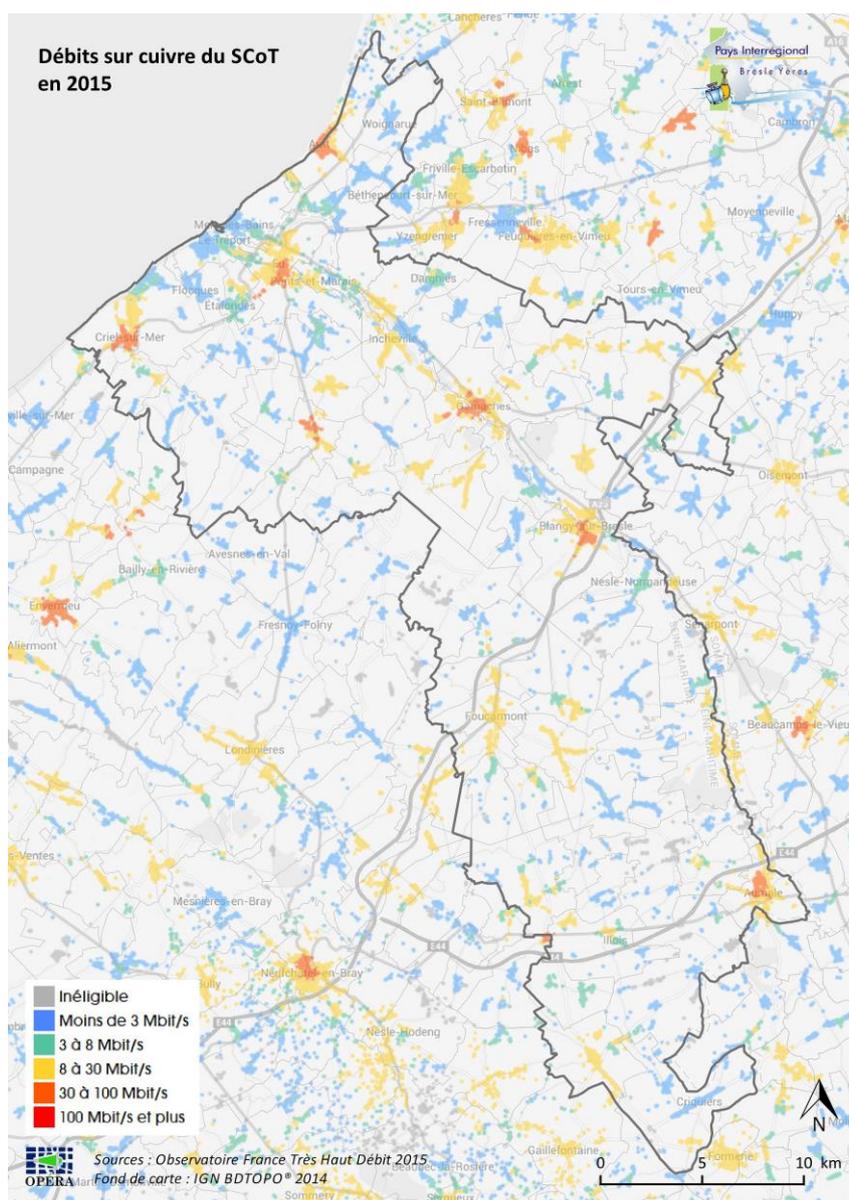
Lieu d'implantation	Enseigne	Description du projet	Surface de vente totale	Date CDAC	Décision CDAC (CNAC le cas échéant)
Eu	Lidl	Extension d'un supermarché (+369 m ²)	1 269 m ²	04/02/2014	Favorable
Etalondes (zone de la Briqueterie)	Joyeuses Fées	Extension d'un ensemble commercial (+328 m ²)	6 638 m ²	21/11/2013	Favorable
Blangy-sur-Bresle	Match	Création d'un ensemble commercial	9380 m ²	11/10/2011	Favorable
Etalondes	La Briquetterie	Extension d'un ensemble commercial (+3680 m ²)		28/05/2010	Favorable
Etalondes	Roady	Modification substantielle	6498 m ²	28/05/2010	Favorable
Etalondes	(EURL PHC) - Roady	Extension	6499 m ²	15/02/2010	Défavorable
Blangy-sur-Bresle	Match	Création d'un ensemble commercial	6300 m ²	08/01/2010	Favorable
Etalondes	(EURL PHC) - Roady	Modification substantielle	5590 m ²	20/08/2009	Défavorable
Etalondes	Gémo	Création d'un ensemble commercial	4159 m ²	26/01/2009	Favorable

6.7. L'aménagement numérique

6.7.1. L'accès au haut débit

La diffusion du haut débit sur le territoire est bonne : presque tous les centres de communes ont accès au haut débit sur cuivre²⁸. 7 centres de communes ont accès à un débit compris entre 30 et 100 Mbit/s (77,1% des locaux professionnels et logements à Ault). Cependant, les communes de la vallée de l'Yères ont un débit inférieur à 3 Mbits/s. Des zones blanches subsistent. Certaines communes comme Marques sont à quasiment $\frac{3}{4}$ des locaux inéligibles au haut-débit.

Aussi, le territoire n'est pas couvert à ce jour par la fibre Ftth²⁹ (seuls quelques quartiers d'Abbeville et Amiens y sont pourvus). Une exception qui n'est pas recensée par la carte ci-dessous : le parc environnementale du Gros Jacques qui est labellisé Très Haut Débit depuis 2011 et dispose d'une desserte fibre.



²⁸ Désigne le réseau téléphonique historique, à partir duquel s'est développé l'ADSL.

²⁹ Fiber to the Home : fibre optique jusqu'à l'abonné

6.7.2. Les SDTAN

Le SCoT doit prendre en compte les SDTAN³⁰ de la Seine-Maritime et de la Somme approuvés respectivement en juillet 2012 et en novembre 2011.

Le SDTAN de la Seine-Maritime

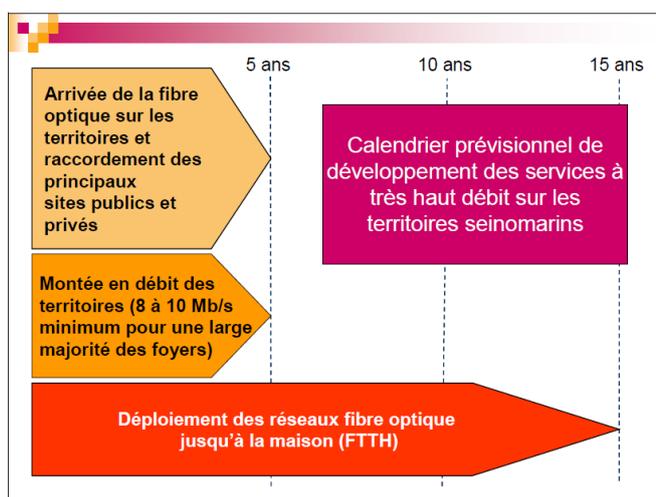
Le SDTAN 76 a relevé des problèmes de faibles débits sur le département, notamment pour des établissements scolaires (il cite le lycée Le Hurle-Vent du Tréport, situé pourtant en Seine-Maritime).

De manière collective, le schéma « ambitionne aujourd’hui le déploiement des services d’accès à Internet à Très Haut Débit (THD) pour tous les citoyens et les acteurs publics et privés du département. ». Le déploiement de la fibre optique est privilégié « jusque dans tous les foyers seinomarins et ceci dans un horizon de quinze ans » (soit vers 2030).

Le SCoT dans sa partie Seine-Maritime n’est pas concerné par des zones d’intention d’investissement privé (ZIIP), suite à l’appel à manifestation d’intentions d’investissements (AMII) lancé par l’Etat et dont les résultats ont été publiés en 2011. En Seine-Maritime, les territoires concernés sont l’agglomération de Dieppe, du Havre, de Rouen et la ville de Fécamp.

Dans les zones en carence d’investissements privés, « le Département souhaite le passage par une étape intermédiaire notamment au moyen d’une « montée en débit du territoire à horizon 5 ans avec ambition de disponibilité de services d’accès à Internet à 2 Mb/s pour tous et à 8 Mb/s pour au moins 90 % des foyers » et du déploiement « de services d’accès à Internet à Très Haut Débit sur les zones d’activités économiques d’intérêt régional ou départemental et pour un certain nombre de services publics (lycées et collèges notamment,...) ».

Le SDTAN demande aussi aux collectivités d’adopter le « réflexe fibre » qui consiste à recenser les fourreaux pouvant être utilisés pour réaliser des opérations de tirage de la fibre optique, de profiter d’opérations de travaux publics pour réaliser les fourreaux par anticipation et d’intégrer le volet pose de fourreaux dans tout projet d’aménagement type ZAC, lotissement...).



L’idée est aussi de développer les projets de réseaux d’initiative publique (RIP) sur les zones qui ne sont techniquement pas rentables pour des opérateurs privés (la moitié des habitants de la Seine-Maritime serait concernée).

En janvier 2014, le syndicat mixte Seine-Maritime Numérique a été créé par le Département. Il sera chargé de mettre en œuvre le programme « qui assurera l’égalité des territoires en matière d’aménagement numérique ».

³⁰ SDTAN : Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique élaboré par les conseils départementaux.

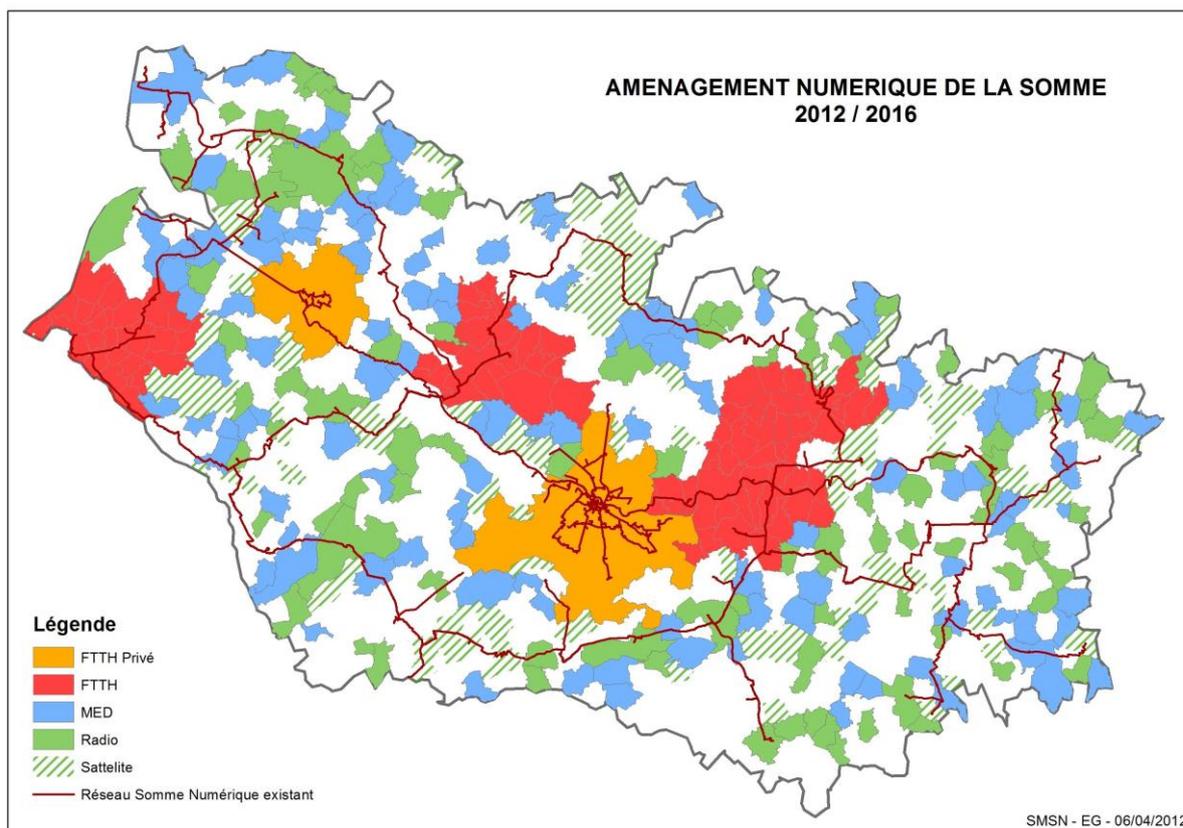
Le SDTAN de la Somme

Le SCoT dans sa partie Somme n'est pas concerné par des zones d'intention d'investissement privé (ZIIP), concentré sur Abbeville et Amiens.

La feuille de route de l'aménagement numérique dans la Somme vise à :

- Déployer la fibre optique pour tous à l'horizon 2030 (70% des lignes du département en FttH) ;
- La couverture intégrale en FttH de quatre territoires intercommunaux **dont la Bresle Maritime** ;
- Fournir 10 Mbit/s ailleurs via le déploiement de technologies alternatives.

Un premier programme opérationnel de 50 millions d'euros a été mis en place par le syndicat mixte Somme Numérique pour la période 2012-2016.



L'engagement opérationnel des deux SDTAN est ainsi décalé, celui de la Somme semble être le plus avancé.

6.8. Synthèse, questions et enjeux économique

Population, population active et emploi

- ➔ La diminution des emplois sur le Pays pose la question première des perspectives démographiques et socio-économiques associées ;
- ➔ L'enjeu du maintien de la diversité de l'offre d'emplois induit la question de la résistance industrielle, touchée par le contexte mondial et qui touche particulièrement le territoire ;

Activités industrielles

La nature industrielle du territoire pose la question majeure du maintien de ces activités et de ces emplois, mais aussi celle de la valorisation des compétences acquises au cours de plusieurs décennies de spécialisation industrielle.

La compétence du SCoT concernant également les conditions d'implantations des entreprises, les premières questions pourront être les suivantes :

- ➔ Etat des disponibilités foncières exactes et actualisées dans les zones d'activités
- ➔ Existence des services et équipements nécessaires à l'implantation des entreprises (Gaz, Très Haut Débit, ...)
- ➔ Contraintes environnementales et conditions d'exploitations : le SCoT devra faire l'état des lieux précis des contraintes et interprétations de la loi, pour définir le potentiel de développement et ses conditions obligatoires ou optatives
- ➔ Quelle stratégie pour les zones d'activités ?
- ➔ Quel équilibre territorial pour que chacune des parties du territoire puisse faire valoir ses atouts ?
- ➔ La question du maintien des conditions d'activités situées en hors zone ou à l'inverse du potentiel foncier et des conditions nécessaires pour leur déplacement en zones d'activités

Activités commerciales

La localisation des activités commerciales (celles soumises à CDAC) est aujourd'hui de la compétence du SCoT.

- ➔ Avant la finalisation de l'état des lieux en matière d'offre de la Grande et Moyenne Distribution (offre actuelle et projet en cours, offre et projets limitrophes), la question de l'équilibre entre les zones d'activités commerciales et le maintien des dynamiques commerciales des centres-villes peut-être posée.
- ➔ S'ensuit la question associée de la revitalisation des centres-villes à partir ou avec une redynamisation de l'offre commerciale de proximité,

A ces questions très « SCoT », on peut ajouter des questions qui ont émergé lors de l'élaboration du schéma des services :

- ➔ Comment freiner la disparition progressive des commerces de proximité en secteur rural
- ➔ La question induite du confortement de l'attractivité des bourgs ruraux

Activités touristiques

Voir enjeux du schéma de développement touristique (page 101).

Activités agricoles

La loi a donné au SCoT la responsabilité de la limitation de la consommation des terres agricoles.

L'enjeu majeur qui en découle est donc la protection des terres agricoles et celle des conditions d'exploitations (Protection des sièges, accessibilité aux sièges et aux parcelles valorisées, ...) : le SCoT devra engager l'avenir en définissant le volume de terres à urbaniser selon la perspective ((horizon) qu'il choisira.

7. Annexes

7.1. Tableau de la population par communes

Communes	Code INSEE	Population en 1968	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2006	Population en 2011
Aubéguimont	76028	208	172	160	167	176	170	205
Aubermesnil-aux-Érables	76029	215	204	197	191	203	234	199
Aumale	76035	2 833	2 825	2 876	2 690	2 577	2 447	2 334
Baromesnil	76058	251	262	299	266	259	245	247
Bazinval	76059	285	304	330	335	299	329	370
Blangy-sur-Bresle	76101	3 336	3 404	3 456	3 447	3 405	3 171	2 911
Campneuseville	76154	595	572	552	477	485	529	490
Canehan	76155	263	245	289	322	306	316	324
Le Caule-Sainte-Beuve	76166	513	472	418	432	402	364	463
Conteville	76186	504	447	401	460	454	470	535
Criel-sur-Mer	76192	1 927	2 108	2 155	2 452	2 670	2 760	2 780
Criquiers	76199	615	545	530	581	602	637	675
Cuverville-sur-Yères	76207	237	185	176	178	176	221	213
Dancourt	76211	307	276	307	266	264	238	232
Ellecourt	76233	152	138	108	128	150	134	128
Étalondes	76252	499	642	787	917	1 030	1 133	1 131
Eu	76255	8 079	8 626	8 588	8 344	8 081	7 571	7 351
Fallencourt	76257	243	221	207	179	148	173	192
Flocques	76266	311	407	465	646	615	668	707
Foucarmont	76278	955	926	954	993	1 045	1 019	945
Guerville	76333	449	439	438	443	408	429	469
Haudricourt	76344	538	491	456	443	443	457	471
Hodeng-au-Bosc	76363	444	507	541	576	555	580	574
Illois	76372	398	363	314	259	266	302	355
Incheville	76374	1 457	1 521	1 673	1 484	1 431	1 389	1 312
Landes-Vieilles-et-Neuves	76381	149	147	105	148	132	121	136
Longroy	76394	649	683	671	590	611	649	673
Marques	76411	261	258	259	240	238	227	204
Melleville	76422	280	277	274	281	294	282	267
Le Mesnil-Réaume	76435	250	435	461	464	439	464	634
Millebosc	76438	248	217	214	250	244	268	270
Monchaux-Soreng	76441	438	481	576	644	668	653	650
Monchy-sur-Eu	76442	431	398	431	478	492	542	578
Nesle-Normandeuse	76460	707	684	606	610	576	588	592
Nullemont	76479	146	146	135	109	102	111	139
Pierrecourt	76500	504	480	460	422	455	461	482
Ponts-et-Marais	76507	791	773	854	793	828	838	814
Réalcamp	76520	581	582	607	572	614	653	665
Rétonval	76523	298	247	257	212	190	191	195
Richemont	76527	478	459	461	450	447	468	483
Rieux	76528	407	415	417	475	576	614	636
Ronchois	76537	195	177	162	175	169	180	181

Communes	Code INSEE	Population en 1968	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2006	Population en 2011
Saint-Léger-aux-Bois	76598	502	528	512	509	455	479	513
Morienne	76606	225	233	180	190	178	172	171
Saint-Martin-au-Bosc	76612	225	225	184	163	173	157	191
Saint-Martin-le-Gaillard	76619	285	253	270	279	315	326	294
Saint-Pierre-en-Val	76638	671	715	856	978	1 018	1 110	1 111
Saint-Rémy-Boscrocourt	76644	618	641	635	672	694	761	765
Saint-Riquier-en-Rivière	76645	189	179	168	140	135	156	161
Sept-Meules	76671	188	148	178	173	163	165	155
Touffreville-sur-Eu	76703	196	200	185	175	207	217	193
Le Tréport	76711	6 328	6 816	6 455	6 227	5 900	5 698	5 261
Vieux-Rouen-sur-Bresle	76739	750	768	676	713	643	670	638
Villers-sous-Foucarmont	76744	164	170	160	172	205	203	196
Villy-sur-Yères	76745	200	184	180	174	138	173	198
Allenay	80018	240	246	282	271	279	251	253
Ault	80039	2 014	2 192	2 058	2 054	2 070	1 910	1 674
Beauchamps	80063	883	900	908	1 011	987	1 004	1 043
Biencourt	80104	137	115	114	120	116	120	126
Bouillancourt-en-Séry	80120	478	484	467	469	486	527	563
Bouttencourt	80126	741	887	928	941	1 015	1 046	998
Bouvaincourt-sur-Bresle	80127	618	542	569	635	694	803	832
Buigny-lès-Gamaches	80148	461	471	428	440	403	405	390
Dargnies	80235	1 347	1 455	1 388	1 481	1 443	1 346	1 324
Embreville	80265	488	540	503	549	576	580	578
Frettemeule	80362	344	321	318	312	238	258	296
Friaucourt	80364	605	696	761	708	669	702	739
Gamaches	80373	3 216	3 467	3 270	3 099	2 949	2 860	2 774
Maisnières	80500	536	528	562	545	505	507	517
Martainneville	80518	400	384	334	321	343	374	410
Mers-les-Bains	80533	4 107	4 628	3 945	3 540	3 394	3 469	2 917
Oust-Marest	80613	615	665	664	656	704	653	642
Ramburelles	80662	213	228	211	231	210	241	255
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	80714	1 256	1 318	1 292	1 319	1 310	1 305	1 327
Tilloy-Florville	80760	293	273	292	333	324	366	390
Vismes	80809	395	367	326	314	306	326	440
Woignarue	80826	762	756	735	708	735	793	830
SCoT		63 117	65 684	64 621	64 211	63 505	63 429	62 377

7.2. Tableau de la part et de l'évolution de la population par communes

Communes	Part SCoT 1968	Part SCoT 1999	Part SCoT 2011	% 1968-1975	% 1975-1982	% 1982-1990	% 1990-1999	% 1999-2006	% 2006-2011	% 1999-2011
Aubéguimont	0,3%	0,3%	0,2%	-17%	-7%	4%	5%	-3%	21%	16%
Aubermesnil-aux-Érables	0,3%	0,3%	0,3%	-5%	-3%	-3%	6%	15%	-15%	-2%
Aumale	4,5%	4,3%	4,5%	0%	2%	-6%	-4%	-5%	-5%	-9%
Baromesnil	0,4%	0,4%	0,5%	4%	14%	-11%	-3%	-5%	1%	-5%
Bazinval	0,5%	0,5%	0,5%	7%	9%	2%	-11%	10%	12%	24%
Blangy-sur-Bresle	5,3%	5,2%	5,3%	2%	2%	0%	-1%	-7%	-8%	-15%
Campneuseville	0,9%	0,9%	0,9%	-4%	-3%	-14%	2%	9%	-7%	1%
Canehan	0,4%	0,4%	0,4%	-7%	18%	11%	-5%	3%	3%	6%
Le Caule-Sainte-Beuve	0,8%	0,7%	0,6%	-8%	-11%	3%	-7%	-9%	27%	15%
Conteville	0,8%	0,7%	0,6%	-11%	-10%	15%	-1%	4%	14%	18%
Criel-sur-Mer	3,1%	3,2%	3,3%	9%	2%	14%	9%	3%	1%	4%
Criquiers	1,0%	0,8%	0,8%	-11%	-3%	10%	4%	6%	6%	12%
Cuverville-sur-Yères	0,4%	0,3%	0,3%	-22%	-5%	1%	-1%	26%	-4%	21%
Dancourt	0,5%	0,4%	0,5%	-10%	11%	-13%	-1%	-10%	-3%	-12%
Ellecourt	0,2%	0,2%	0,2%	-9%	-22%	19%	17%	-11%	-4%	-15%
Étalondes	0,8%	1,0%	1,2%	29%	23%	17%	12%	10%	0%	10%
Eu	12,8%	13,1%	13,3%	7%	0%	-3%	-3%	-6%	-3%	-9%
Fallencourt	0,4%	0,3%	0,3%	-9%	-6%	-14%	-17%	17%	11%	30%
Flocques	0,5%	0,6%	0,7%	31%	14%	39%	-5%	9%	6%	15%
Foucarmont	1,5%	1,4%	1,5%	-3%	3%	4%	5%	-2%	-7%	-10%
Guerville	0,7%	0,7%	0,7%	-2%	0%	1%	-8%	5%	9%	15%
Haudricourt	0,9%	0,7%	0,7%	-9%	-7%	-3%	0%	3%	3%	6%
Hodeng-au-Bosc	0,7%	0,8%	0,8%	14%	7%	6%	-4%	5%	-1%	3%
Illois	0,6%	0,6%	0,5%	-9%	-13%	-18%	3%	14%	18%	33%
Incheville	2,3%	2,3%	2,6%	4%	10%	-11%	-4%	-3%	-6%	-8%
Landes-Vieilles-et-Neuves	0,2%	0,2%	0,2%	-1%	-29%	41%	-11%	-8%	12%	3%
Longroy	1,0%	1,0%	1,0%	5%	-2%	-12%	4%	6%	4%	10%
Marques	0,4%	0,4%	0,4%	-1%	0%	-7%	-1%	-5%	-10%	-14%
Melleville	0,4%	0,4%	0,4%	-1%	-1%	3%	5%	-4%	-5%	-9%
Le Mesnil-Réaume	0,4%	0,7%	0,7%	74%	6%	1%	-5%	6%	37%	44%
Millebosc	0,4%	0,3%	0,3%	-13%	-1%	17%	-2%	10%	1%	11%
Monchaux-Soreng	0,7%	0,7%	0,9%	10%	20%	12%	4%	-2%	0%	-3%
Monchy-sur-Eu	0,7%	0,6%	0,7%	-8%	8%	11%	3%	10%	7%	17%
Nesle-Normandeuse	1,1%	1,0%	0,9%	-3%	-11%	1%	-6%	2%	1%	3%
Nullemont	0,2%	0,2%	0,2%	0%	-8%	-19%	-6%	9%	25%	36%
Pierrecourt	0,8%	0,7%	0,7%	-5%	-4%	-8%	8%	1%	5%	6%
Ponts-et-Marais	1,3%	1,2%	1,3%	-2%	10%	-7%	4%	1%	-3%	-2%
Réalcamp	0,9%	0,9%	0,9%	0%	4%	-6%	7%	6%	2%	8%
Rétonval	0,5%	0,4%	0,4%	-17%	4%	-18%	-10%	1%	2%	3%
Richemont	0,8%	0,7%	0,7%	-4%	0%	-2%	-1%	5%	3%	8%
Rieux	0,6%	0,6%	0,6%	2%	0%	14%	21%	7%	4%	10%
Ronchois	0,3%	0,3%	0,3%	-9%	-8%	8%	-3%	7%	1%	7%
Saint-Léger-aux-Bois	0,8%	0,8%	0,8%	5%	-3%	-1%	-11%	5%	7%	13%
Morienne	0,4%	0,4%	0,3%	4%	-23%	6%	-6%	-3%	-1%	-4%

Communes	Part SCoT 1968	Part SCoT 1999	Part SCoT 2011	% 1968- 1975	% 1975- 1982	% 1982- 1990	% 1990- 1999	% 1999- 2006	% 2006- 2011	% 1999- 2011
Saint-Martin-au-Bosc	0,4%	0,3%	0,3%	0%	-18%	-11%	6%	-9%	22%	10%
Saint-Martin-le-Gaillard	0,5%	0,4%	0,4%	-11%	7%	3%	13%	3%	-10%	-7%
Saint-Pierre-en-Val	1,1%	1,1%	1,3%	7%	20%	14%	4%	9%	0%	9%
Saint-Rémy-Boscrocourt	1,0%	1,0%	1,0%	4%	-1%	6%	3%	10%	1%	10%
Saint-Riquier-en-Rivière	0,3%	0,3%	0,3%	-5%	-6%	-17%	-4%	16%	3%	19%
Sept-Meules	0,3%	0,2%	0,3%	-21%	20%	-3%	-6%	1%	-6%	-5%
Touffreville-sur-Eu	0,3%	0,3%	0,3%	2%	-8%	-5%	18%	5%	-11%	-7%
Le Tréport	10,0%	10,4%	10,0%	8%	-5%	-4%	-5%	-3%	-8%	-11%
Vieux-Rouen-sur-Bresle	1,2%	1,2%	1,0%	2%	-12%	5%	-10%	4%	-5%	-1%
Villers-sous-Foucarmont	0,3%	0,3%	0,2%	4%	-6%	8%	19%	-1%	-3%	-4%
Villy-sur-Yères	0,3%	0,3%	0,3%	-8%	-2%	-3%	-21%	25%	14%	43%
Allenay	0,4%	0,4%	0,4%	3%	15%	-4%	3%	-10%	1%	-9%
Ault	3,2%	3,3%	3,2%	9%	-6%	0%	1%	-8%	-12%	-19%
Beauchamps	1,4%	1,4%	1,4%	2%	1%	11%	-2%	2%	4%	6%
Biencourt	0,2%	0,2%	0,2%	-16%	-1%	5%	-3%	3%	5%	9%
Bouillancourt-en-Séry	0,8%	0,7%	0,7%	1%	-4%	0%	4%	8%	7%	16%
Bouttencourt	1,2%	1,4%	1,4%	20%	5%	1%	8%	3%	-5%	-2%
Bouvaincourt-sur-Bresle	1,0%	0,8%	0,9%	-12%	5%	12%	9%	16%	4%	20%
Buigny-lès-Gamaches	0,7%	0,7%	0,7%	2%	-9%	3%	-8%	0%	-4%	-3%
Dargnies	2,1%	2,2%	2,1%	8%	-5%	7%	-3%	-7%	-2%	-8%
Embreville	0,8%	0,8%	0,8%	11%	-7%	9%	5%	1%	0%	0%
Fretteville	0,5%	0,5%	0,5%	-7%	-1%	-2%	-24%	8%	15%	24%
Friaucourt	1,0%	1,1%	1,2%	15%	9%	-7%	-6%	5%	5%	10%
Gamaches	5,1%	5,3%	5,1%	8%	-6%	-5%	-5%	-3%	-3%	-6%
Maisnières	0,8%	0,8%	0,9%	-1%	6%	-3%	-7%	0%	2%	2%
Martainneville	0,6%	0,6%	0,5%	-4%	-13%	-4%	7%	9%	10%	20%
Mers-les-Bains	6,5%	7,0%	6,1%	13%	-15%	-10%	-4%	2%	-16%	-14%
Oust-Marest	1,0%	1,0%	1,0%	8%	0%	-1%	7%	-7%	-2%	-9%
Ramburelles	0,3%	0,3%	0,3%	7%	-7%	9%	-9%	15%	6%	21%
Saint-Quentin-la-Motte- Croix-au-Bailly	2,0%	2,0%	2,0%	5%	-2%	2%	-1%	0%	2%	1%
Tilloy-Florville	0,5%	0,4%	0,5%	-7%	7%	14%	-3%	13%	7%	20%
Vismes	0,6%	0,6%	0,5%	-7%	-11%	-4%	-3%	7%	35%	44%
Woignarue	1,2%	1,2%	1,1%	-1%	-3%	-4%	4%	8%	5%	13%
SCoT				4%	-2%	-1%	-1%	0%	-2%	-2%

7.3. Domaine et gamme d'équipements, pondérations associées

Les équipements suivants sont issus de la Base Permanentes des Equipement (BPE) 2013 de l'INSEE.

Domaine	Gamme	Equipement BPE 2013	Pondération gamme
Services à la personne	autre	Cour d'appel (CA)	0,5
Services à la personne	autre	Tribunal de grande instance (TGI)	0,5
Services à la personne	autre	Tribunal d'instance (TI)	0,5
Services à la personne	autre	Conseil de prud'hommes (CPH)	0,5
Services à la personne	autre	Tribunal de commerce (TCO)	0,5
Services à la personne	autre	Agence spécialisée	0,5
Services à la personne	autre	Relais (RSP) et Maison (MSP) de Service public	0,5
Services à la personne	autre	Point d'information et de médiation multiservices (PIIMS)	0,5
Services à la personne	autre	Espace public numérique et autre	0,5
Services à la personne	intermédiaire	Police	2
Services à la personne	intermédiaire	Gendarmerie	2
Services à la personne	intermédiaire	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)	2
Services à la personne	intermédiaire	Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)	2
Services à la personne	intermédiaire	Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP)	2
Services à la personne	intermédiaire	Pompes funèbres	2
Services à la personne	intermédiaire	Contrôle technique automobile	2
Services à la personne	intermédiaire	Ecole de conduite	2
Services à la personne	intermédiaire	Vétérinaire	2
Services à la personne	intermédiaire	Blanchisserie-Teinturerie	2
Services à la personne	proximité	Banque, Caisse d'Epargne	1
Services à la personne	proximité	Bureau de poste	1
Services à la personne	proximité	Relais Poste commerçant	1
Services à la personne	proximité	Agence postale communale	1
Services à la personne	proximité	Réparation automobile et de matériel agricole	1
Services à la personne	proximité	Maçon	1
Services à la personne	proximité	Plâtrier peintre	1
Services à la personne	proximité	Menuisier charpentier serrurier	1
Services à la personne	proximité	Plombier couvreur chauffagiste	1
Services à la personne	proximité	Electricien	1
Services à la personne	proximité	Entreprise générale du bâtiment	1
Services à la personne	proximité	Coiffure	1
Services à la personne	proximité	Restaurant	1
Services à la personne	proximité	Agence immobilière	1
Services à la personne	proximité	Soins de beauté	1
Services à la personne	supérieure	Agence de proximité pôle emploi	3

Domaine	Gamme	Equipement BPE 2013	Pondération gamme
Services à la personne	supérieure	Relais pôle emploi	3
Services à la personne	supérieure	Permanence pôle emploi	3
Services à la personne	supérieure	Location auto-utilitaires légers	3
Services à la personne	supérieure	Agence de travail temporaire	3
Commerces	intermédiaire	Supermarché	2
Commerces	intermédiaire	Grande surface de bricolage	2
Commerces	intermédiaire	Librairie papeterie journaux	2
Commerces	intermédiaire	Magasin de vêtements	2
Commerces	intermédiaire	Magasin d'équipements du foyer	2
Commerces	intermédiaire	Magasin de chaussures	2
Commerces	intermédiaire	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	2
Commerces	intermédiaire	Magasin de meubles	2
Commerces	intermédiaire	Magasin d'articles de sports et de loisirs	2
Commerces	intermédiaire	Droguerie quincaillerie bricolage	2
Commerces	intermédiaire	Parfumerie	2
Commerces	intermédiaire	Horlogerie-Bijouterie	2
Commerces	intermédiaire	Magasin d'optique	2
Commerces	intermédiaire	Station service	2
Commerces	proximité	Supérette	1
Commerces	proximité	Epicerie	1
Commerces	proximité	Boulangerie	1
Commerces	proximité	Boucherie charcuterie	1
Commerces	proximité	Fleuriste	1
Commerces	supérieure	Hypermarché	3
Commerces	supérieure	Produits surgelés	3
Commerces	supérieure	Poissonnerie	3
Commerces	supérieure	Magasin de revêtements murs et sols	3
Enseignement	autre	Lycée enseignement technologique et/ou professionnel agricole	0,5
Enseignement	autre	STS CPGE	0,5
Enseignement	autre	Formation santé	0,5
Enseignement	autre	Formation commerce	0,5
Enseignement	autre	Autre formation post bac non universitaire	0,5
Enseignement	autre	UFR	0,5
Enseignement	autre	Institut universitaire	0,5
Enseignement	autre	Ecole d'ingénieurs	0,5
Enseignement	autre	Enseignement général supérieur privé	0,5
Enseignement	autre	Autre enseignement supérieur	0,5
Enseignement	autre	GRETA	0,5
Enseignement	autre	Formation professionnelle continue agricole	0,5
Enseignement	autre	Formation aux métiers du sport	0,5
Enseignement	autre	Centre de formation d'apprentis agricole	0,5

Domaine	Gamme	Equipement BPE 2013	Pondération gamme
Enseignement	autre	Autre formation continue	0,5
Enseignement	autre	Résidence universitaire	0,5
Enseignement	autre	Restaurant universitaire	0,5
Enseignement	intermédiaire	Collège	2
Enseignement	proximité	Ecole maternelle	1
Enseignement	proximité	Classe maternelle de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Enseignement	proximité	Ecole élémentaire	1
Enseignement	proximité	Classe élémentaire de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé	1
Enseignement	supérieure	Lycée enseignement général et/ou technologique	3
Enseignement	supérieure	Lycée enseignement professionnel	3
Enseignement	supérieure	SGT - Section enseignement général et technologique	3
Enseignement	supérieure	SEP - Section enseignement professionnel	3
Enseignement	supérieure	Centre de formation d'apprentis (hors agriculture)	3
Santé	autre	Centre lutte cancer	0,5
Santé	autre	Centre médecine préventive	0,5
Santé	autre	Hospitalisation à domicile	0,5
Santé	autre	Maison de santé pluridisciplinaire	0,5
Santé	autre	Spécialiste en pneumologie	0,5
Santé	autre	Spécialiste en stomatologie	0,5
Santé	autre	Ergothérapeute	0,5
Santé	autre	Psychomotricien	0,5
Santé	autre	Manipulateur ERM	0,5
Santé	autre	Transfusion sanguine	0,5
Santé	autre	Etablissement thermal	0,5
Santé	autre	Etablissement lutte contre l'alcoolisme	0,5
Santé	autre	Personnes âgées : foyers restaurants	0,5
Santé	autre	Personnes âgées : services de repas à domicile	0,5
Santé	autre	Aide sociale à l'enfance : action éducative	0,5
Santé	autre	CHRS : centre d'hébergement et de réadaptation sociale	0,5
Santé	autre	Centre provisoire d'hébergement	0,5
Santé	autre	Centre accueil demandeur d'asile	0,5
Santé	autre	Autre établissement pour adultes et familles en difficulté	0,5
Santé	intermédiaire	Orthophoniste	2
Santé	intermédiaire	Pédicure-podologue	2
Santé	intermédiaire	Laboratoire d'analyses médicales	2
Santé	intermédiaire	Ambulance	2

Domaine	Gamme	Équipement BPE 2013	Pondération gamme
Santé	intermédiaire	Personnes âgées : hébergement	2
Santé	intermédiaire	Personnes âgées : services d'aide	2
Santé	intermédiaire	Garde d'enfant d'âge préscolaire	2
Santé	proximité	Médecin omnipraticien	1
Santé	proximité	Chirurgien dentiste	1
Santé	proximité	Infirmier	1
Santé	proximité	Masseur kinésithérapeute	1
Santé	proximité	Pharmacie	1
Santé	supérieure	Etablissement santé court séjour	3
Santé	supérieure	Etablissement santé moyen séjour	3
Santé	supérieure	Etablissement santé long séjour	3
Santé	supérieure	Etablissement psychiatrique avec hébergement	3
Santé	supérieure	Urgences	3
Santé	supérieure	Maternité	3
Santé	supérieure	Centre de santé	3
Santé	supérieure	Structure psychiatrique en ambulatoire	3
Santé	supérieure	Dialyse	3
Santé	supérieure	Spécialiste en cardiologie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en dermatologie vénéréologie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en gynécologie médicale	3
Santé	supérieure	Spécialiste en gynécologie obstétrique	3
Santé	supérieure	Spécialiste en gastro-entérologie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en psychiatrie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en ophtalmologie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en oto-rhino-laryngologie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en pédiatrie	3
Santé	supérieure	Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale	3
Santé	supérieure	Sage-femme	3
Santé	supérieure	Orthoptiste	3
Santé	supérieure	Audio prothésiste	3
Santé	supérieure	Personnes âgées : soins à domicile	3
Santé	supérieure	Enfants handicapés : hébergement	3
Santé	supérieure	Enfants handicapés : soins à domicile	3
Santé	supérieure	Adultes handicapés : hébergement	3
Santé	supérieure	Adultes handicapés : services	3
Santé	supérieure	Travail protégé	3
Santé	supérieure	Aide sociale à l'enfance : hébergement	3
Transports et déplacements	autre	Aéroport	0,5
Transports et déplacements	autre	Gare avec train à grande vitesse	0,5
Transports et déplacements	proximité	Taxi	1

Domaine	Gamme	Equipement BPE 2013	Pondération gamme
Transports et déplacements	supérieure	Gare sous convention avec l'état	3
Transports et déplacements	supérieure	Gare sous convention avec les conseils régionaux ou les STIF	3
Transports et déplacements	intermédiaire	Réseau urbain d'autobus	2
Transports et déplacements	intermédiaire	Ligne de car interurbain quotidienne	2
Sports, loisirs et culture	autre	Equipement de cyclisme	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Domaine skiable	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Centre équestre	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Terrain de golf	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Parcours sportif	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Sports de glace	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Sports nautiques	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Baignade aménagée	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Port de plaisance - Mouillage	0,5
Sports, loisirs et culture	autre	Boucle de randonnée	0,5
Sports, loisirs et culture	intermédiaire	Bassin de natation	2
Sports, loisirs et culture	intermédiaire	Athlétisme	2
Sports, loisirs et culture	intermédiaire	Salle de combat	2
Sports, loisirs et culture	intermédiaire	Salle ou terrain spécialisé	2
Sports, loisirs et culture	intermédiaire	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	2
Sports, loisirs et culture	proximité	Boulodrome	1
Sports, loisirs et culture	proximité	Tennis	1
Sports, loisirs et culture	proximité	Plateau extérieur ou salle multisports	1
Sports, loisirs et culture	proximité	Salle ou terrain de petits jeux	1
Sports, loisirs et culture	proximité	Terrain de grands jeux	1
Sports, loisirs et culture	proximité	Salle non spécialisée	1
Sports, loisirs et culture	supérieure	Cinéma	3
Sports, loisirs et culture	supérieure	Théâtre	3
Tourisme	autre	Agence de voyages	0,5
Tourisme	autre	Hôtel homologué	0,5
Tourisme	autre	Camping homologué	0,5
Tourisme	autre	Information touristique	0,5

7.4. Méthodologie de la consommation d'espace à partir des fichiers fonciers MAJIC

A partir du fichier des *propriétés non bâties (pnb10)*, il a été utilisé les valeurs suivantes :

- « IDPARC » : identifiant de la parcelle, par exemple 76035000AT0074.
- « IDCOM » : code INSEE de la commune, par exemple 76035.
- « IDCOMTXT » : nom de la commune, par exemple *Aumale*.
- « DCNTPA » : correspond à la surface cadastrale de la parcelle (en m²). **Cette valeur est utilisée pour mesurer la consommation d'espace.**
- « JANNATMIN » : correspond à l'année de première construction de la parcelle. Cette valeur permet de produire l'analyse diachronique de l'urbanisation du territoire (ici depuis 1952, par pas de 10 ans). La valeur est déterminée en liant les locaux à la parcelle. Chaque local a une date d'achèvement attribué dans la table pb00010_local de MAJIC sous le champ « JANNAT ». Le millésime des fichiers fonciers étant 2013, la date la plus récente est 2011.
- « NLOCAL » : nombre de local associé à la parcelle. Somme de NLOCMAISON, NLOCAPPT et NLOCCOM.
- « NLOCMAISON » : nombre de local de type maison associé à la parcelle.
- « NLOCAPPT » : nombre de local de type appartement associé à la parcelle.
- « NLOCCOM » : nombre de local de type activité commercial et industriel associé à la parcelle
- « NLOCHABIT » : nombre de local d'habitation. Somme de NLOCMAISON et NLOCAPPT
- « DTELOC » : local dominant de la parcelle, cette valeur permet de ventiler la destination de la consommation d'espace. Plusieurs valeurs possibles : Maison, Appartement, Activité, Dépendance, Mixte.

Ainsi la consommation générale d'espace des 10 dernières années est égale à DCNTPA si NLOCAL > 0 et JANNATMIN est > 2000 et < 2012.

La consommation d'espace à destination du logement est égale à DCNTPA si DTELOC = Maison et appartement et JANNATMIN est > 2000 et < 2012.

7.5. Les secteurs d'activités caractéristiques du tourisme

Code NAF	Activités
55.1	Hôtels et hébergement similaire
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
56.1	Restauration traditionnelle, rapide et cafétérias
56.3	Débits de boissons
79.1	Activités des agences de voyages et voyagistes
79.9	Autres services de réservation et activités connexes